

RAE 2015



RAPPORT ANNUEL

D'EXECUTION DE LA COOPERATION

UNION EUROPEENNE – POLYNESIE FRANCAISE



PRESDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Délégation aux Affaires internationales, européennes et du
Pacifique - Bureau des Affaires européennes



DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE POUR LE PACIFIQUE

Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique

« Conformément à la nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil), la Polynésie française a l'obligation de fournir un rapport annuel de mise en œuvre de l'utilisation des financements européens sur son territoire incluant le Fonds européen de Développement et les programmes de l'Union européenne.

La contribution des services de l'administration du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat et notamment ceux amenés à gérer ou à assurer le suivi des projets financés par l'Union européenne est essentielle à l'élaboration de ce rapport. »

Le présent rapport a été élaboré par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissements publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque Européenne d'Investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

TABLE DES MATIERES

1 SITUATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE EN 2015	10
1.1 SITUATION INTERNE.....	10
1.1.1 Situation politique.....	10
1.1.2 Situation économique.....	12
1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques.....	18
1.1.4 Situation sociale.....	19
1.2 COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE.....	22
1.2.1 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires.....	22
1.2.2 Relations bilatérales et multilatérales de la Polynésie française.....	25
2 L'ÉTAT FRANÇAIS ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	27
2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS.....	27
2.1.1 Dépenses de l'Etat en Polynésie française.....	27
2.1.2 Principaux dispositifs financiers.....	27
2.1.3 Contrat de projets.....	28
2.1.4 Autres dispositifs financiers.....	30
2.1.5 Fonds Exceptionnel d'investissement.....	31
2.2 INTERVENTIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT EN POLYNESIE FRANÇAISE.....	32
2.2.1 L'AFD en Polynésie française.....	32
2.2.2 L'ADEME en Polynésie française.....	35
2.2.3 L'Agence des Aires Marines Protégées en Polynésie-Française.....	37
2.2.4 Les instituts de recherche français en Polynésie française.....	39
3 COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2015	41
3.1 DIALOGUE POLITIQUE.....	41
3.1.1 Régime d'association.....	41
3.1.2 Temps forts de la coopération UE-PF.....	41
3.1.3 OCTA.....	42
3.1.4 Dialogue avec les autorités françaises.....	45
3.2 DECLINAISON SECTORIELLE DES AXES DE COOPERATION UE-PF.....	45
3.2.1 Mise en place d'une stratégie sectorielle dans le domaine du tourisme.....	45
3.2.2 Politique en matière d'environnement.....	46
3.2.3 Politique en matière énergétique.....	48
3.2.4 Politique en matière d'innovation.....	49
3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN POLYNESIE FRANÇAISE EN 2015.....	50
3.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2015.....	50
3.3.2 Mise en œuvre du 9 ^{ème} FED.....	52
3.3.3 Exécution du 10 ^{ème} FED territorial et régional.....	56
3.3.4 Programmation et mise en œuvre du 1 ^{ère} FED territorial et régional.....	64
3.4 INTERVENTION AU TRAVERS DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX.....	66
3.4.1 Education et formation.....	67
3.4.2 Autres programmes.....	70
3.5 BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT.....	76
4 BILAN	77
5 ANNEXES	78

5.1	ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL.....	79
5.2	ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL	80
5.3	ANNEXE 3 – REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED.....	81

6 « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESE FRANÇAISE 82

6.1	9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES POUR LA PLAINESUD DE PUNAUAU, PHASE II, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSIN VERSANTS L,M,O,Q,ET T	83
6.2	9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE COMMUNE DE PUNAUAU (TAHITI), PHASE III, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSIN VERSANTS R ET T.....	86
6.3	9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE LA ZONE TOURISTIQUE DE HAAPITI (MOOREA), PHASE II	89
6.4	10EME FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAREETE (TAHITI)	93
6.5	10EME FED – RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESE FRANÇAISE.....	96
6.6	10EME FED – REPARATION DE LA PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N°2 DU PK 14 AU PK 16, SUITE AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE CYCLONE OLI.....	102
6.7	10EME FED – INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE)	105
6.8	10EME FED – DEFINITION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION.....	108
6.9	11EME FED – STRATEGIE DE DEVELOPEMENT TOURISTIQUE.....	110
6.10	PROGRAMMES HORIZONTAUX - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ERASMUS+/CONSORTIUM.....	112
6.11	PROGRAMMES HORIZONTAUX - MOBILITE DES ETUDIANTS POUR LA PERIODE DE STAGE EN ENTREPRISE BTS/LYCEE HOTELIER ET DU TOURISME DE TAHITI.....	114
6.12	PROGRAMMES HORIZONTAUX- « THE CULTURE TRAIN »	117
6.13	PROGRAMMES HORIZONTAUX - « ETUDE RETROSPECTIVE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE D'UN POINT DE VUE REGIONAL »	120
6.14	PROGRAMMES HORIZONTAUX - "WE BELIEVE IN A BETTER EUROPE"	123
6.15	PROGRAMMES HORIZONTAUX - "IT'S MY LIFE, IT'S MY CHOICE"	126
6.16	PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME PACIOCEA.....	132
6.17	PROGRAMMES HORIZONTAUX - PROGRAMME BEST III.....	136
6.18	PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME BEST 2.0.....	139
6.19	PROGRAMMES HORIZONTAUX – PROGRAMME PACE NET+ (RESEAU PACIFIQUE EUROPE POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION).....	142
6.20	PROGRAMMES HORIZONTAUX: "ISLAND ECOSYSTEMS, LOCAL LIVELIHOODS COMBATING INVASIVE ALIEN SPECIES IN THE PACIFIC FOR THE BENEFIT PF BIODIVERSITY AND PEOPLE"	147

TABLE DES LEGENDES TABLE DES IMAGES

IMAGE 1 : CARTE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE SUPERPOSEE A L'UNION EUROPEENNE	9
IMAGE 2 : LOGO DU 3 ^{ÈME} SOMMET DE PIDF	25
IMAGE 3 : SIGNATURE LE 29 SEPTEMBRE 2015 41 5 ENTRE LE VICE-PRESIDENT DE LA PF ET LE DIRECTEUR D'AGENCE DE L'AFD A PARETEE @ PRESIDENCE DE LA PF	32
IMAGE 4 : LOGO DU SPC PF @SPC PF	33
IMAGE 5 : DOMAINES D'INTERVENTIONS DE L'ADEME EN PF @ADEME PF	36
IMAGE 6 : EVOLUTION DE LA PARTICIPATION A LA SERD @ADEME PF	36
IMAGE 7 : LOGOS D'INTEGRE ET DE LA CCISM PF	36
IMAGE 8 : LOGO DE L'AAMP	37
IMAGE 9 : SIGNATURE DU PARTENARIAT ENTRE LE MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET LA PF POUR L'ANIMATION DU RESEAU PUKATAI AUX MARQUISIS @PRESIDENCE DE LA PF	38
IMAGE 10 : LOGO DE L'AME REALISE PAR P. ERHEL HATUUKU OATEA – MOTUHAKA @ AAMP	38
IMAGE 11 : ÉLÈVES DE ATUONA DEVANT L'AIRE MARINE EDUCATIVE DE HANAPAPA A HIVA OA. @ PUKATAI	38
IMAGE 12 : PROGRAMME PUKATAI @AAMP	38
IMAGE 13 : LOGO OCTA.....	42
IMAGE 14 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE @PRESIDENCE DE LA PF	45
IMAGE 15 : PARTENAIRES RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTEGRE @INTEGRE.SPC.INT.....	63
IMAGE 16 : PROJET DE BIOCONVERSION DES TOURTEAUX DE COPRAH @OCTA-INNOVATION.EU.....	64
IMAGE 17 : LOGO ERASMUS +@ UDEM.EU	68
IMAGE 18 : LOGO BEST 2.0 @ HTTPS://PORTALS.IUCN.ORG	72
IMAGE 19 : LOGO PACE-NET PLUS	72
IMAGE 20 : EXTRAIT DE LA PRESENTATION PACE-NET PLUS – JUIN 2015 –BRUXELLES @ILM	74
IMAGE 21 : LOGOS DE BIRDIFE ET SOP MANU	75

TABLE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE ACCORDEE A LA PF DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL (MILLIONS XPF)	9
GRAPHIQUE 2 : PIB ET TAUX DE CROISSANCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE - SOURCE : COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES 2014, ISPF, CEROM	13
GRAPHIQUE 3 : REPARTITION PAR SECTEUR DES EMPLOIS SALARIES AU 30/11/2015 SOURCE : ISPF	14
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DE LA PROVENANCE DES TOURISTES EN 2015	17
GRAPHIQUE 5 : POPULATION DE POLYNESIE FRANÇAISE A L'HORIZON 2027 SOURCE : ISPF	20
GRAPHIQUE 6 : ECHANGES REGIONAUX - SOURCE ISPF-DOUANES	23
GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS DANS LE SECTEUR PRIMAIRE (2013-2015) CHIFFRES 2015.....	24
GRAPHIQUE 8 : REPARTITION DES DEPENSES DE L'ETAT EN 2015	27
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DES SECTEURS ELIGIBLES AU CDP 2015-2020 ETAT-PF	29
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DES AIDES ADEME POLYNESIE FRANÇAISE EN 2015	37

TABLE DES PHOTOS

PHOTO 1 : GOUVERNEMENT FRICTH © PRESIDENCE DE LA PF	11
PHOTO 2 : « 2015, REBOND CONFIRME POUR L'ÉCONOMIE » SOURCE WWW.LADEPECHE.PF	12
PHOTO 3 : ENCADREMENT DE 12 CAE POUR LE PROGRAMME "JE CULTIVE MON AVENIR" –PAPÉETE - SOURCE WWW.TAHITI-INFOS.COM	15
PHOTO 4 : VUE PAREETE ET UA POU (MARQUISES)	19
PHOTO 5 : SIGNATURE DU PACTE DE TAPUAPUATEA (RATAEA) LE 16 JUILLET 2015 - ©PRESIDENCE DE LA PF	25
PHOTO 6 : BATIMENT DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN PF © MAPIO.NET	27
PHOTO 7 : DANS LE CADRE DU 3IF, REALISATION DE LA BRETELLE DE ST-HILAIRE –FAA'A – DEC. 2014 © PRESIDENCE DE LA PF	28
PHOTO 8 : CEREMONIE DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PROJETS 2015-2020, LE 9 MARS 2015 © PRESIDENCE DE LA PF	29
PHOTO 9 : CHPF @TAHITIINews	33
PHOTO 10 : FARE OPH @PHOTO OPH	35
PHOTO 11 : ATELIERS D'ELABORATION DE LA PSE - ©DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT PF	58
PHOTO 12 : COPIL DE L'ATBAE LE 16 DECEMBRE 2015 © PRESIDENCE DE LA PF	61
PHOTO 13 : BAIE D'OPUNOHU – MOOREA @INTEGRE.SPC.INT	62
PHOTO 14 : « THE CULTURE TRAIN » ELEVES GRECQUES ET POLYNESIENS TRAVAILLANT ENSEMBLE A LA CONSTRUCTION DE LA MAQUETTE D'UNE EGLISE POLONAISE @ AGENCE-ERASMUS.FR	68
PHOTO 15 : LE MONARQUE DE FATU HIVA CLASSE EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION © T. GHESTEMME SOP MANU	72
PHOTO 16 : AEDES ALBOPICTUS - SOURCE : EN.WIKIPEDIA.PRG	75

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : CHIFFRES CLES DE LA PF EN 2015 – SOURCE IEOM 2016	10
TABLEAU 2 : EVOLUTION DE L'EMPLOI - SOURCE : IEOM, 2016	15
TABLEAU 3 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE BUDGET (2015-2014) SOURCE : IEOM, 2016	18
TABLEAU 4 : PRINCIPAUX MONTANTS DE LA BALANCE COMMERCIALE GLOBALE (HORS SERVICES) – SOURCE RAPPORT IEOM	22
TABLEAU 5 : IMPORTATIONS 2015 - PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE LA PF	22
TABLEAU 6 : EXPORTATIONS 2015 - PRINCIPAUX CLIENTS DE LA PF	23
TABLEAU 7 : REPERES CHRONOLOGIQUES DES PROGRAMMES DU FED EN PF POUR L'ANNEE 2015	51
TABLEAU 8 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 9 ^{ME} FED EN FAVEUR DE LA PF	52
TABLEAU 9 : MONTANT DU PROGRAMME « AEU – PLAINE SUD DE PUNAAUIA – PHASE II »	52
TABLEAU 10 : MONTANT DU PROGRAMME « AEU PUNAAUIA – PHASE III »	53
TABLEAU 11 : MONTANT DU PROGRAMME « AEU – MOOREA – PHASE II »	53
TABLEAU 12 : MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 10 ^{EME} FED EN FAVEUR DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	56
TABLEAU 13 : REPARTITION DES FINANCEMENTS DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA PF	58
TABLEAU 14 : RECAPITULATIF DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS DU 11 ^{EME} FED	64
TABLEAU 15 : MOBILISATION DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX POUR LA PERIODE 2008-2016 67	67
TABLEAU 16 : RECAPITULATIF DES PROJETS COMENIUS	67
TABLEAU 17 : EVOLUTION DU BUDGET DES MOBILITES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	69
TABLEAU 18 : PARTICIPATION DE LA BEI AU FINANCEMENT DU SECTEUR FINANCIER	76

ABREVIATIONS – ACRONYMES

3IF	Troisième Instrument Financier
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
AME	Aire Marine Educative
APF	Assemblée de Polynésie Française
APHP	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d'investissement
BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les régions ultrapéripériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne
CDP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CFL	Comité des Finances Locales
CHPF	Centre Hospitalier de la Polynésie Française
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
DAIEP	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DAO	Décision d'Association Outre-mer
DBF	Direction du Budget et des Finances
DEQ	Direction de l'Equipement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGCE	Dotation Globale de Compensation pour l'Education
DGEE	Direction Générale de l'Education et des Enseignements
DGIE	Dotation Globale d'investissement pour l'Education
DIREN	Direction de l'Environnement
DOCUF	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DRMM	Direction des Ressources Marines et Minières
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
ENR	Energies renouvelables
ENRTP	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
EPHE	Ecole Pratique des Hautes Etudes
FCT	Fonctionnement
FDIP	Forum pour le Développement des Iles du Pacifique
FED	Fonds Européen de Développement
FEI	Fonds Exceptionnel d'investissement
FELP	Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIGD	Fonds de l'investissement et de garantie de la dette
PIP	Forum des Iles du Pacifique
FITTH	programme "Fiber To The Home" /déploiement de la fibre optique dans les habitations)
FPT	Fonction Publique Territoriale
ICD	Instrument de Coopération au Développement
IEOM	Institut d'émission d'Outre-mer
IFRECOR	Initiative Française pour les Recifs CORaliens
ILM	Institut Louis Malardé
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
INV	investissement

IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française millions
M.	
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MOM	Ministère des Outre-Mer
OCTA	Association des PTOM de l'Union Européenne/ Association of the Overseas Countries and Territories of the European Union
OPH	Office Polynésien de l'Habitat
PACT	Polynesian Against Climate Threats / la Polynésie face aux menaces climatiques
PACER	Pacific Agreement on Closer Economic Relations/ Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites
PCRD	Programme « Cadre Recherche & Développement »
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability/ Dépenses publiques et responsabilité financière
PICTA	Pacific Island Countries Trade Agreement / Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique
PIDF	Pacific Island Development Forum ou Forum de développement des îles du Pacifique Polynésie française
PF	Polynesian Leaders Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
PLG	Petites et moyennes entreprises
PME	Programme Régional Océanien pour l'Environnement
PROE	/SPREP : Secréariat of the Pacific Regional Environment Programme
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
REI	Recherche, Education & Innovation
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavorable effects/Restauration des services éco-systémiques et d'adaptation au changement climatique
RU	Régions Ultrapériphériques
SERD	Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SPC PF	Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française
SIDS	Small Island Developing States / Petits États insulaires en développement
SOP Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie française - Manu
STI	Stratégie Territoriale pour l'Innovation
SWAC	Sea Water Air Conditioning
SWOT	Système de climatisation par eau de mer
TCF	Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats/ Matrice : Forces, Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces
TFU	Facilité de Coopération Technique
TUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Traité de l'Union européenne
UICN	Union européenne
UNFCCC	Union Internationale pour la Conservation de la Nature United Nations Framework Convention on Climate Change/ CCNUCC :Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
ZCB	Zones clés de la Biodiversité

Note :

Le taux de change utilisé dans le présent document est :
1000 XPF = 8,38 € (référence : arrêté du 31 décembre 1998)

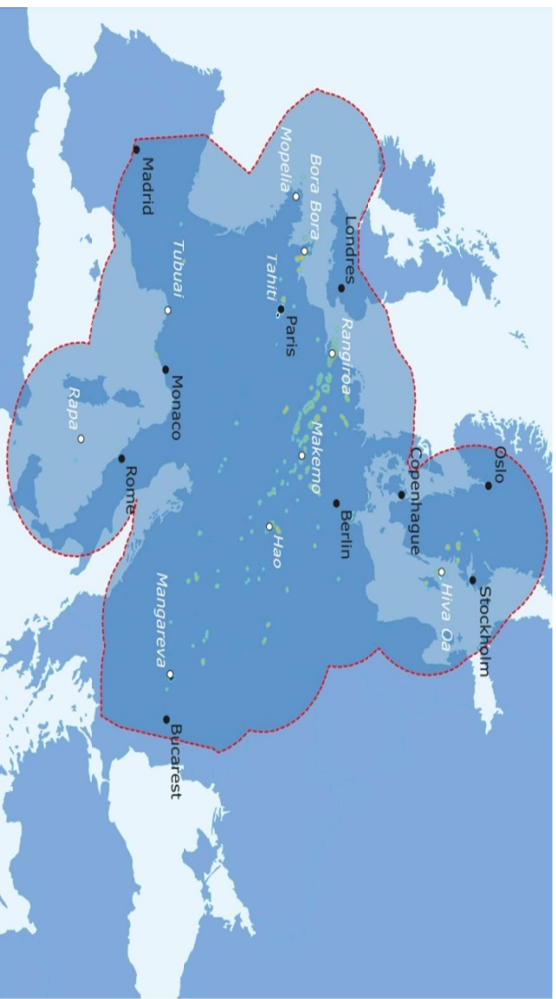
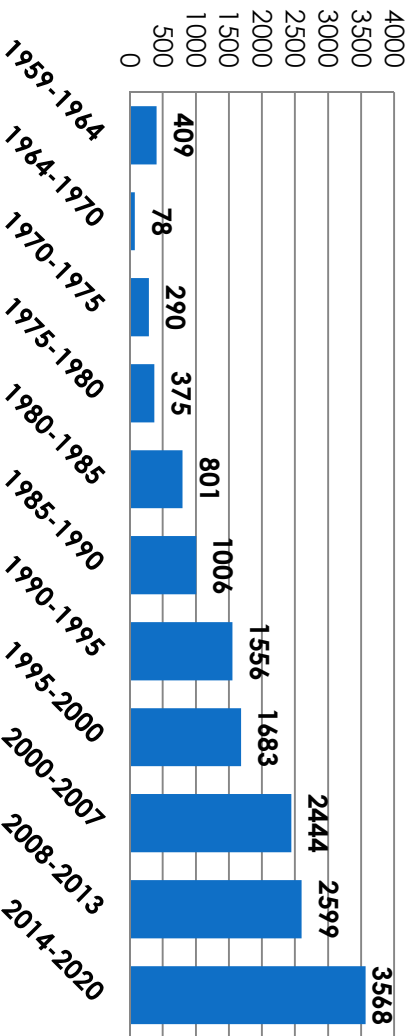


Image 1 : carte de la Polynésie française superposée à l'Union européenne

La Polynésie française compte parmi les 25 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité de l'Union européenne (TUE), qui bénéficient d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204 TFEU) et mis en œuvre par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis plus de 50 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED), principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordés sous forme de subvention à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.

Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en PF a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.



Graphique 1 : évolution de l'enveloppe accordée à la PF dans le cadre du FED territorial (millions XPF)

1 SITUATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2015

Quelques chiffres clés

Population (2014)	271 800 habitants ¹
Superficie totale	4 167 km ² (118 îles)
Zone Economique Exclusive (ZEE)	5,03 millions de km ²
Aéroports	49
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB à prix courant (estimations)	543 milliards XPF ²
PIB/hab.	1,96 millions XPF ³
Encours de la dette (fin 2015)	91,9 milliards XPF
Taux de chômage (2012)	218 %
Taux d'inflation moyen	-0,4%
Nombre de touristes	183 831
Importations totales	164 714 millions XPF
Exportations produits locaux	12 267 millions XPF

Tableau 1 : chiffres clés de la PF en 2015 – source IEOM 2016

1.1 SITUATION INTERNE

1.1.1 Situation politique

Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ».

La Polynésie dispose d'une compétence générale, les compétences de l'Etat et des communes étant, quant à elles, énumérées respectivement aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française. Par ailleurs, le titre III (section 3) du statut de la Polynésie française encadre la participation de la Polynésie française à l'exercice des compétences de l'Etat.

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de lois de Pays et de délibérations à soumettre à l'Assemblée de la PF et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté, par les autorités de l'Etat sur tout projet de textes touchant aux dispositions particulières de la PF.

¹ Source IEOM, 2016

² Idem

³ Idem

L'année 2015 a été marquée par plusieurs remaniements ministériels :

- 26 mars 2015 : formalisation de la nomination de M. Patrick HOWELL comme ministre de la santé et des solidarités et de M. Heremoana MAAMAATUALAHUTAPU comme ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement ;

- 27 mai 2015 : nomination de M. Teva ROHFRTSCH comme ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, élargissant ainsi la majorité présidentielle au groupe autonomiste « A Ti'a Porinetia », comme suite à la scission du groupe « Tahoeraa Huiraatira » à l'APF ;

- 8 octobre 2015 : démissions de M. Frédéric RIVETA, ministre de l'agriculture, de l'artisanat et du développement des archipels et de M. René TEMEHARO, ministre de la jeunesse et des sports, qui reprennent leur siège à l'APF pour consolider la majorité présidentielle. Leurs portefeuilles sont respectivement repris par la présidence et le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Au 31 décembre 2015, le nombre de membres composant le gouvernement du Pays étroit de 10, Président et Vice-président inclus.

La composition du gouvernement Fritch fin 2015 était la suivante :



Photo 1 : gouvernement Fritch @Présidence de la PF

- M. Jean-Christophe Bouissou, Ministre du tourisme et des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement ;
- M. Teva Rohfritsch, Ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique et de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'APF et le CESC ;
- M^{me} Teva Frogier, Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine ;
- M. Tearii Alpha, Ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine ;
- M^{me} Nicole Sanquer, Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports ;

- M. Édouard Fritch, Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires, du partenariat avec les collectivités, des postes et télécommunications, des affaires internationales et intérieures ainsi que du développement de l'agriculture et de l'artisanat ;
- M. Nuihau Laurey, Vice-président, Ministre du budget, des finances et des énergies ;

- M. Albert Solia, Ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs ;
- M. Patrick Howell, Ministre de la santé et de la recherche ;
- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, Ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement.

1.1.2 Situation économique⁴

L'économie polynésienne a montré en 2015 de nouveaux signes d'amélioration qui viennent confirmer une trajectoire de sortie de crise déjà esquissée en 2014. Ce regain d'activité, tiré notamment par la relance de la dépense publique (+ 34% soit 26 milliards XPF), a enfin permis le retour aux créations d'emploi (avec une progression de 0,2% de l'emploi salarié à fin 2015). Toutefois, son niveau est encore significativement insuffisant pour faire refluer le chômage et pour réalimenter suffisamment le moteur de la consommation des ménages.



Photo 2 : « 2015, rebond confirmé pour l'économie » source www.ladepeche.pf

La montée en puissance du Contrat de projets⁵ signé le 9 mars 2015 et l'engagement appuyé du Pays et de l'État en faveur du logement devraient conforter la dynamique de croissance. De même, le retour de la confiance des chefs d'entreprise et l'annonce de la prolongation à 2025 de la défiscalisation créent aussi les conditions favorables pour une reprise plus affirmée.

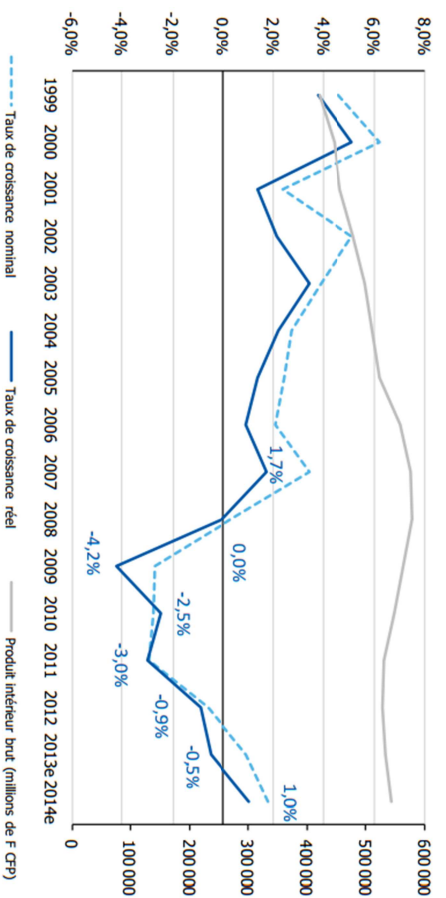
1.1.2.1 Comptes économiques

En 2014⁶, le produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française progresse à un rythme estimé à 1 % en volume et 1,8 % en valeur, pour atteindre 538,6 milliards XPF. C'est la 1^{ère} fois depuis 2008 que la croissance est positive, après cinq années de récession.

⁴ Les données présentées dans cette partie proviennent du rapport 2015 sur la Polynésie française de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM, 2016)

⁵ Voir partie 2.1.3 - Contrat de projets - page38

⁶ Les données présentées dans cette partie ne sont pas encore disponibles pour l'année 2015



Graphique 2 : PIB et taux de croissance de la Polynésie française - source : comptes économiques rapides 2014, ISPF, CEROM

PIB de la PF en 2014 : 538,6 Milliards XPF avec une croissance positive après 5 ans de récession

La bonne tenue de l'activité touristique et de la consommation des ménages, conjuguée à une relance importante de l'investissement public contribué à cette meilleure performance. Ces embellies sont atténuées par la baisse de la consommation publique, l'atonie de l'investissement privé et des échanges extérieurs.

L'investissement public est le principal contributeur à l'augmentation du PIB en 2014. Avec 6,7 milliards d'investissements supplémentaires, il contribue pour 1,2 point à la croissance en volume. À l'opposé, la consommation publique, qui s'apparente aux dépenses de fonctionnement, continue de se contracter, en lien avec la poursuite des politiques d'assainissement des finances publiques. Souvent considérée comme le principal moteur de l'économie polynésienne, la consommation des ménages est freinée par l'orientation encore négative du marché du travail : elle apporte 0,1 point de croissance.

L'investissement privé (ménages et entreprises) demeure atone, quoiqu'en légère hausse depuis 2011 : il atteint 79 milliards XPF. Au total, en 2014, les investissements dans l'économie polynésienne progressent à un rythme rapide, estimé à 6,9 % en volume. Ils demeurent en retrait de 40 milliards XPF, en valeur, par rapport à 2008.

En 2014, le PIB polynésien estimé reste inférieur de 36 milliards XPF (-6 %) à son niveau d'avant-crise. La baisse du PIB, alors que la population augmente, se traduit sur le PIB réel par habitant, qui s'est contracté de 2,3 % / an en moyenne sur la période 2005-2012.

Les services constituent la principale source de création de richesse de l'économie polynésienne. Le secteur tertiaire réalise 85 % de la valeur ajoutée totale en 2012. Les services marchands et non marchands (administration, éducation, santé, action sociale) sont prépondérants dans la valeur ajoutée du territoire (38 % chacun). Le secteur primaire, qui comprend l'agriculture mais également la pisciculture et la pêche, ne représente que 3 % de l'économie polynésienne et le BTP 4 %.

Les chefs d'entreprise jugent la situation conjoncturelle favorablement orientée et se montrent plus confiants sur le moyen terme. L'indicateur du climat des affaires (ICA), élaboré

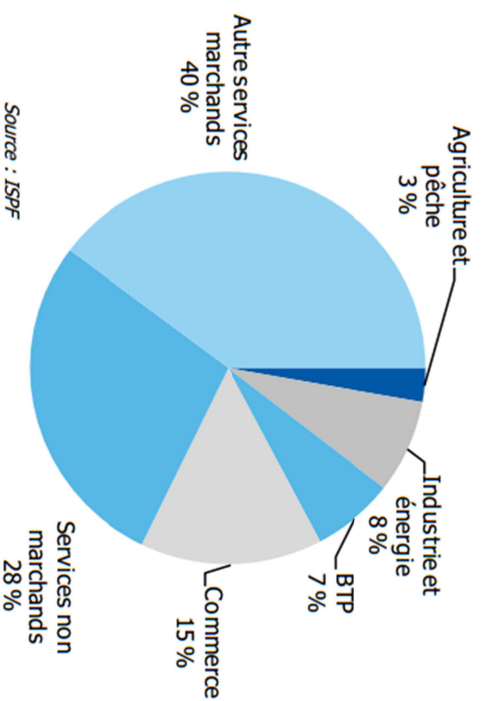
par les Instituts d'émission⁷, poursuit l'amélioration amorcée en 2013. Il évolue depuis désormais deux ans à un niveau sensiblement supérieur à sa moyenne de longue période, un phénomène qui n'avait pas été observé depuis le début des années 2000.

1.1.2.2 Emploi et chômage

L'emploi salarié progresse de 0,2 % à fin 2015, alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,1 % par an ces 5 dernières années. Cette amélioration ténue est portée par les secteurs de la construction (+4,7 %) et de l'hôtellerie-restauration (+1,3 %). A contrario, les effectifs restent stables dans l'industrie (+0,1 %) et la réduction des effectifs se poursuit dans le commerce (-1,2 %) et les autres services (-0,6 %).

Progression de 0,2% de l'emploi salarié en 2015 avec prédominance du secteur tertiaire (8 salariés sur 10)

L'emploi en PF est marqué par la prédominance du secteur tertiaire dans lequel travaillent plus de 8 salariés sur 10. Les services mobilisent plus de deux tiers des effectifs salariés, dont près de 6 sur 10 travaillent dans le secteur marchand.



Le secteur de la construction représente 7 % des 61 120 salariés à fin 2015 derrière l'industrie (8 %) et le commerce (15 %). Le secteur primaire, agriculture et métiers de la mer cumulés en représente 3 %.

Les créations d'emploi restent cependant insuffisantes pour faire refluer sensiblement le chômage : depuis 2007, 9 000 emplois salariés ont été perdus.

Graphique 3 : répartition par secteur des emplois salariés au 30/11/2015 source : ISPF

Conséquence de la crise économique, le taux de chômage, mesuré par le recensement, a presque doublé en cinq ans, passant, selon l'ISPF, de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012⁸. Le doublement du nombre de chômeurs a surtout touché les jeunes (près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans) et les personnes les moins diplômées. Pour un niveau inférieur ou égal au brevet des collèges, le taux de chômage atteignait 27,4 % en 2012, alors qu'il était de moins de 10 % pour les titulaires de diplômes d'études supérieures (7,9 % pour le 1^{er} cycle universitaire et 3,3 % pour le 2nd).

En 2015, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés au Service de l'Emploi, de la Formation et de l'insertion professionnelle (SEFI) continue de progresser (+14,1 % sur un an) et

⁷ Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires, se référer à la note de l'institut d'émission «Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer» parue en mars 2010 et téléchargeable sur le site www.jeom.fr.

⁸ Le taux de chômage pour l'année 2015 n'est pas disponible

s'élève à 10 700 en fin d'année. La mise en place du contrat d'accès à l'emploi (CAE⁹) en 2014 a induit une recrudescence de nouvelles inscriptions au SEFI, en particulier chez les primo-demandeurs.

.....

En 2015 : 10 700 demandeurs d'emplois (+14,1% sur 1 an)

.....

Au final, 2 535 CAE ont été mis en place sur l'année 2015. Le secteur primaire et le commerce ont été les principaux bénéficiaires de cette mesure. Viennent ensuite l'hôtellerie-restauration, les industries manufacturières et la construction. Un tiers des contrats ont été signés dans le secteur non marchand (administrations, associations, communes). Pour 2016, l'objectif est la mise en place de 2 000 contrats CAE.



Photo 3 : encadrement de 12 CAE pour le programme "Je cultive mon avenir"¹⁰ – Papeete - source www.tahiti-infos.com

En parallèle, les offres d'emploi normal ont régressé de 7 %, à 1 900 postes offerts.

L'hôtellerie-restauration regroupe près d'1/4 de ces offres, suivie par le commerce (17 %). Les créations de postes (+14 %) ont augmenté après s'être réduites de 18 % en 2014. En revanche, les offres en CDI se maintiennent.

Evolution de l'emploi	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Offres d'emploi enregistrées	4 738	6 933	4 617	5 402	5 031	-6,9 %
-Offres d'emploi normal	2 367	3 773	2 523	2 396	1 865	-22,2%
-Offres d'emploi aidé (secteur marchand)	2 371	3 160	2 094	3 006	3 166	5,3%
Offres de stage de formation	1 286	1 175	912	976	1 114	14,1%
Offres d'insertion (secteurs marchand)	2 162	3 308	983	1 527	1 475	-3,4%
Effectifs des demandeurs d'emploi actif	8 255	9 928	9 725	9 896	10 711	8,2%

Tableau 2 : évolution de l'emploi - source : IEO, 2016

⁹ Ce nouveau dispositif, destiné à favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, a été instauré par la loi de Pays n° 2014-1 du 7 janvier 2014. Le CAE, qui s'adresse sous certaines conditions aux chômeurs, consiste en un stage au sein d'un organisme d'accueil (entreprise publique ou privée, association) rémunéré entre 80 000 et 100 000 F CFP pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

¹⁰ Le programme "Je cultive mon avenir" a démarré en octobre 2015 autour d'une action d'insertion sociale et professionnelle innovante : Trois ateliers vont être proposés pendant 1 an : : «le fa'd'apu, avec la production de plantes aromatiques destinées à la commercialisation ; la récupération, avec la fabrication de jardinières en bois à partir de palettes usagées ; et la transformation, avec la valorisation des fruits polynésiens, réalisation de confitures, sirops, gâteaux et pâtes de fruits . Cette action est menée par la commune de Papeete en partenariat avec les associations de quartier, le Se'fi, le Contrat de Ville et la MOUS-OPH – source <http://www.tahiti-infos.com/>

1.1.2.3 Revenus et salaires

Sur les 11 premiers mois de 2015, le salaire brut moyen équivalent temps plein (ETP) a progressé de 1,3 % pour s'élever à 317 500 XPF.

Les secteurs d'activité les plus rémunérateurs en moyenne sont le tertiaire (327 500 XPF) et l'industrie (310 000 XPF).

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 4,3 %, au profit des hommes. L'écart de rémunération entre le secteur privé et le secteur public local est de 24,3 %, au profit du secteur public. Le salaire moyen ETP est ainsi de 298 000 XPF dans le privé contre 371 000 XPF dans la fonction publique territoriale.

En cumul à fin novembre 2015, la masse salariale globale a progressé de 1,8 % par rapport à la même période de 2014. Elle s'élève à 182 milliards XPF, dont 85 % sont versés par le secteur tertiaire. A l'exception du tertiaire non marchand (-0,6 %), tous les autres secteurs enregistrent des hausses de leur masse salariale sur les 11 premiers mois de 2015.

Le salaire moyen ETP (+0,3 %) et les effectifs ETP (+1,3 %) affichent une légère hausse sur les 11 premiers mois de 2015, entraînant la progression de la masse salariale.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est le salaire horaire en dessous duquel aucun salarié ne peut être payé. Il est fixé par arrêté pris en Conseil des ministres en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

En application de ce mécanisme et alors que l'inflation est devenue négative en 2015, le SMIG n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis le 1^{er} septembre 2014, restant fixé à 152 914 XPF brut pour 169 heures de travail, soit un salaire horaire brut de 904,82 F CFP.

.....
Salaire brut (ETP) : 317 500 XPF

Ecart hommes/femmes : +4,3 % pour les hommes

Ecart public/privé : +24,3 % pour le public

Massa salariale = 182 milliards XPF

SMIG : aucune valorisation depuis le 1^{er} sept. 2014
.....

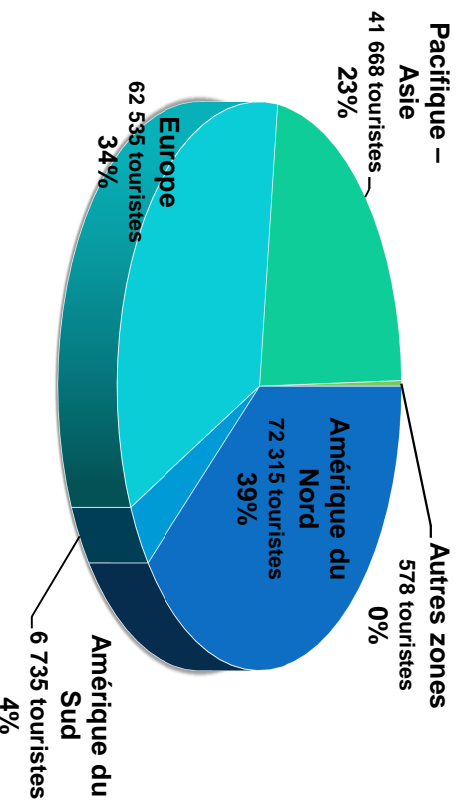
1.1.2.4 Autres indicateurs

En 2015, les prix reculent en moyenne de 0,4 %, en net retrait par rapport à 2014. En fin d'année, le recul s'accroît à -0,6 % sur un an. Cette évolution tient au repli des prix de l'énergie (-18,6 % pour le carburant, -5,3 % pour l'électricité et -4,4 % pour le gaz) et des services de transport (-3,5 %), dans un contexte de baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux. En revanche, les prix des produits alimentaires progressent de 2,4 % et ceux des services de restauration de +1,1 %.

Concernant le commerce extérieur, en 2015 le déficit de la balance commerciale s'est accru de 7,1 milliards XPF pour s'établir à 152,4 milliards XPF, en dépit d'une réduction de 19 % de la facture énergétique : il représente 28 % du dernier PIB connu. Reflet d'une demande intérieure mieux orientée, les importations ont progressé (+3,7 % en valeur) alors que les exportations locales se sont réduites (-4,3 % en valeur), entraînées par le repli de 15 % des recettes de perles brutes. Les recettes douanières progressent de 4 % pour s'établir à 150,6 milliards XPF.

Les prix reculent de 0,4 % par rapport à 2014
Commerce extérieur : déficit de la balance (+7,1 milliards) =152,4 milliards

En ce qui concerne la balance des paiements, en 2014¹¹, le compte de transactions courantes affiche un excédent de 18,6 milliards XPF, en hausse de 31 %, grâce à l'amélioration des services (+12 %) et des revenus (+5 %) et à la réduction du déficit des biens (- 3 %). Le tourisme reste la première ressource à l'exportation de la PF, générant 41 % des exportations de biens et services en 2014.



Graphique 4 : répartition de la provenance des touristes en 2015

Les versements publics nets atteignent 120 milliards XPF: ils représentent 48 % du total des crédits de transactions courantes. Pour sa part, le compte financier présente des sorties nettes de 24,4 milliards XPF, après des sorties nettes de 15,7 milliards de XPF en 2013.

La consommation des ménages, mieux orientée qu'en 2014, reste cependant peu dynamique. Les importations de biens alimentaires (+3,2 %), de biens de consommation courante (+4,3 %) et de biens d'équipement ménagers (+1,7 %) progressent, sans pour autant retrouver leur niveau d'avant-crise. Reflète d'un changement dans les comportements de dépense, la production de crédits à la consommation s'inscrit de nouveau en net retrait (-9,1 %) et le marché automobile reste déprimé (-8,1 %).

L'investissement des entreprises est plus dynamique : les importations de biens d'équipement (+8 % hors éléments exceptionnels) et de biens intermédiaires (+6,1 %) augmentent sensiblement. L'encours des crédits d'investissement (+2,6 %) progresse également, notamment grâce à des prêts significatifs dans le secteur des transports et du commerce. L'investissement immobilier des ménages est en revanche moins dynamique: la production de nouveaux crédits est en repli de 5 % à 23 milliards de F CFP.

Les recettes fiscales de la collectivité se sont inscrites en hausse en 2015 pour la première fois depuis 6 ans (+4,5 %), soutenues par la hausse du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (+5,5 %) et par l'augmentation des droits à l'importation (+7,2 %). Les recettes fiscales directes s'améliorent également (+3,1 %).

¹¹ Données non disponibles pour l'année 2015

1.1.3 Situation budgétaire et état des finances publiques

En 2015, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 107,4 milliards XPF, en hausse de 5 milliards XPF par rapport à l'exercice 2014. Cette évolution résulte à la fois de l'augmentation du produit de la fiscalité indirecte (+3,1 milliards XPF, dont 2,2 milliards XPF de taxe sur la valeur ajoutée) et de la reprise de la politique de distribution des dividendes des établissements publics du Pays, qui ont atteint 2,6 milliards XPF en 2015.

Pour l'année 2015, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 91,3 milliards XPF, en retrait de 3,8 milliards XPF (-3,96 %) par rapport à 2014. Les dépenses de personnel ont diminué de 931 millions XPF à 30,2 milliards XPF (dont 29 milliards XPF pour les rémunérations et les charges). Les autres dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1 milliard XPF, à 64,6 milliards XPF.

En 2015, les recettes réelles d'investissement (hors autofinancement) s'établissent à 17,8 milliards XPF, soit 5,3 milliards XPF de moins qu'en 2014. Cette diminution est principalement liée à la baisse du niveau des emprunts (7,2 milliards XPF de nouveaux emprunts en 2015 contre 16,7 milliards l'année précédente) permise par le renforcement de la capacité d'autofinancement du Pays. Le montant des dépenses d'investissement liquidées s'inscrit en hausse de 1,2 % pour atteindre 30,79 milliards XPF.

En 2015 :

Recettes réelles FCT¹² : 107,391 milliards XPF
Dépenses réelles FCT : 91,276 milliards XPF
Recettes réelles INV¹³ : 17,814 milliards XPF
Dépenses réelles INV : 30,79 milliards XPF
Résultat de clôture : 11,27 milliards XPF

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 affiche un excédent de 11,269 milliards XPF

	2014	2015 ¹⁴	Evolution 2015/2014
Recettes réelles de fonctionnement	102,358 milliards XPF	107,391 milliards XPF	4,9 %
Recettes réelles d'investissement	23,159 milliards XPF	17,814 milliards XPF	-23,1 %
Dépenses réelles de fonctionnement	95,041 milliards XPF	91,276 milliards XPF	-3,96 %
Dépenses réelles d'investissement	30,438 milliards XPF	30,790 milliards XPF	1,2 %

Tableau 3 : évolution des principaux éléments de budget (2015-2014) Source : ICOM, 2016

1.1.3.1 Situation financière globale

La situation des finances publiques de la PF s'est significativement améliorée en deux ans, si l'on considère sa capacité à assurer le remboursement en capital de la dette : l'épargne

¹² FCT : fonctionnement

¹³ INV : investissement

¹⁴ Cf. extrait du compte administratif pour l'exercice 2015 approuvé par la Délibération n°2015-41 APF du 14 juin 2016 approuvant le compte administratif de la PF et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2015 (budget général)

brute totale s'élève à 16,1 milliards XPF en 2015 (+8,8 milliards XPF) sous l'effet conjugué de la hausse des recettes de fonctionnement et des économies générées sur les dépenses de fonctionnement. Ceci permet à la PF d'assurer correctement le recouvrement en capital de la dette, dont le montant total en annuité de remboursement est de 9,1 milliards XPF pour 2015, l'épargne net redevenant positive en s'établissant à 7,1 milliards XPF.

En termes de variation par rapport à l'année précédente, le résultat net global connaît une amélioration de 270 %, pour s'élever à 11,269 milliards XPF à la fin de l'exercice.

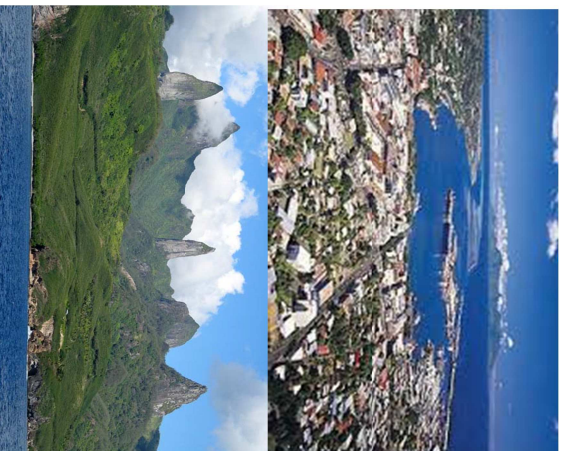
1.1.3.2 Encours de la dette

Pour l'exercice 2015, l'encours de la dette totale de la Polynésie Française s'élève à 91,9 milliards XPF contre 94,2 milliards XPF en 2014. Cette baisse de l'encours total ne modifie pas le montant des échéances de crédits à effectuer : le montant annuel des intérêts de la dette, à la clôture de l'exercice 2015 était de 3,996 milliards XPF, pour un remboursement en capital de 9,47 milliards XPF, soit des montants quasi stables.

Ces chiffres témoignent de la bonne capacité de désendettement de la collectivité, dans un contexte où la « dette structurée » du pays est quasiment remboursée (celle-ci ne représentant plus que 1,72 % de l'encours total au 1^{er} janvier 2015, quand elle était de 16,28% en 2013), et où le ratio de capacité de désendettement s'établit, pour le moment, à 7,4 années à partir de 2015.

1.1.4 Situation sociale

1.1.4.1 Répartition & croissance de la population¹⁵



Au 1^{er} janvier 2015, 271 800 personnes résidaient en Polynésie française. En un an, la population a augmenté de 1 300 personnes, soit + 0,5 %. L'accroissement de la population est toujours tiré par la natalité, favorisée par une structure par âge propice, mais il est ralenti par un déficit migratoire historiquement élevé, estimé à 1 550 personnes par an sur la période 2007-2012. L'accélération des départs concerne toutes les classes d'âges, mais les moins de 25 ans restent les plus représentés. Le ralentissement des arrivées concerne uniquement les non natifs de PF, car les natifs sont toujours aussi nombreux à revenir.

.....
Au 01^{er} janv. 2015 : 271 800 résidents en PF
(augmentation de +0,5 % : natalité > déficit migratoire)
.....

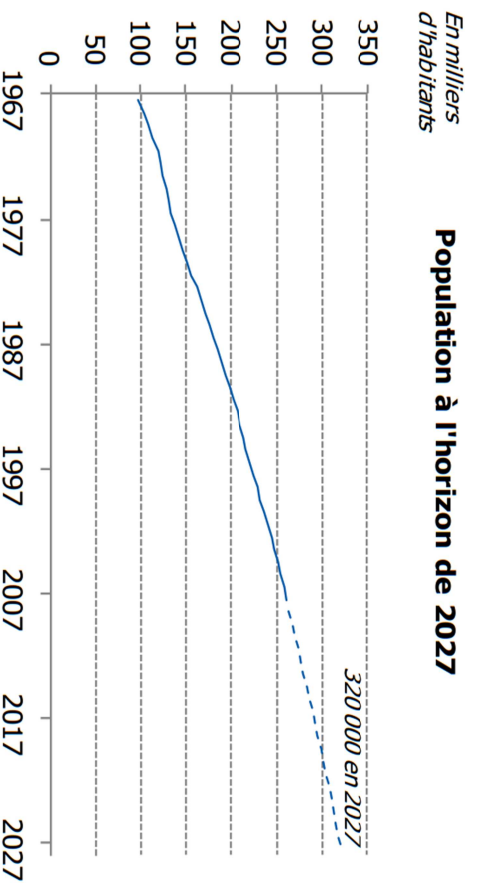
Photo 4 : Vue Papeete et Ua Pou (Marquises)

¹⁵ Les données présentées dans cette partie sont issues du rapport 2015 sur la PF de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer – IEO, 2016)

La population reste principalement concentrée dans l'archipel de la Société malgré le dynamisme démographique des Marquises et des Australes. L'île de Tahiti rassemble 183 700 habitants (+3,1 % par rapport à 2007), soit 2 polynésiens sur 3, en majorité dans les communes de la zone urbaine de Papeete (Punaauia, Faa'a, Papeete, Pirae et Arue). Les îles Sous-le-Vent (34 600 habitants) ont enregistré une progression moins rapide qu'auparavant, en raison d'un net déficit migratoire (130 départs nets par an) et d'un moindre dynamisme démographique de Bora Bora (+1,5 % en moyenne par an, contre +3,8 % entre 2002 et 2007). Aux Marquises (9 300 habitants), la population croît de 7 % en cinq ans grâce à un solde naturel positif, le solde migratoire étant pour la première fois quasi nul, alors qu'il était auparavant déficitaire. Les Australes (6 800 habitants, +8 %, soit la plus forte augmentation de l'ensemble des archipels) conservent un solde migratoire excédentaire (60 arrivées nettes par an). Seul l'archipel des Tuamotu-Gambier (16 900 habitants, -0,4 %) enregistre une baisse de sa population, provoquée par un solde migratoire négatif (180 départs nets par an).

Avec 1/4 de jeunes de moins de 15 ans en 2012, la population polynésienne reste jeune, mais elle est sur la voie du vieillissement. En effet, entre les deux derniers recensements (2007 et 2012), la tranche d'âge des moins de 20 ans a baissé de 4,2 % tandis que celle de 60 ans et plus a progressé de 27 % et représente désormais 9 % de la population totale. L'espérance de vie à la naissance atteint 75,8 ans (73,8 ans chez les hommes et 78 ans pour les femmes). La durée de vie moyenne a régulièrement augmenté de 4 mois par an jusqu'en 2011, mais elle stagne, voire régresse, depuis 2012 du fait d'une mortalité plus importante. Selon les prévisions de l'ISPF, en 2027, la population devrait s'élever à 320 000 habitants, et la moyenne d'âge passer de 28 à 37 ans.

Selon les projections de l'ISPF¹⁶, la population devrait s'élever à 320 000 habitants en 2027, soit 60 000 personnes de plus qu'en 2007, avec une accélération du processus de vieillissement. Ainsi, les personnes de plus de 60 ans pourraient représenter 17 % de la population en 2027, soit 1 personne sur 6.



Graphique 5 : population de Polynésie française à l'horizon 2027 *Source : ISPF*

De telles évolutions devraient avoir un impact sur l'économie de la PF. En premier lieu, l'allongement de l'espérance de vie, associé à l'augmentation du nombre de personnes de plus de 50 ans, pèse sur le coût de la protection sociale (dépenses de santé, retraite). En second lieu, le nombre de personnes en âge de travailler continue de croître et induit une

¹⁶ Institut de la Statistique de la Polynésie française

hausse de la demande d'emplois. L'ISPF estime que pour absorber le seul flux des nouveaux entrants sur le marché du travail, il faudrait créer au moins 2 000 nouveaux emplois par an. Enfin, le besoin en logements devrait augmenter deux fois plus vite que la population en raison de la baisse régulière du nombre de personnes par logement. Cette dernière s'explique par la combinaison de deux phénomènes, la décohérence des générations et l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules. Selon l'ISPF, 1 800 logements nouveaux par an seraient nécessaires pour accueillir les futurs ménages.

.....
**Selon l'ISPF : suivant l'évolution de la population :
projection de 320 000 hab. en 2027 : besoins / an de 2 000
nouveaux emplois et de 1 800 nouveaux logements**
.....

1.1.4.2 Consommation des ménages

La consommation des ménages, bien que peu dynamique connaît une amélioration depuis deux ans. Les importations de biens alimentaires (+3,2%) de biens de consommation courante (+4,3%) et de biens d'équipement ménagers (+1,7%) progressent, sans pour autant retrouver les niveaux qu'ils connaissaient avant la crise.

1.1.4.3 Logement social

Le marché du logement social actuel se caractérise par une forte inadéquation entre l'offre et la demande. Alors que la demande connaît une croissance rapide, notamment en raison de la décohérence et de l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules, l'offre de logements ne couvre qu'insuffisamment ces besoins. D'ici 2027, le territoire comptera 28 500 ménages de plus. Pour faire face à cette recrudescence de besoins, le parc social devrait s'accroître à un rythme de 400 à 500 logements par an ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Conscient du manque de couverture du marché, le gouvernement a pris des mesures afin d'assurer une relance adéquate.

Dans un contexte financier assaini, le Pays dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour relancer l'investissement dans ce domaine, dynamisé par un partenariat renoué avec l'Etat dans le cadre du nouveau contrat de projet 2015-2020.

Au titre de l'exercice 2015, 6 opérations de logement ont été validées, pour un investissement total de 3,3 milliards XPF. En 2016, 10 nouveaux projets devraient être financés pour un montant total de 2,6 milliards XPF, dont quatre projets en habitats groupés.

En plus d'un renforcement de l'investissement du Pays et de l'Etat dans ce secteur, une loi de pays (dite Lois Habitats/source CESC) adoptée par l'APF en 2014 permet désormais aux sociétés privées d'obtenir la défiscalisation métropolitaine pour la construction de logements sociaux.

Cette mesure a permis de diversifier les sources de financements en ouvrant le marché du logement social à des investisseurs privés, qui prendront en charge la construction, et dont la gestion locative sera assurée par l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH).

En 2015, deux opérateurs privés bénéficient de cette défiscalisation, la société S.A.S Puna Ora (premier opérateur de logement social privé à avoir été agréé) a lancé un premier

programme de 5 résidences qui devraient former un parc de 232 logements¹⁷ au total livrables en 2017, et la SAS Habitat Polynésien qui prévoit de lancer la Construction de 400 logements en 2016.

1.2 COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE

1.2.1 Echanges et accords commerciaux avec les partenaires

1.2.1.1 Commerce extérieur

1.2.1.1.1 Balance commerciale globale

En 2015, les importations¹⁸ progressent de 3,7% à 164,7milliards XPF et les exportations reculent de 7,9% à 14,1 milliards XPF.

(montant en M XPF)	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Importations	161 509	158 867	164 714	3,7%
Exportations	13 593	15 316	14 102	-7,9%
Balance commerciale	-147 916	-143 551	-150 613	4,9%
Taux de couverture	8,4%	9,6 %	8,6%	-1 pt

Tableau 4 : principaux montants de la balance commerciale globale (hors services) – source rapport IEOM

1.2.1.1.2 Principaux fournisseurs de la PF

1 ^{er} fournisseur	France métropolitaine	42 milliards XPF (25 % des importations)	Principalement des biens intermédiaires et agroalimentaires. La valeur des marchandises importées augmente de 2,7% sur un an, mais recule de 28 % par rapport à 2005
2 ^{ème} fournisseur	UE (hors France métropolitaine)	24 milliards XPF (14,5 %)	
3 ^{ème} fournisseur	Chine	22 milliards XPF (13,3 %)	La valeur des marchandises vendues à la PF progresse fortement en un an (+31,5%) ¹⁹
4 ^{ème} fournisseur	Etats-Unis	17 milliards XPF (10,3 %)	La valeur des biens importés se répartit en 1/3 de produits agroalimentaires (viandes) et 1/4 de biens d'équipements.

Tableau 5 : importations 2015 - principaux fournisseurs de la PF

¹⁷ Cf. partie 2.2.1.2.2 - Financement direct aux entreprises – page 33

¹⁸ Source – rapport IEOM

¹⁹ Portées essentiellement par l'achat d'un nouveau cargo mixte l'Aranui 5. Hors achat exceptionnel, les importations en provenance de Chine progressent de 7,3%.

1.2.1.1.3 Principales exportations depuis la PF

1 ^{er} client	Hong Kong	4,23 milliards XPF (30 % des exportations)	Les achats de Hong Kong pour les perles brutes diminuent de 20,8%
2 ^{ème} client	Japon	3,95 milliards XPF (28 %)	Les achats du Japon pour les perles brutes diminuent de 13%
3 ^{ème} client	Etats-Unis	2,68 milliards XPF (19 %)	Les achats des Etats-Unis augmentent de 45,4% notamment en produits de la pêche (+60,6%).
4 ^{ème} client	France métropolitaine	1,83 milliards XPF (13 %)	Les achats de la France progressent de 15,2% avec notamment les bons résultats des exportations d'huile de coprah (+50,3%)

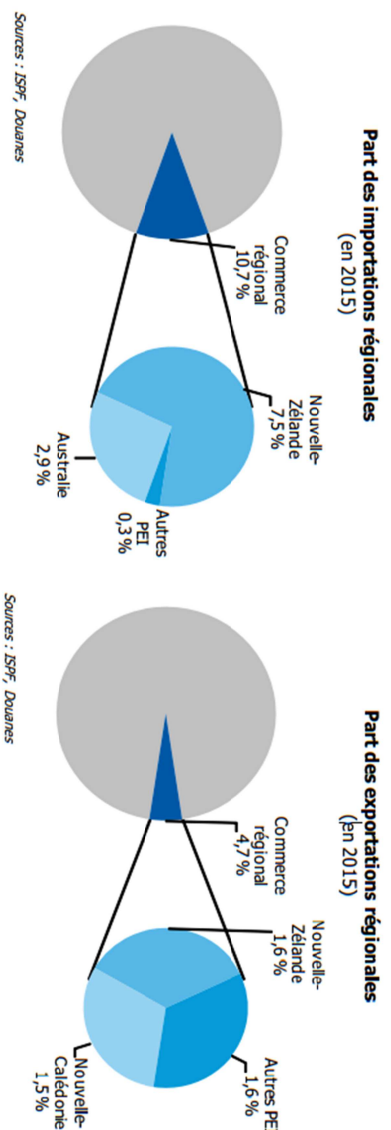
Tableau 6 : exportations 2015 - principaux clients de la PF

1.2.1.2 Echanges commerciaux régionaux

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec les pays de la zone Océanie-Pacifique restent marginaux.

En 2015²⁰, les importations régionales représentent environ 11% des importations totales (17,7 milliards XPF) et 3,6 % des exportations locales (456 millions XPF).

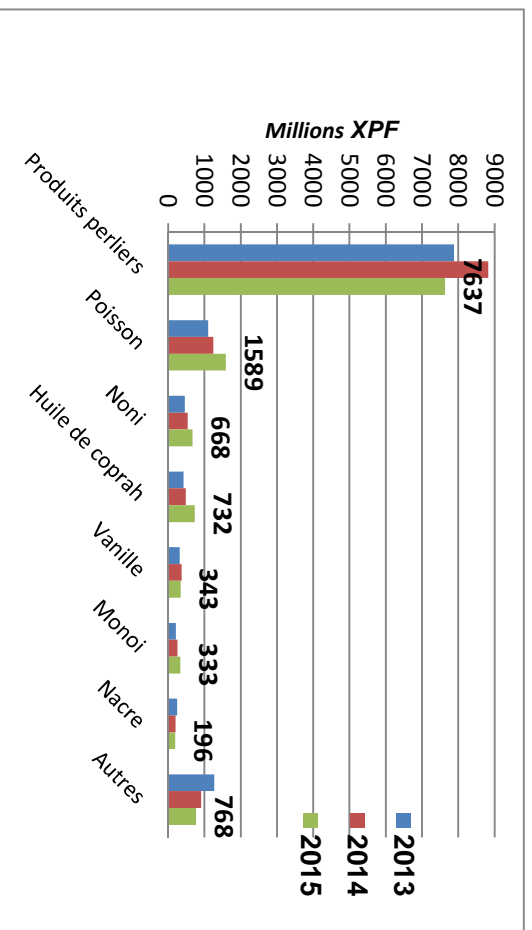
Les importations régionales proviennent essentiellement de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Les marchandises en provenance de la Nouvelle-Zélande s'élevaient à 12,4 milliards XPF et concernent principalement des produits alimentaires (viande et produits laitiers) et des métaux (en fonte, fer et acier). Celles en provenance de l'Australie s'établissent à 4,7 milliards XPF et se composent majoritairement de produits alimentaires et de produits pétroliers.



Graphique 6 : échanges régionaux - source ISPF-Douanes

Les exportations régionales se répartissent en grande partie entre la Nouvelle-Zélande (231 millions XPF) et la Nouvelle-Calédonie (207 millions XPF). La PF exporte essentiellement des déchets vers la Nouvelle-Zélande pour leur recyclage. À noter que les ventes de perles brutes ont nettement progressé en 2015 (51,8 millions XPF), après seulement 2 millions XPF en 2014. En parallèle, les achats de la Nouvelle-Calédonie restent orientés vers des produits aquacoles et de consommation courante (bijoux en perles, monoij).

Graphique 7 : Evolution des exportations dans le secteur primaire (2013-2015) chiffres 2015



Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont marginaux: ils représentent 0,3% des importations et 1,6% des exportations en 2015.

En 2015, 11 % des importations proviennent de l'Océanie (dont 75 % en provenance de la Nouvelle-Zélande)

1.2.1.3 Accords commerciaux régionaux

Plusieurs accords commerciaux régionaux²¹ existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP) : d'une part, l'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) et d'autre part, l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement).

Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA (Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud), signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

²¹ Extrait du rapport ICOM 2015

Comme membre associé du Forum, la PF est invitée à rejoindre ces accords commerciaux régionaux.

1.2.2 Relations bilatérales et multilatérales de la Polynésie française

Les relations bi- et multi- latérales de la PF en 2015 se sont plus particulièrement illustrées au travers des actions suivantes :

Durement touchées par le cyclone PAM le 13 mars 2015, l'APF a voté un crédit de 10 millions XPF pour venir en aide aux îles du Vanuatu. L'essentiel de cette aide a consisté en aides d'urgence sous la forme de médicaments et de denrées alimentaires, acheminés par voie maritime²².

Du 14 au 17 juillet 2015, la PF a accueilli une conférence du Groupe des Dirigeants Polynésiens (PLG²³) consacrée au changement climatique en prévision de la 21ème session de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21). Cette rencontre s'est conclue par l'adoption de la déclaration de Tapuapuatea sur le changement climatique (PACT²⁴) qui a appelé les nations à unir leurs efforts pour la protection de l'océan et de l'environnement, une thématique essentielle à l'identité polynésienne.



Photo 5 : signature du pacte de Tapuapuatea (Raiatea) le 16 juillet 2015 - @présidence de la PF

Dans le cadre de la candidature de la PF au statut de membre à part entière du Forum des îles du Pacifique (FIP), une mission d'évaluation du Forum s'est rendue à Tahiti du 20 au 23 juillet. Dans la continuité de ce processus, à l'occasion de leur 46ème sommet de Port-Moresby (PNG, 7-11 septembre 2015), les Leaders du Forum ont donné instruction au secrétariat de procéder à une révision des critères d'adhésion des nouveaux membres.

Du 2 au 4 septembre, s'est également tenu le 3ème sommet du PIDF²⁵ (Forum de développement des îles du Pacifique). Le thème central de ce sommet était axé sur l'édification d'une économie bleue/verte capable de résister aux effets du changement climatique²⁶, en préparation de la COP 21.



Image 2 : logo du 3ème sommet de PIDF

Dans la poursuite de ces travaux et efforts sur le changement climatique, la PF a participé à la COP21 qui s'est déroulée du 30 novembre au 12 décembre 2015 à Paris.

²² Source : Bilan 2015 des actions internationales du Président – note de la DAIEP

²³ PLG : Polynesian Leaders Group

²⁴ PACT : Polynesian Against Climate Threats - la Polynésie face aux menaces climatiques

²⁵ PIDF =Pacific Island Development Forum ou Forum de développement des îles du Pacifique

²⁶ <http://pacificidf.org/3rd-pidf-summit/>

Auparavant, la PF s'était fait le porte-parole des préoccupations du Groupe des Dirigeants Polynésiens, et plus généralement de l'ensemble des pays insulaires du Pacifique, à l'occasion du 4^{ème} Sommet France-Océanie organisé le 26 novembre 2015 au palais de l'Élysée sous la présidence du Président de la République. La PF accueillera le 5^{ème} sommet France-Océanie en 2018.

.....

**En 2015, apport d'une aide humanitaire de 10 millions
XPF aux îles du Vanuatu touchées par le cyclone PAM
Préparation & participation à la COP 21 avec la
signature du PACT de Tapuapuatea
Relance de la candidature de la PF au statut de membre
à part entière auprès du FIP**

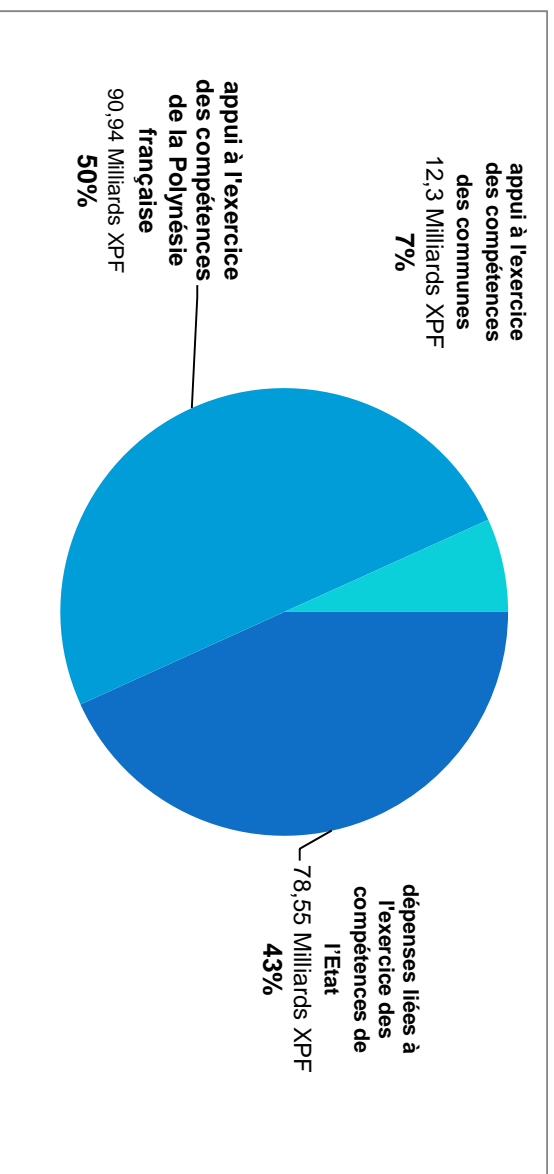
.....

2 L'ÉTAT FRANÇAIS ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

2.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS

2.1.1 Dépenses de l'Etat en Polynésie française

En 2015, les dépenses de l'Etat²⁷ ont atteint 181,8 milliards XPF (1,52 milliard €). Ces dépenses représentent une évolution de +5,6 % par rapport à 2014 et sont réparties comme suit :



Graphique 8 : répartition des dépenses de l'Etat en 2015

*Dépenses de l'Etat en PF :
+ 9,6 milliards XPF → 181,8 milliards en 2015*

2.1.2 Principaux dispositifs financiers

Outre ses dépenses dans le cadre de ses compétences « régaliennes » (justice, sécurité, défense, affaires étrangères, recherche, enseignement supérieur et monnaie), l'Etat apporte son concours au développement de la PF en prenant en charge certaines dépenses dans les domaines de compétence du Pays.

Il contribue ainsi au développement de la PF au travers de 3 instruments financiers issus de la réforme de 2011 de la Dotation Globale de Développement Economique



Photo 6 : Bâtiment du Haut-Commissariat de la République en PF
@mqpio.net

²⁷ [http://www.polynesie-francaise.prf.gouv.fr/L-Etat-en-chiffres/Les-depenses-de-l-Etat-en-PF/\(langue\)/fr-FR](http://www.polynesie-francaise.prf.gouv.fr/L-Etat-en-chiffres/Les-depenses-de-l-Etat-en-PF/(langue)/fr-FR)

(DGDE), qui fonctionnent en cohérence et complémentarité avec les « Contrats de Projets ».

- 1er instrument financier : la Dotation Globale d'Autonomie (DGA)

→ Libre d'emploi pour la Polynésie française, la DGA est d'un montant annuel relativement stable (10,09 milliards en 2015 et pour rappel 10,48 milliards en 2014).

- 2ème instrument : la dotation territoriale pour l'investissement des communes

→ D'un montant d'1,08 milliard XPF en 2015 (comme en 2014), cette dotation alimente la partie investissement du Fonds Intercommunal de Péréquation (à noter que l'État contribue en plus à la partie fonctionnement de ce fonds à hauteur de 865 millions XPF).

- 3ème instrument financier : la dotation pour les projets dits « structurants »

Le troisième instrument financier (3IF) est une dotation pour les projets dits « structurants » (infrastructures de transport, protection contre les eaux, etc.) financés par l'État à hauteur de 80 % et par le Pays à hauteur de 20 %.

Le comité de pilotage du 16 décembre 2014, co-présidé par le Président du Pays, Edouard Fritch et le Haut-commissaire Lionel BEFFRE a ainsi défini la programmation 2015 du 3IF avec 8,649 milliards XPF d'opérations nouvelles²⁸, comme par exemple l'assainissement des eaux pluviales de l'aérodrome d'Hiva Oa pour 238 millions XPF, l'aménagement de travaux routiers à Tahiti pour 538 millions XPF, l'assainissement de la zone d'Outumaro pour 840 millions XPF, etc. .



Depuis 2011, date de sa mise en œuvre (en remplacement de l'ex-DGDE), ce sont près de 34 milliards XPF d'opérations qui ont été engagées.

Photo 7 : dans le cadre du 3 IF, réalisation de la bretelle de St-Hilaire -Faa'a – déc. 2014 © Présidence de la PF

2.1.3 Contrat de projets

En rappel, le bilan du contrat de projets (Cdp) 2008-2014 au 31 décembre 2014, indiquait un taux de programmation atteignant 82% (38,1 milliards XPF) de l'enveloppe totale.



²⁸ Avec un total de paiement de l'Etat de 6,5 milliards XPF au titre de l'année 2015

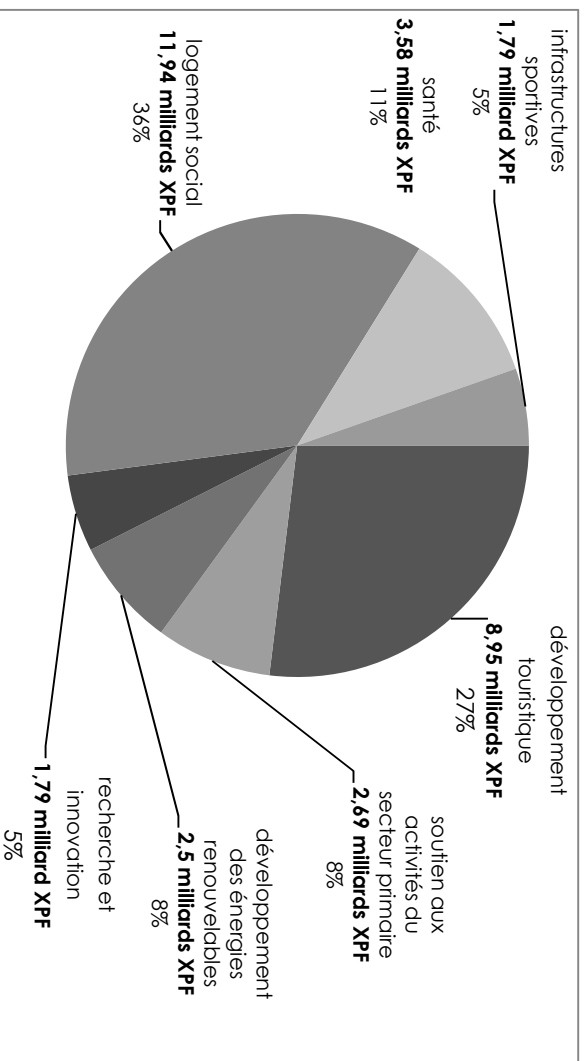
Associant désormais les communes, collectivités de proximité par excellence, le contrat de projets actuel (2015-2020) signé le 9 mars 2015 à Papeete par la Ministre des Outre-mer et le Président de la PF, place la croissance économique et l'emploi au cœur de son action.



Photo 8 : Cérémonie de signature du Contrat de projets 2015-2020, le 9 mars 2015 @Presidence.de la PF

Deux outils ont ainsi été définis²⁹ :

- Un contrat de projets Etat - PF, doté de 36 milliards XPF relatif au financement de projets redonnant des compétences de la PF, avec comme projets éligibles :



Graphique 9 : répartition des secteurs éligibles au Cdp 2015-2020 Etat-PF

- Un contrat de projets Etat – PF – Communes³⁰ doté de 12 milliards XPF relatif au financement des projets d'investissement communaux avec en secteurs éligibles :
 - la distribution en eau potable,
 - la gestion des déchets,
 - l'assainissement des eaux usées
 - et un volet destiné à la protection des populations sur les atolls dépourvus d'abris en cas de matérialisation de risques naturels.

Le 20 août 2015, le 1^{er} COPIL du contrat de projets Etat-Pays³¹ a sélectionné (en raison de leur caractère prioritaire et de leur maturité), 6 opérations de logement social pour un montant

²⁹ Source courriel de la direction des interventions de l'Etat – Haut-commissariat en PF – 22 juin 2016

³⁰ La répartition des participations des 3 partenaires prévoit une intervention de l'Etat à parité avec celle du Pays et une quote-part de 5 à 15 % du montant des opérations étant à la charge des communes.

total de 3,3 milliards XPF (27,4 millions d'€), comprenant notamment 2 conduites d'études, 2 constructions nouvelles et 1 programme d'habitat dispersé (cette dernière opération est la seule qui concerne les archipels hors Iles du Vent).

Le 13 juillet 2015, à l'issue du COPIL Etat-Pays-Communes, 10 opérations ont été programmées pour une enveloppe de 1.7 milliard XPF. Tous les archipels (sauf les Marquises) sont concernés par ces financements avec :

- 7 projets pour l'adduction en eau potable³²
- et 3, en faveur de la gestion des déchets³³

2.1.4 Autres dispositifs financiers

2.1.4.1 Régime de solidarité de la Polynésie française

Le Régime de Solidarité de la Polynésie française, anciennement Régime de Solidarité Territorial (RST), a été créé en 1994, en même temps qu'était mise en place la Protection Sociale Généralisée (PSG). Dès l'origine, la participation de l'Etat a pris la forme d'un versement d'une subvention, dont les principes ont été portés par deux conventions quinquennales Etat-Territoire en 1993 et 1999. La seconde convention, arrivée à son terme en 2004, a été prorogée par avenants jusqu'en 2007. En 2008, l'aide financière de l'Etat a cessé, alors même que son principe était réaffirmé par le Gouvernement central, mais conditionné à une réforme de la protection sociale en Polynésie française.

L'Etat a souhaité accompagner le Pays dans son action en faveur du rétablissement financier et de la pérennisation du système de santé et de solidarité des Polynésiens, et s'est ainsi déclaré prêt à accompagner financièrement le gouvernement de la Polynésie française dans cette entreprise, sur la base d'une dotation annuelle de 12 millions d'€ (1,43 milliards XPF), dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs.

Cette convention a été signée le 16 avril 2015 entre l'Etat et le Pays. Aussi, l'Etat a-t-il procédé à deux versements de 6 millions d'€ (ou 715 millions XPF) au 1^{er} semestre et au 2nd semestre 2015. Le dispositif entré en vigueur en 2015, sera reconduit en 2016 et 2017.

En complément de cette contribution, l'Etat propose d'aligner le tarif de soins appliqués aux assurés sociaux de Polynésie française hospitalisés dans des établissements de santé métropolitains sur le tarif appliqué aux assurés sociaux métropolitains. Cette mesure est de nature à procurer aux trois régimes de maladie un gain budgétaire annuel de 3 à 5 millions d'euros en année pleine. Une mesure législative en ce sens interviendra en 2016. De plus, l'Etat a annoncé l'effacement de la dette contractée par le RSPF à l'égard de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP) à la date du 31 décembre 2014.

.....
**En 2015, retour de l'Etat au financement du RSPF =
versement de 1,43 milliard XPF**
.....

³¹ Source : communiqué du HC le 20-08-2015 « information médias »

³² 4 projets pour Tahiti, 1 à Moorea, 1 à Huhine et 1 à Manihi

³³ 1 projet pour Bora Bora, 1 à Raiavavœ et 1 à Tahiti

2.1.4.2 Conventions relative à l'éducation

Cette importante convention³⁴ encadre l'appui de l'Etat à la politique d'éducation en PF. Elle fonde la rémunération des enseignements des premiers et seconds degrés par l'Etat (430,020 M. d'€ en 2015 soit 51,315 milliards XPF). Elle prévoit aussi l'attribution de subventions aux politiques sociales et pédagogiques à hauteur d'environ 15 M d'€ annuels (soit 1,79 milliard XPF). Elle dispose aussi d'un volet investissement, réactivé en 2014-2015 à hauteur de 5 M d'€ (596,6 M. XPF).

L'article 21 de la convention indique en effet que « la Polynésie française assure les dépenses de fonctionnement, d'équipement, de construction, de maintenance, de sécurité et de reconstruction des établissements scolaires du second degré » et qu'elle reçoit chaque année de l'Etat une participation financière aux dépenses qu'elle assume ».

Au titre de l'année scolaire 2015-2016³⁵ :

En matière d'investissement, l'Etat a procédé pour 2015 à l'engagement de 3 nouvelles opérations : réhabilitation complète du CETAD de Ua Pou, réhabilitation du collège de Mataura, et réhabilitation du lycée Paul Gauguin pour un total de 1,9 million d'€ (ou 226,73 millions XPF).

Le total des paiements, intégrant des versements liés à d'anciennes opérations, s'élève à 3,8 millions d'€ (453,45 millions XPF).

.....
En 2015 : 3 opérations de réhabilitation d'établissements scolaires pour 226,7 M. XPF
.....

2.1.5 Fonds Exceptionnel d'Investissement

En ce qui concerne le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) : en 2015³⁶, l'opération «aménagement hydroélectrique de la rivière Voiha – tranche 3 » avait été retenue par le Ministère des Outre-mer. Toutefois, les retards cumulés dans l'avancement des 2 premières phases ont contraint l'Etat à différé cet engagement.

Le projet de « renforcement des capacités de transit électrique de la vallée de la Papenoo », porté par la IEP, a été engagé pour un total de 2 millions d'€ (ou 238,7 millions XPF).

Parallèlement, des décaissements ont été réalisés au profit de la PF afin d'accompagner le déploiement de la fibre optique (projet FTTH³⁷ financé par le FEI au titre des exercices 2013 et 2014).

³⁴ Convention n°HC-57 du 07 avril 2007 relative à l'éducation en Polynésie française

³⁵ Source : Direction des interventions de l'Etat – bureau des politiques territoriales - HC

³⁶ Source : Direction des interventions de l'Etat – bureau des politiques territoriales - HC

³⁷ FTTH : Fiber To The Home

2.2 INTERVENTIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT EN POLYNESIE FRANÇAISE

2.2.1 L'AFD en Polynésie française

Le montant global des engagements de l'AFD³⁸ en Polynésie française s'élève à 22,6 milliards XPF en 2015. Le financement du secteur public atteint 5,2 milliards XPF, exclusivement via des prêts bonifiés, contre 3,7 milliards XPF en 2014 soit une progression de 40 %. Le financement du secteur privé atteint 17,4 milliards XPF dont 13,7 milliards en soutien à sa filiale Socredo.

.....
en 2015 : l'AFD = 22,6 milliards d'engagements dont 5,2 milliards XPF de prêts bonifiés du secteur public (+ 40 % par rapport à 2014)
.....

2.2.1.1 Engagements financiers avec le secteur public

2.2.1.1.1 Avec Le Pays et ses établissements publics

Dans la droite ligne de l'accord-cadre de partenariat signé fin 2014 entre l'AFD et la PF, l'AFD a continué à déployer son activité d'appui conseil en faveur du Pays pour le développement de ses politiques publiques. Après avoir apporté un support d'expertise dans le domaine de la santé en 2014 pour le lancement du Schéma d'Organisation Sanitaire (ou SOS³⁹), l'Agence a contribué en amont à la rédaction des termes de référence du schéma directeur des transports interinsulaires maritimes et aériens.

En matière de soutien financier, l'AFD a prêté 3 milliards XPF à la PF en 2015. Ce prêt, qui financera le budget d'investissement de la collectivité, a été signé le 29 septembre entre le directeur de l'agence AFD de Papeete et le Vice-président de la Polynésie française. Les fonds seront alloués aux projets inscrits dans les différents partenariats financiers signés entre l'État et le Pays. Ils correspondent principalement à des projets d'infrastructures routières, maritimes, aéroportuaires et de défense contre la montée des eaux ainsi qu'à des projets de construction de logements sociaux.



Image 3 : signature le 29 septembre 2015 **415** entre le Vice-Président de la PF et le Directeur d'agence de l'AFD à Papeete
@Présidence de la PF

Le prêt octroyé par l'AFD inclut une bonification de l'État. Il a été conclu pour une durée de 20 ans dont deux ans durant lesquels le Pays ne remboursera que les intérêts. La bonification agit à la baisse sur le coût du prêt et permet au Pays de bénéficier de taux d'intérêt avantageux.

.....
AFD → PF :

Prêt de 3 milliards XPF pour des infrastructures routières, maritimes et des logements sociaux
Prêt de 1,7 milliard XPF au CHPF pour des équipements
.....

³⁸ Source : AFD Polynésie Française

³⁹ qui a depuis été adopté par l'Assemblée en février 2016

L'AFD a également financé les investissements en équipement du centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF). Son mobilier et notamment le parc informatique dont une partie a été reprise de l'ancien hôpital connaissent un taux de vétusté élevé. L'AFD a octroyé en octobre 2015 un prêt de 1,7 milliards XPF qui permettra de financer ses programmes d'investissement 2015, 2016 et 2017 consacrés au remplacement d'une partie de son matériel.



Photo 9 : CHPF @rahifnews

2.2.1.1.2 Avec les communes en 2015

L'AFD poursuit son partenariat entamé depuis de nombreuses années avec les Syndicat de promotion des communes de Polynésie française (SPC PF). Depuis 2014, le SPC PF mène des travaux sur la politique tarifaire pour les services de restauration scolaire du 1er degré.

L'objectif final est de parvenir à une maîtrise des coûts afin que chacune des communes puisse déterminer des actions correctives adaptées à leur situation. Au final, ces informations doivent permettre aux élus de prendre les meilleures décisions possibles pour leurs communes.

En 2015, l'AFD a restitué auprès des participants à ces travaux, une analyse des budgets annexes dédiés à la restauration scolaire ainsi qu'une proposition d'indicateurs de performance.

En outre, l'agence développe un volume significatif d'appui-conseil auprès des communes :

- elle actualise et restitue régulièrement à ses contreparties communales ses analyses financières rétrospectives et prospectives ;
- elle participe aux ateliers de travail et aux instances du Comité des Finances Locales (CFL) qui réunit les communes, le Pays et l'Etat pour la répartition des dotations du Fonds intercommunal de Péréquation,
- elle publie chaque année un observatoire financier des 48 communes qu'elle diffuse largement à tous les intéressés. Cet observatoire est devenu un outil de référence pour la plupart des communes et pour les institutions du Pays et de l'Etat qui financent ou appuient les projets communaux.

L'activité de prêt en faveur des communes a augmenté en 2015 : 5 communes⁴⁰ financées pour un montant total de 550 millions XPF contre une seule commune accompagnée en 2014.

AFD → Communes :
Prêt de 550 M. XPF pour 5 communes
Poursuite du partenariat avec le SPC PF sur le travail
mené au niveau des services de restauration scolaire

⁴⁰ Bora Bora, Huahine, Ufuroa, Aue et Rangiroa

2.2.1.2 Financements destinés au privé

L'AFD reste très mobilisée auprès du secteur privé. L'AFD est intervenue à hauteur de 13,7 milliards XPF de financements que ce soit en prêts directs de projets structurants, ou indirects par le soutien en garantie aux banques, pour leur faciliter l'octroi de crédits en faveur des petites entreprises polynésiennes.

AFD → Secteur Privé :
13,7 milliards XPF (prêts directs ou indirects)

2.2.1.2.1 Secteur bancaire en Polynésie française

2.2.1.2.1.1 Socredo

L'AFD a participé au besoin de refinancement de la Socredo en le réajustant au besoin réel de sa filiale par (i) un financement long terme, (ii) un financement court terme et (iii) une garantie à première demande sur le réescompte de chèque auprès de l'IEOM.

Ces financements sont le résultat d'un accompagnement opérationnel régulier de l'AFD envers sa filiale. L'AFD assume ainsi les obligations liées à son rôle d'actionnaire de référence.

2.2.1.2.1.2 Activité de la Sogefom

Le secteur bancaire a été le principal bénéficiaire, avec 5,4 milliards XPF octroyés en financements directs et plus de 1,9 milliards XPF en financements indirects via le fonds de garantie de la Sogefom, filiale de l'AFD. Ce soutien au secteur bancaire est prépondérant pour faciliter la prise de risque pour les banques qui ont été confrontées cette année encore à des taux élevés de créances douteuses.

La Sogefom a octroyé 321 garanties pour un montant de 1,9 milliards XPF, soit environ 3,1 milliards XPF de crédits catalysés. 184 emplois ont été créés grâce à ce dispositif. Ce niveau d'activité est historiquement élevé et peut s'expliquer de plusieurs manières : (i) par la politique volontariste de la Sogefom⁴¹, (ii) ou par le recours important des banques de la place à tout schéma de garantie, au vu de la persistance de la crise économique.

La Sogefom reste un acteur incontournable du financement de l'activité.

2.2.1.2.2 Financement direct aux entreprises

L'AFD participe aux côtés d'une banque de la place au cofinancement de 5 programmes immobiliers d'un promoteur privé agréé dans le domaine du logement intermédiaire. Il prévoit la construction de 232 logements⁴² sur quatre sites de l'agglomération de Papeete et un site à Moorea. Ces logements sont destinés à être vendus à leurs occupants à l'issue de la période de défiscalisation, à un prix minoré des subventions et avantages fiscaux perçus.

Cette production de logement social est soutenue par le gouvernement polynésien dans un contexte de pénurie persistant.

⁴¹ élargissement important de son périmètre d'activité, mise en place de délégation d'octroi aux banques bénéficiaires

⁴² Cf. partie 1.1.4.3- Logement social - page 20

Ces 5 programmes devraient permettre à environ 690 personnes, dont les revenus par foyer ne dépassent pas les plafonds d'éligibilité au logement social, d'accéder à la propriété.

2.2.1.3 Etudes

En parallèle à la mise en œuvre d'un prêt de 850 millions XPF octroyé en 2014 à l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) pour le financement de plusieurs opérations de logement, l'AFD a financé en 2015 une mission d'appui à la consolidation des outils de pilotage financier de l'OPH. Comportant un volet financier et un volet organisationnel, cette mission a été réalisée entre mars et juillet 2015.



Photo 10 : fare⁴³ OPH @photo OPH

En outre, l'AFD a lancé une étude en partenariat avec le CRIOBE et l'UPF intitulée « Le rahui ⁴⁴ » à l'épreuve d'une gestion pluri-acteurs et multi-échelle des « Communs ».

Ce projet d'étude interdisciplinaire (anthropologique juridique, économique, géographique), piloté par le département de la recherche de l'AFD, porte sur un mode de gestion en commun du milieu naturel insulaire. L'étude aura pour objectif d'analyser la place d'un territoire insulaire (un territoire marin, terrestre, un bassin versant, un atoll) en Polynésie française, dans la perspective des « Communs⁴⁵ ».

Les cas envisagés permettront d'analyser dans quelle mesure et à quelles conditions, une pratique comme celle du « rahui » modernisée et adaptée, pourrait être d'un apport significatif dans un dispositif de gestion de « communs » plus complexe et multi-acteurs.

2.2.2 L'ADEME en Polynésie française

L'ADEME⁴⁶ (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères métropolitains en charge de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, cette agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil.

⁴³ Fare (en tahitien) = maison

⁴⁴Le « Rahui » désigne traditionnellement en Polynésie une restriction spatio-temporelle régulant l'usage de la mer et de la terre

⁴⁵ « les communes offrent une forme de gouvernance collective qui a su montrer des résultats en termes de soutenabilité environnementale, d'équité et de résolution des conflits. Ils se définissent à partir de trois éléments : une ressource, une communauté et un ensemble de droits et d'obligations. La ressource peut être physique, comme des pélagiques gérés par une communauté, ou immatérielle, comme les logiciels libres. Ils constituent un cadre théorique et proposent de nombreux cas opérationnels, permettant de sortir de la dichotomie public / privé. Le triptyque public, privé, communs dans la régulation des activités économiques mérite d'être repensé : son équilibre relève de choix politiques. » - source <http://www.cfd.fr/home/recherche/programmes-recherche-cfd/communs>

⁴⁶ Source : www.polynésie-française.ademe.fr/

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention, tels que :

- La maîtrise de la demande en énergie ;
- La qualité environnementale du bâtiment (QEB) ;
- La lutte contre les effets du changement climatique ;
- La promotion des énergies renouvelables ;
- La prévention et gestion des déchets ;
- La sensibilisation et éducation au développement durable.



Image 5 : domaines d'interventions de l'ADEME en PF @ADEME PF

L'année 2015⁴⁷ a été riche en événements et en projets pour l'ADEME PF avec entre autre :

- 2 nouveaux accords-cadres pluriannuels établis avec le Pays pour la période 2015-2020, portant sur l'accompagnement de la transition énergétique et la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des déchets ;
- L'organisation de la SERD⁴⁸ du 21 au 29 novembre 2015 avec 225 actions labellisées cette année (contre 128 en 2014) ;

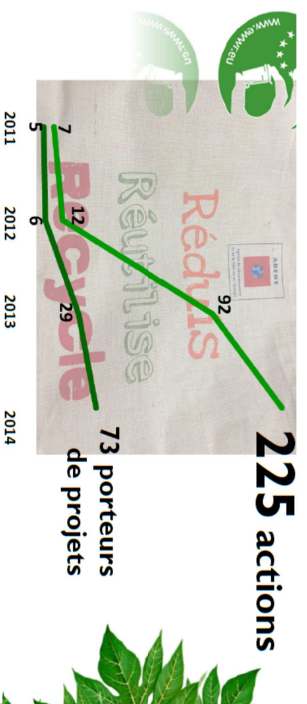


Image 6 : Evolution de la participation à la SERD @ADEME PF

- Le Plan Climat Territorial de la PF avec en 2015, la dernière phase de définition du programme d'actions à mettre en place : le « Plan Climat Energie » (PCE) dont le document final a été présenté en décembre 2015 à l'occasion de la COP 21 et décliné en 28 « fiches actions » ;
- La création d'un club des entreprises Polynésiennes Eco-responsables en partenariat avec la PF et la CCISM ;
- L'élaboration d'un schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2020 ;
- Etc.

A noter que dans le cadre du programme INTEGRE, l'ADEME et le PF soutiennent l'initiative de la CCISM de réaliser une étude technico-économique visant la mise en place d'un système durable de gestion des déchets professionnels sur le site pilote de Raiatea et Tahaa. 5 catégories de déchets ont été étudiées et des scénarios de gestion pour chaque typologie de déchets doivent être proposés.

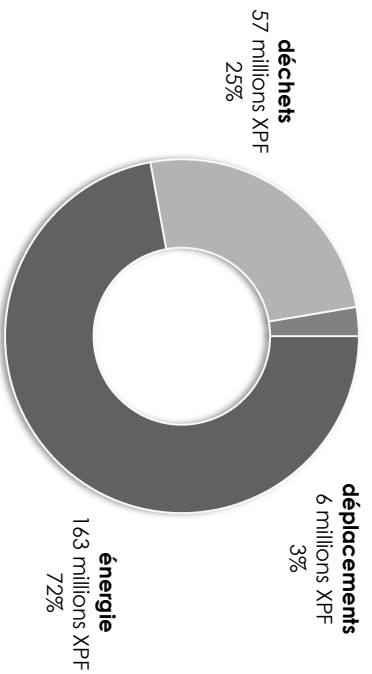


Image 7 : logos d'INTEGRE et de la CCISM PF

⁴⁷Source : rapport d'activité 2015 –ADEME PF

⁴⁸ SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Les aides de l'ADEME en 2015 se présentent comme suit :



Graphique 10 : répartition des aides ADEME Polynésie française en 2015

2.2.3 L'Agence des Aires Marines Protégées en Polynésie-Française



Image 8 : logo de l'AAMP

Depuis 2007, dans le cadre d'une convention de collaboration avec le gouvernement polynésien, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) apporte un appui technique aux actions de gestion du milieu marin. L'Agence des AMP⁴⁹ est un établissement public administratif d'Etat, dédié à la protection et à la valorisation du milieu marin. Depuis 2009, l'AAMP dispose d'une antenne locale qui met en œuvre des projets que lui confie la PF

La réalisation des actions en 2015 :

Dans le cadre de son partenariat avec la Polynésie française⁵⁰ et sous son égide, l'AAMP a réalisé pour l'année 2015 de nombreuses actions, notamment :

- L'appui à la création d'un nouveau label "Aire Marine Educative" (AME) et son logo ainsi que l'obtention du label « Pays » déposé à l'INPI⁵¹ :
 - Ce projet a abouti en marge de la COP 21 à la signature d'un accord entre la Ministre de l'écologie Ségolène Royal et le Président Edouard Fritch. Le concept d'une "aire marine éducative" se définit comme une zone maritime littorale gérée de manière participative par une école ou un groupe d'élèves. Il s'agit d'une démarche de gestion participative impliquant des élèves autour d'un projet d'action citoyenne de protection et de gestion du milieu marin ;

⁴⁹ Une AMP est gérée dans le meilleur des cas, à l'aide d'un plan de gestion, mis en œuvre par un gestionnaire doté de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux et objectifs fixés, sous une gouvernance locale parfois nommée comité de gestion, qui a vocation à élaborer le plan de gestion et prendre des décisions de manière collégiale.

⁵⁰ en lien avec l'ensemble des ministères concernés de la Polynésie Française, notamment ceux en charge des ressources marines, de l'environnement, de la recherche, de la culture, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'éducation, du développement des archipels et du tourisme ainsi que leurs services

⁵¹ INPI : Institut National de la Propriété Industrielle



Image 9 : signature du partenariat entre le ministère de l'écologie et la PF pour l'animation du réseau Pukatai aux Marquises
@présidence de la PF



Image 10 : logo de l'AME réalisé par P. Ethel Hahituku OATEA – Motuhaka @ AAMP



Image 11 : Elèves de Atuona devant l'aire marine éducative de Hanaiapa à Hiva Oa. © Pukatai

- La contribution au développement du programme pilote PUKATAI des 6 aires marines éducatives des Marquises, lancé pour éprouver la méthodologie :
 - les enfants des AME ont eu l'opportunité d'embarquer à bord du patrouilleur de la marine nationale Arago en escale aux Marquises en soutien aux AME. L'état écologique initial a été réalisé dans chacune des 6 AME :



Image 12 : programme PUKATAI @AAMP

- Le démarrage en octobre 2015 du projet RESCCUE pour lequel l'Agence est l'opérateur coordonnant un consortium de partenaires locaux et internationaux contribuant au déploiement d'une politique de gestion intégrée des zones côtières en Polynésie française :
 - Ce projet régional est financé par l'AFD⁵² et le Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM). La PF assiste la CPS dans la maîtrise d'ouvrage de ce projet pour lequel la coordination avec le projet INIEGRE⁵³ financé par l'UE dans le cadre du 10^{ème} FED régional est attendue au niveau des sites pilotes communs dont celui d'Opuhohu à Moorea :
- La consultation pour la création de la grande aire marine protégée des Marquises confiée à l'Agence par la PF et co-présidée par le président du Pays et le Haut-commissaire : les comités de pilotages et réunions thématiques ont été menés parallèlement à une expertise juridique ;
- La poursuite de l'analyse éco régionale marine à l'échelle des Marquises : Ce diagnostic partagé a été réalisé de manière concertée afin de traduire une vision collective des informations disponibles⁵⁴. Il comporte la description du patrimoine

⁵² AFD = Agence française de développement

⁵³ Initiatives des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement

⁵⁴ Informations obtenues par les campagnes scientifiques lancées en début de projet, par les enquêtes de terrain menées de 2011 à 2014, par les groupes thématiques rassemblant scientifiques et porteurs de savoir et par la bibliographie existante.

naturel et culturel ainsi que les aspects socio-économiques, les usages et les pressions. Il se termine par la présentation des enjeux finement analysés de cet archipel.

- Des participations de l'antenne polynésienne de l'AAMP aux projets financés par le programme BEST de l'UE en 2015 :

Ainsi, engagée en tant que co porteur du projet PACIOCEA, financé par le programme BEST, l'Agence des Aires Marines Protégées a participé à la mise en œuvre du projet. Conjointement avec l'ensemble des acteurs régionaux, la plateforme ESIS de partage des données environnementales du PROE a été finalisée. Le projet a capitalisé les résultats des cartographies participatives ainsi que les scénarios produits lors des ateliers régionaux, eux-mêmes analysés via des contributions recueillies sur la plate-forme collaborative.

Le projet finalisé a été rendu en fin d'année 2015 et le bilan final devrait être validé par la Commission européenne en mai 2016, autorisant ainsi la diffusion des livrables au sein des services et direction générale concernées (ENV, DEVCO, MARE, action extérieure...).

2.2.4 Les instituts de recherche français en Polynésie française

2.2.4.1 Le CRIOBE en Polynésie française

Historiquement, le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) est issu d'une implantation, dès 1971, de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). En 2009, il est devenu une Unité Mixte de Recherche et de Service de l'EPHE et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le CRIOBE a pour mission essentielle la surveillance de l'écosystème corallien du Pacifique Sud. En ce sens, il participe à de nombreux programmes de recherche sur les récifs coralliens et accueille chaque année des étudiants et des chercheurs dans le cadre de leurs travaux. Ce centre de recherche joue par ailleurs un rôle d'expertise dans le domaine de l'écologie tropicale pour différents ministères de la PF (et notamment le ministère en charge de l'environnement), mais aussi pour certaines institutions régionales du Pacifique Sud (PROE et CPS notamment).

Il coordonne par exemple la mise en œuvre du programme CORALL 2013-2016 (« Coral reefs in a changing world – ecosystemic services from coral reefs : public tools for decision making in New Caledonia and French Polynesia »), financé à hauteur de 26.4 millions XPF (221 433 €) dans le cadre du programme BEST (appel à propositions 2011).

Le CRIOBE a par ailleurs accueilli plusieurs chercheurs dans le cadre des actions Marie Curie du 7ème PCRD (Programme Cadre de Recherche et de Développement – instrument financier européen).

2.2.4.2 L'IRD

L'institut de Recherche pour le Développement (IRD), présent en Polynésie française depuis 1964, a développé des programmes de recherche dans de nombreux domaines : biologie marine, substances naturelles et bio toxines, halieutique, perliculture, océanographie physique. Les recherches ont également été très actives en entomologie médicale, en partenariat avec l'Institut Louis Malardé.

Les programmes en sciences humaines et sociales ont porté sur l'archéologie des Îles Marquises, l'ethnologie, l'habitat, le domaine foncier et les études de géographie urbaine, sans oublier la linguistique et la botanique. La volonté de l'IRD de développer des recherches partenariales s'est concrétisée en 2012 dans la création de l'UMR-241 EIO, qui fédère les chercheurs de l'IRD et de trois autres organismes (Université de Polynésie française, Ifremer et Institut Louis Malardé –LLM-) sur l'étude des écosystèmes insulaires océaniques et plus particulièrement ceux de Polynésie française.

Les conséquences des pressions anthropiques et du réchauffement global se traduisent par une réduction drastique de la biodiversité et des services d'origine écosystémique qui en découlent (pêche, aquaculture, industrie du tourisme, etc.).

Cette situation, particulièrement marquée dans les écosystèmes insulaires, renforce les inégalités entre les pays du Sud et les pays du Nord. C'est dans ce contexte, que les chercheurs de l'IRD affectés en PF développent des recherches en soutien au suivi et à la gestion de ces écosystèmes.

Enfin, il faut signaler que l'ensemble des établissements publics de l'Etat précédemment mentionnés ont également contribué, dans le cadre des consultations par le bureau des affaires européennes de la DAIEP aux différentes études financées par l'Union européenne et relatives :

- aux mécanismes de gouvernance et de financement de la biodiversité ultramarine ;
- aux énergies renouvelables et aux politiques d'énergie verte dans les PTOM ;
- aux profils environnementaux des PTOM.

3 COOPERATION « UNION EUROPEENNE & POLYNESIE FRANÇAISE » EN 2015

3.1 DIALOGUE POLITIQUE

3.1.1 Régime d'association

En tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), la Polynésie française bénéficie d'un statut d'association à l'Union européenne. Le cadre de cette association est régi par la Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à l'Union européenne (DAO).

La nouvelle DAO, entrée en vigueur au 1er janvier 2014, a introduit un changement de paradigme dans les relations UE-PTOM, en substituant à la notion d'« aide au développement » le concept de « partenariat mutuellement bénéfique ». Toutefois, la nature de ce « partenariat » demeure largement inspirée du modèle qui a prévalu jusqu'à présent.

Ainsi, le principal instrument financier en faveur des PTOM reste une aide au développement, le FED, dont l'allocation territoriale pour la Polynésie française est de 3,6 milliards F CFP pour la période 2014-2020. Par ailleurs, la généralisation de l'éligibilité des PTOM aux « programmes horizontaux » de l'UE, si elle est actée dans le principe, est difficile à concrétiser, compte tenu de la nature de ces programmes (orientés en faveur des régions européennes) et des procédures de mise en œuvre peu adaptées aux capacités des PTOM.

C'est pourquoi la Polynésie française, qui souhaite une meilleure reconnaissance de ses spécificités et de ses enjeux de développement, plus proches des régions ultrapériphériques (RUP) que des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) selon certains analystes, a fait réaliser début 2014, une étude permettant d'apprécier les enjeux et conséquences d'une évolution vers le statut de RUP. Les conclusions de cette étude appellent à un approfondissement de certaines pistes, tout en soulignant les conséquences importantes de ce changement de catégorie sur le statut d'autonomie et les compétences actuelles de la Polynésie française. Dès lors, il est nécessaire de poursuivre la réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie de dialogue politique avec les institutions communautaires permettant, à l'horizon 2020 (date d'expiration de la DAO), une évolution des relations Union européenne-Polynésie française.

3.1.2 Temps forts de la coopération UE-PF

27 février 2015 Tortola-Illes Vierges Britanniques	13 ^{ème} Forum UE-PTOM <ul style="list-style-type: none">o la CE approuve la décision de la Polynésie française de concentrer l'enveloppe du 11^{ème} FED territorial de 3,57 milliards XPF sur le secteur du tourisme ;o les 4 PTOM du Pacifique et la CE retiennent les thématiques du changement climatique et de la biodiversité comme les deux sous-secteurs de concentration du 11^{ème} FED régional Pacifique dans le cadre d'une enveloppe de 4,29 milliards XPF (dans le prolongement de la conférence régionale des PTOM du Pacifique qui s'était tenue les 25 et 26 novembre 2014 à Papeete) ;o l'ensemble des PTOM et la CE retiennent les thématiques du
--	---

16-17 juin 2015 Bruxelles-Belgique	<p>changement climatique et des énergies renouvelables comme les deux sous-secteurs du 1^{ème} FED régional thématique avec une enveloppe d'un montant de 1,91 à 2,15 milliards XPF pour la période 2014-2020 ;</p> <p>Sommet des ministres de l'énergie des PTOM</p> <p>Les ministres de l'énergie adoptent une « Feuille de route sur l'énergie dans les PTOM » pour présentation à la COP 21 de Paris en décembre 2015.</p>
---------------------------------------	--

3.1.3 OCTA



OCT Association

Image 13 : logo OCTA

L'OCTA poursuit les objectifs suivants⁵⁶ :

- 1- Proposer un forum d'échanges d'idées et de débats sur les sujets d'intérêt commun ;
- 2- Travailler dans le sens des intérêts mutuels des membres ;
- 3- Echanger des informations spécifiques sur des sujets d'intérêts commun profitant à tous les PTOM ;
- 4- Faire des recommandations lorsque cela est nécessaire aux gouvernements de tous les PTOM et des états membres de l'UE dont ils relèvent concernant les mesures appropriées à mettre en œuvre ;
- 5- Développer les relations de travail efficaces en tant que groupe avec les institutions de l'UE, le groupe des pays ACP et son secrétariat et d'autres organisations internationales, multilatérales et régionales pertinents ;
- 6- Echanger entre membres de l'association des expériences réussies dans leurs secteurs d'intérêt commun ;
- 7- Défendre les intérêts collectifs des membres et représenter ces intérêts vis-à-vis des institutions de l'UE et dans tous les domaines mentionnés dans la décision PTOM.

La conférence ministérielle⁵⁷ est l'organe directeur de l'OCTA. Composée des représentants de chaque gouvernement membre, elle définit les politiques, approuve les budgets (...) et élit le président de la conférence ministérielle ainsi que les membres et le président du comité exécutif.

L'association est gérée par le comité exécutif qui assure le secrétariat de la conférence ministérielle. Le secrétariat planifie, prépare et met en œuvre toutes les activités de l'OCTA conformément à ses objectifs ainsi que les décisions de la conférence ministérielle.

⁵⁵ OCTA pour "Overseas Countries and Territories Association"

⁵⁶ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 3)

⁵⁷ Cf. extrait des statuts de l'OCTA (article 8)

Principaux événements en 2015 :

<p>26 février 2015 <i>Tortola-Illes</i> <i>Virgées Britanniques</i></p>	<p>Conférence ministérielle OCTA 2014 la Polynésie française réintègre le comité exécutif de l'association <i>(conférence qui devait initialement se tenir en décembre 2014 et qui a été reportée à février 2015)</i></p>
<p>17 Juin 2015 <i>Bruxelles -Belgique</i></p>	<p>conférence ministérielle extraordinaire pour valider une nouvelle « stratégie post 2015 » Conférence qui approuve le Plan Stratégique Intérimaire 2015-2020 et charge le comité exécutif de poursuivre les travaux sur la structure définitive (« stratégie post 2015») et le budget du secrétariat, pour adoption à la prochaine Conférence ministérielle ordinaire de février 2016.</p>

La représentation de la PF au sein de l'OCTA est assurée à deux niveaux :

- Par le Président de la PF, pour la réunion annuelle de la conférence ministérielle :
 L'année 2015 a été marquée par la tenue de deux conférences ministérielles dont le but était « l'élaboration d'une nouvelle stratégie visant à renforcer le dialogue politique entre les PTOM, les instances de l'Union Européenne et les quatre états de tutelle présents au conseil ». En février 2015, la réunion annuelle 2014 s'est tenue à Tortola aux îles Vierges Britanniques.

A la suite de cette rencontre, l'OCTA, dans sa résolution administrative a donné mandat au comité exécutif afin de présenter un nouveau « plan stratégique 2015-2020 ». Cette nouvelle « stratégie post 2015 » a été approuvée par les 25 PTOM lors d'une conférence ministérielle extraordinaire qui s'est tenue en juin 2015 à Bruxelles.

Les objectifs de cette stratégie post-2015 sont :

- i) Accroissement des capacités institutionnelles de l'OCTA en termes de communication et de représentation de ces intérêts auprès de l'Union Européenne ;
- ii) Etablissement d'une stratégie commune qui orientera mieux le dialogue UE-PTOM jusqu'à la fin de l'actuelle DAO, et permettra une meilleure prise en compte des exigences des PTOM en matière de développement pour l'accord d'association à venir ;

- Par la Déléguée de la Polynésie Française à Paris, au niveau du comité exécutif :

Au sein de la DPF à Paris, les actions de représentation sont assurées par la correspondante chargée du suivi des Affaires Européennes. Cette correspondante est notamment mobilisée dans le cadre des groupes de travail organisés par l'OCTA.

Cette représentation au sein de l'OCTA offre à la Polynésie française, un moyen d'être informée de l'avancée et du suivi des travaux de l'association, mais aussi et surtout de faire en sorte que les thématiques développées par cette dernière, relatives aux programmes communautaires destinés aux PTOM, abondent dans le sens des exigences

qu'elle a formulées. Ce travail est réalisé en coopération avec le Bureau des Affaires Européenne à Papeete et le ministère des affaires de l'outre-mer.

Les principaux travaux réalisés en 2015 par la représentation de la PF :

- Participation aux groupes de travail « Environnement », « Education Recherche & Innovation » (REI) en tant que co-président, et aux groupes de travail « Coopération Régionale » et « Communication » au titre de simple membre, et plus particulièrement :
 - o Dans le domaine de l'environnement :
 - suivi de l'élaboration du profil environnemental de la Polynésie par la Commission Européenne. ;
 - participation à l'organisation de plusieurs événements afin d'assurer la représentation du « profil » et des attentes des PTOM, dans le cadre des grandes manifestations et rencontres organisées dans le domaine du climat et de l'environnement durant l'année 2015 :
 - Du 3 au 5 juin pour la Green Week, réalisation d'actions de communication⁵⁸ pour accroître la visibilité des PTOM et de l'OCTA sur des questions environnementales ;
 - Dans le cadre de la préparation de la COP21, demande d'appui⁵⁹ auprès de la Commission européenne pour financer la préparation d'un side event sur le thème des « Îles face au changement climatique » (l'objectif étant de promouvoir l'action des SIDS (Small Island Developing States⁶⁰) et des PTOM en matière de lutte/d'adaptation contre le changement climatique) ;
 - Mobilisation auprès de la DG DEVCO pour proposer l'éligibilité des PTOM au GCCA+, un programme européen ayant pour objectif de financer des initiatives sur le thème de la résilience face au changement climatique ;
 - Intégration du comité consultatif des programmes NETBIOME BIODIVERSIA⁶¹ ;
 - o Dans le domaine « Education Recherche & Innovation (REI) » :
 - consultation de l'ensemble des acteurs polynésiens impliqués, afin que leurs intérêts soient bien pris en compte dans le cadre de l'étude REI-PTOM, notamment au travers de l'animation du séminaire de lancement du réseau Recherche, Education et Innovation dans les PTOM le 18 septembre 2015
 - o Dans le domaine des énergies renouvelables :
 - Participation au groupe de travail en tant que membre et au sommet des ministres des énergies des PTOM les 16 et 17 juin 2015 à Bruxelles.

⁵⁸ Actions de communication = stand de communication, conférence/débat sur la biodiversité dans les RUP et les PTOM en collaboration avec l'UJCN

⁵⁹ Cette demande d'appui s'est faite en coopération avec la représentante du Groenland et l'expert environnement de l'OCTA

⁶⁰ Petits États insulaires en développement

⁶¹ En rappel : BIODIVERSIA est un projet de recherche financé par la Commission européenne. Il a pour particularité de disposer d'un « thème de travail » mobilisant des Pays et Territoires d'Outre-mer et des Régions Ultrapériphtériques (RUP) françaises sur le thème de la biodiversité. Les objectifs mobilisés par ce « work package outre-mer » pouvant intéresser la Polynésie française.

3.1.4 Dialogue avec les autorités françaises

Pour mémoire :

27 novembre 2015 Paris-France	9 ^{ème} comité de suivi « Autorités françaises-PTOM français » sur le partenariat UE-PTOM : point d'étape sur la mise en œuvre du 10 ^{ème} FED et la programmation du 11 ^{ème} FED d'où il ressort que la programmation du FED demeure un processus complexe et exigeant.
----------------------------------	--

3.2 DECLINAISON SECTORIELLE DES AXES DE COOPERATION UE-PF

3.2.1 Mise en place d'une stratégie sectorielle dans le domaine du tourisme

L'adoption d'une politique sectorielle dans le domaine du tourisme, secteur de concentration du 11^{ème} FED territorial, est l'une des conditions requises à l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire⁶² (Contrat de réforme sectoriel) de l'UE.

3.2.1.1 Construction d'une politique sectorielle du tourisme

Le tourisme⁶³ est l'un des piliers centraux de l'économie polynésienne. En 2014, les recettes issues des marchés émetteurs (hors tourisme local) s'élevaient à 45.86 milliards XPF générant environ 8,4 % du PIB. Le secteur a traversé une crise grave au cours des années 2000. La fréquentation touristique est ainsi passée de 228 000 arrivées en 2001 à 160 000 en 2009, pour remonter à 180 600 touristes en 2014. Depuis, les arrivées ont légèrement progressé mais n'ont pas retrouvé leur niveau de 2001 d lors que sur cette période, la fréquentation du reste de la zone Asie-Pacifique a doublé.

C'est pourquoi le ministère du tourisme a engagé à la fin de l'année 2014, la construction d'une stratégie pour le développement touristique de la PF. Les travaux ont été menés durant le 1^{er} semestre 2015 en large concertation avec l'Etat, les institutions polynésiennes et la société civile.

La méthode de travail a été composée de 3 temps forts : Une phase de consultation et d'écoute (janvier à mars), une phase de proposition et d'écoute (mars à juin) et une phase de validation (juillet à septembre).

Dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage associant les représentants des principales parties prenantes



Image 14 : stratégie de développement touristique
@Présidence de la PF

⁶² Voir paragraphe 3.3.4.1 « 11^{ème} FED territorial : appui à la stratégie de développement touristique » page 66

⁶³ Extrait du rapport du Président à l'APF pour l'année 2015

institutionnelles⁶⁴, a été chargé d'assurer le suivi et la validation des différentes étapes de construction de la stratégie. Le document stratégique issu de ces travaux a été publié le 3 septembre 2015 et présenté à la commission du tourisme de l'Assemblée élargie, ainsi qu'aux professionnels réunis à l'occasion du 1^{er} Forum des métiers du tourisme organisé à l'Assemblée le 30 septembre 2015.

3.2.1.2 La stratégie de développement touristique de la Polynésie française

La stratégie de développement touristique de la PF constitue un cadre permettant de garantir la cohérence de l'action publique et privée en faveur du développement du secteur phare de l'économie polynésienne. Outre de nombreuses mesures propres au ministère du tourisme, elle implique notamment les secteurs de la culture et l'environnement (piliers du positionnement stratégique), de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie du travail ou encore de l'artisanat.

Le document⁶⁵ établit un état des lieux de la destination « Polynésie française » et de ses principaux concurrents, propose un nouveau positionnement stratégique, fondé sur cet état des lieux (« Nature Humaine ») ainsi qu'un plan d'actions, identifiant les initiatives à mener pour créer les conditions favorables au développement du tourisme.

Ce plan comporte 134 actions à mettre en œuvre d'ici 2020. Ces actions sont organisées autour de trois axes :

1. affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
2. mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations) ;
3. et restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques).

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une programmation et des moyens financiers qui ont été évalués. Un cadre des dépenses à moyen terme, mobilisant, notamment les financements alloués au titre du Cdp et du FED est en cours de finalisation. Toutefois, il est important de souligner que de nombreuses mesures relèvent de l'organisation ou de la réglementation et ne nécessitent donc pas de moyens financiers supplémentaires.

3.2.2 Politique en matière d'environnement

Les projets et programmes communautaires en cours relatifs à la protection et à la préservation de l'environnement concernent plus particulièrement :

- dans le cadre du 10^{ème} FED territorial : l'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau et les travaux d'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED) ;
- et dans le cadre du 10^{ème} régional : le programme NITEGRE (initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement) mis en œuvre par la CPS (Communauté du Pacifique).

⁶⁴ Les parties prenantes ont été mobilisées avec les ministères en charge du tourisme et en charge des finances, le service du Tourisme, le GIE Tahiti Tourisme et la direction du budget et des finances

⁶⁵ Source : extrait « tahitineews.co »

Les programmes⁶⁶ du ministère en charge de l'environnement ont été orientés selon 3 objectifs principaux suivants :

- 1) la garantie de la durabilité du développement des activités économiques et urbaines ;
 - 2) la préservation de la biodiversité locale et la bonne santé du patrimoine naturel polynésien ;
 - 3) la mise en place d'un cadre d'institutionnel favorable au développement durable de la PF.
- 1) s'agissant du 1^{er} objectif, 3 programmes ont été conduits :
 - o Le 1^{er} programme consiste en la valorisation des ressources naturelles à des fins économiques et touristiques, notamment :
 - l'encadrement des activités touristiques liées à l'observation et à l'approche des baleines, tortues et requins ;
 - l'entretien, de sentiers de randonnées sur Opunohu et Tefaiti ;
 - l'installation d'ancrages écologiques sur Fakarava ;
 - la poursuite travaux relatifs à la révision du label réserve de biosphère de Fakarava ;
 - la mise en place du Rahui du Fenua Alihene ;
 - o Le 2nd programme consiste en des actions contribuant à la gestion des déchets et des eaux usées avec notamment :
 - la contribution financière du Pays à la gestion des déchets ménagers⁶⁷ ;
 - le recensement et la classification des décharges (à réhabiliter) des îles du Vent ;
 - la collecte et le traitement des déchets ménagers spécifiques⁶⁸ de Tahiti et de 10 autres îles ;
 - la collecte et le traitement des carcasses de véhicules hors d'usage de Tahiti et Moorea ;
 - le déstockage et le traitement de 35.5 tonnes de médicaments non utilisés ;
 - le suivi de la mise en œuvre du programme d'assainissement des eaux usées de Papeete et notamment la construction de la station d'épuration et de l'émissaire de rejet (financement au CdP) ;
 - le suivi de l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées de Punaouia et Moorea ;
 - o Le 3^{ème} programme consiste en la gestion durable des ressources en eau, avec entre autres :
 - les travaux relatifs à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau, assistance technique financée par l'UE (10^{ème} FED) ;
 - la mise en œuvre du plan d'actions rivières avec un diagnostic et des propositions d'aménagement réalisés sur 39 rivières de Tahiti et Moorea ;

⁶⁶ Extrait du rapport du Président à l'Assemblée de Polynésie française - 2015

⁶⁷ Apurement de la dette de 2014 (300 M XPF) et paiement de la contribution exceptionnelle de 2015 (200 M XPF) à Fenua ma

⁶⁸ Déchets ménagers spéciaux : = piles, batteries, huiles usagées

- des études sur les ressources souterraines ;
- 2) S'agissant de la préservation de la biodiversité locale et du patrimoine naturel polynésien, le programme principal se décompose en actions de conservation des espèces les plus menacées et de leur écosystème et d'autre part en actions de lutte contre les espèces envahissantes. Il s'agit notamment de :
- o La gestion durable des espaces naturels terrestres et marins ;
 - o La conservation des espèces végétales menacées avec des actions portant sur 31 taxons au sein de 7 parcelles conservatoires entretenus ;
 - o La conservation des oiseaux menacés avec le monitoring des dernières colonies de Monarque sur Tahiti et Fatu Hiva ;
 - o La conservation des escargots endémiques avec la réintroduction de 450 Partulas élevées en captivité en Angleterre et la poursuite du monitoring des populations reliques ;
 - o La lutte contre les espèces envahissantes avec l'optimisation de la veille par la mise en place d'un signalement en ligne, la sensibilisation des populations et le renforcement de compétences du réseau d'observateurs-relais, la réalisation d'interventions ponctuelles sur 19 espèces envahissantes (miconia aux Marquises, bulbul à Nuku Hiva, rat noir aux Actéons, ...) ainsi que la poursuite des efforts de lutte contre la petite fourmi de feu sur Moorea et Rurutu.
- 3) Concernant le cadre institutionnel favorable au développement durable, il s'agit de l'élaboration des politiques sectorielles de l'eau, des déchets, de la biodiversité ainsi que d'une politique globale de l'environnement reliée à la culture (politique du patrimoine culturel et naturel polynésien), des schémas directeurs de l'eau, des déchets et des cadres réglementaires correspondants.

3.2.3 Politique en matière énergétique

Dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED régional pour la période 2014-2020, le changement climatique a été identifié comme une des deux sous-thématiques du programme. Les activités ayant trait à l'énergie viendront donc s'inscrire s au travers de cette programmation.

Sous l'égide de Vice-président, ministre en charge de l'énergie, le gouvernement a poursuivi en 2015 les réformes structurelles du secteur énergétique initiées en 2014, en adoptant notamment les deux documents d'orientation suivants :

- le Plan Climat Energie (PCE)
 - o Lancées en mai 2015, les réflexions pour définir le PCE ont abouti le 23 septembre à la restitution de ce travail à la Présidence. Ce plan est une stratégie d'actions visant à atténuer l'impact de la population sur le climat en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre⁶⁹.

⁶⁹ A travers le Plan Climat Energie (PCE), les autorités polynésiennes confirment leur volonté de développer les énergies renouvelables et de réduire la production des gaz à effet de serre, tout en incitant et en valorisant une attitude énergétique et climatique exemplaire des acteurs polynésiens. Actuellement en PF chaque habitant produit 3,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant. L'objectif fixé est de limiter cette production en deçà de 2 tonnes équivalent CO₂ d'ici 2020.

- o Il vise à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique au travers de 28 fiches actions déclinées suivant les axes⁷⁰ cités ci-après:

1	Maîtrise de la consommation & diversification énergétique durable
2	Mobilité durable & robustesse des systèmes de transports
3	Adaptation & sobriété du cadre bâti et de l'aménagement/urbanisation du territoire face aux chocs climatique et énergétiques
4	Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux
5	Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
6	Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques
7	Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation & la transition énergétique

- Plan de Transition Énergétique (PTE) 2015-2030
 - o Engagés dès novembre 2014, les travaux se sont achevés en juin 2015. La présentation de ce plan a toutefois été différée suite à la convention relative aux prix et à la concurrence dans le secteur de l'électricité en PF avec la Commission de Régulation de l'Énergie ;
 - o le 2 novembre 2015, le plan de transition énergétique sur la période 2015-2030 a été acté par le conseil des ministres ;
 - o le PTE vise trois objectifs principaux :
 - ✓ changer de modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités (production électrique, transport, urbanisme,) ;
 - ✓ changer les comportements pour réduire la consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique ;
 - ✓ changer de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.
- Les investissements publics et privés sur la période 2015 – 2030 sont ainsi estimés à plus de 80 milliards XPF.

3.2.4 Politique en matière d'innovation

En 2015, le gouvernement a répondu à la lettre d'invitation envoyée par l'OCTA incitant la Polynésie française à développer et structurer le secteur de la recherche autour d'activités susceptibles de créer des débouchés économiques. Un Comité consultatif de l'innovation a été mis en place. Sous la présidence du Ministre de la santé et de la recherche, et composé de référents de plusieurs ministères, de techniciens des services du Pays et de l'Etat, du cluster maritime de la PF et de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu, le comité a élaboré la

⁷⁰ Cf. extrait du Plan Climat Énergie de la PF

stratégie territoriale de l'innovation de la PF. Cette dernière ouvrirait d'ailleurs le droit de prétendre à une subvention pour le financement d'un projet pilote innovant.

En 2015, un projet de production d'aliments pour fermes aquacoles basé sur la bioconversion des tourteaux de coprah a été proposé par le Pays pour un financement par l'OCTA.

3.3 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT EN POLYNESIE FRANÇAISE EN 2015

Le Fonds Européen de Développement (FED) dédié au PTOM est constitué de plusieurs enveloppes.

- une enveloppe territoriale, destinée à des projets ou programmes au bénéfice de la Polynésie française ;
- une enveloppe régionale, destinée à des programmes de développement commun à l'ensemble des PTOM du Pacifique ;
- une enveloppe thématique qui concerne les 24 PTOM ;
- d'autres financements pour l'assistance technique des PTOM, pour le bureau de l'OCTA et pour l'aide d'urgence et de performance.

3.3.1 Repères chronologiques pour l'année 2015

L'année 2015 a été marquée par :

- L'achèvement des opérations mises en œuvre dans le cadre du 9ème FED ;
- La mise en œuvre effective de l'ensemble des programmes prévus dans le cadre des enveloppes territoriale et régionale du 10ème FED ;
- La poursuite de la programmation du 11ème FED territorial et de la programmation de l'enveloppe régionale dont la finalisation devrait intervenir en 2016.

Janvier	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> Transmission du décompte général et du décompte final de la direction de l'équipement à la DAIEP (20/01) pour la réparation de protection de la route territoriale n°2 suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI</p> <p><u>10^{ème} FED territorial :</u> Déclaration d'infirctuosité de l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'assainissement de Papeete- Zone 1 FED</p> <p><u>10^{ème} FED régional :</u> INTEGRE : atelier régional sur le tourisme durable à Papeete (23 au 27 février 2015)</p> <p><u>11^{ème} FED régional :</u> 13^{ème} forum UE-PTOM – <i>Tofola</i> : discussions relatives au secteur de concentration des fonds/ changement climatique et biodiversité choisis comme sous-secteurs du 11^{ème} FED régional</p>
Mars	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> Relance de la publication de l'avis de marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées de la ville de Papeete</p> <p><u>10^{ème} FED territorial :</u> AT PSE (Assistance Technique à la Politique Sectorielle de l'Eau) : démarrage de la mission et installation de l'AT PSE résident</p> <p><u>10^{ème} FED régional :</u> 4^{ème} COPIL INTEGRE des 28 et 29 mai 2015 avec un représentant de la CE (Bureau des PTOM à Nouméa)</p> <p><u>9^{ème} FED territorial :</u> Mission d'évaluation technique finale du programme d'assainissement – Punaouia – phase III (20 juillet au 7 août 2015)</p>
Mai	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> Mission d'évaluation technique finale du programme d'assainissement –Moorea -phase II (20 juillet au 7 août 2015)</p> <p><u>10^{ème} FED territorial :</u> AT PEFA (Assistance Technique à l'Evaluation des dépenses publiques et responsabilité financière⁷¹) : mission de l'AT du 7 au 29/07/2015</p> <p>AT BAE (Assistance Technique au Bureau des Affaires Européennes) : démarrage de la mission (29/07/2015)</p>
Juillet	<p><u>9^{ème} FED territorial :</u> Validation du rapport final d'évaluation technique - assainissement – Punaouia –phase III</p> <p>Validation du rapport final d'évaluation technique -assainissement –Moorea -phase II</p> <p><u>10^{ème} FED territorial :</u> AT PSE : ateliers de concertations pour l'élaboration des orientations sectorielles</p> <p><u>11^{ème} FED territorial :</u> Publication de la stratégie de développement touristique de la PF 2015-2020 (3/9/2015)</p> <p>Mission n°1 de l'AT programmation du 11^{ème} FED Territorial avec production du 1^{er} document de programmation (Document d'action - phase d'identification)</p>
Septembre	<p><u>10^{ème} FED territorial :</u> AT PEFA : finalisation du rapport et du processus de validation/ réception du label PEFA</p> <p>Check pour l'évaluation (24/11/2015)</p> <p>Publication de l'avis de liste restreinte (3 candidats retenus) pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des réseaux de collecte des eaux usées de la ville de Papeete »</p> <p><u>10^{ème} FED territorial :</u> AT PSE : ateliers de concertations pour l'élaboration des éléments du plan d'actions</p> <p>AT BAE : 1^{er} COPIL (16/12) avec la présentation de l'état des lieux-diagnostic</p> <p>AT PEFA : tenue du comité de pilotage pour valider le rapport d'évaluation PEFA 2015 »</p>
Novembre	<p>Réunion technique pour la préparation de l'opération de construction de l'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées de la Commune de Papeete</p>
Décembre	<p>Mission du Bureau de l'UE pour les PTOM du Pacifique à Nouméa) : 15 et 16/12/2016 : Participation au comité de suivi de la coopération UE-PF pour le Rapport Annuel d'Exécution de l'année 2014</p>

Tableau 7 : repères chronologiques des programmes du FED en PF pour l'année 2015

⁷¹ PEFA : Public Expenditure and Financial Accountability = dépenses publiques et responsabilité financière

3.3.2 Mise en œuvre du 9ème FED

Montant récapitulatif de l'ensemble des contributions du 9ème FED (y compris les programmes clôturés) :

Programme	M. €	M. XPF
9ème FED territorial	20,73	2473
AEU ⁷² de la plaine Sud de Punaouia Phase II	8,37	999
AEU de Punaouia – Phase III	5,86	699
AEU de Moorea – Phase II	2,85	340
Professionalisation et pérennisation de la perliculture	3,65	435
9ème FED régional (ensemble des PTOM du Pacifique)	12,89	1539,9
TEP VERTES (énergies renouvelables) ⁷³	5,22	623,8
SCIFISH (pêche)	2,61	311,4
SOPAC (prévention des risques)	5,06	604,7

Tableau 8 : récapitulatif du montant des contributions du 9ème FED en faveur de la PF

3.3.2.1 Mise en œuvre du 9ème FED territorial

Pour mémoire, le programme « professionnalisation et pérennisation de la perliculture » a été clôturé en 2014.

3.3.2.1.1 Projet d'assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaouia-phase II

Punaouia – Phase II	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
	998 782 484	162 840 267	8 369 777	1 364 558

Tableau 9 : montant du programme « AEU – plaine Sud de Punaouia – Phase II⁷⁴ »

La phase II de ce projet consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaouia. Etaient concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 équivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Les objectifs sont réalisés à 100%.

La Polynésie française a réalisé un marché de travaux complémentaire de 440 millions XPF HT (soit 3,35 millions €), achevé en septembre 2011. Pour la validation de l'audit financier (réalisé en février 2012 et complété en novembre 2013), une version provisoire a fait l'objet de remarques de la Polynésie française en mai 2014.

⁷² AEU = Assainissement collectif des eaux usées

⁷³ Projet concernant uniquement les 3 PTOM français

⁷⁴ Montants ne prenant pas en compte le marché de travaux complémentaire financé par la Polynésie française

Afin d'engager la clôture de l'opération, l'Union européenne devra valider les conclusions du rapport.

En 2015, des échanges techniques ont eu lieu afin d'apporter des précisions complémentaires pour justifier le fait que certaines dépenses pouvaient être considérées comme éligibles.

La décision de validation et de clôture finale de l'opération devrait intervenir en 2016.

.....
Programme terminé en phase de clôture
.....

3.3.2.2 **Projet d'assainissement collectif des eaux usées de Punaauia –Phase III**

Punaauia – Phase III	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
	699 059 246	95 000 000	5 858 116	796 1001

Tableau 10 : montant du programme « AEU Punaauia – Phase III »

L'objectif de la phase III était de mettre en place les ouvrages nécessaires à la collecte et au traitement de 350 mètres cubes/jours d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia. La réalisation de cette phase de travaux a été faite grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 5,5 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de retournement et le raccordement gratuit de 292 habitations, ce qui a permis de passer d'un taux de raccordement de 50% à 61% au niveau de la plaine sud de Punaauia.

Les travaux de réalisation se sont terminés en août 2013 et le versement du décompte final (8 550 278 XPF) a été effectué en début 2014, pour un montant final du marché s'élevant à 698 815 026 XPF (5 856 070 €) HT.

Le rapport financier a été élaboré et transmis en mars 2014 (le rapport technique final avait été transmis en fin 2013). Un audit du projet a été réalisé par la Cour des Comptes européenne à la mi-2014, à distance. Cet audit inopiné s'est très bien déroulé et a été jugé très satisfaisant.

En 2015, une évaluation technique réalisée par la société COWI s'est déroulée en Polynésie française du 20 juillet au 7 août. Le rapport final d'évaluation de l'opération a été validé en septembre 2015 mettant en avant des ouvrages réalisés de bonne facture et une bonne organisation. L'audit financier final devrait être effectué en 2016.

.....
Programme terminé en phase d'audit/d'évaluation
.....

3.3.2.3 **Projet d'assainissement collectif des eaux usées de la zone Touristique de Haapiti Moorea – Phase II**

Moorea – phase II	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
	340 000 000	468 329 356	2 849 200	3 924 600

Tableau 11 : montant du programme « AEU – Moorea – Phase II »

L'objectif de cette seconde phase de travaux était de mettre en place les ouvrages nécessaires à la collecte et au traitement de 550 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires sur la zone touristique de Haapiti (du PK 24,5 hôtel Intercontinental au PK 31,5 caserne de pompiers Nuuroa), grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte.

Le cadre logique prévoyait l'installation de trois postes de retoulement et le raccordement gratuit de 358 habitations (professionnels et particuliers), ce qui représente 80 % des usagers de la zone touristique de Haapiti devant être connectés au réseau collectif. En 2014, date d'achèvement des travaux, les objectifs ont été atteints à 80 % : 240 raccordements ont été réalisés, soit 56 % des usagers de la zone, représentant 450 mètres cubes par jour d'eaux usées traitées. Plus précisément, selon le cadre logique modifié, s'agissant de l'objectif en termes d'eaux usées traitées et collectées, le taux est de 81,81 % (soit 450 sur 550 m³/jour).

Le versement du décompte final (3 293 805 XPF) a été effectué en début 2014 pour un montant total d'exécution s'élevant à 339 395 680 XPF (2 844 137 €) HT. La libération des retenues de garanties a été effectuée au cours de l'année : à savoir la retenue de bonne exécution (5%) d'un montant cumulé de 16 969 784 XPF HT et la retenue de parfait achèvement (10%) d'un montant de 33 939 568 XPF HT.

Les rapports (technique final et financier) ont été élaborés et transmis en 2014.

En 2015, une évaluation technique a été réalisée par la société COWI du 20 juillet au 7 août. Le rapport technique final a été validé en septembre 2015 et l'audit financier final devrait intervenir en 2016.

A noter des problèmes de trésorerie rencontrée par une société du groupement, dû à un manque de garanties bancaires qui avaient comme conséquences une retenue de 15 % du montant pour chaque décompte. Ceci s'explique en partie par le fait que le groupement n'a pas été capable de fournir les garanties de bonne exécution des travaux, nécessaires au versement total de chaque décomptes.

Concernant le rejet en mer des eaux traitées :

Le rejet des eaux traitées de cette station était initialement prévu en océan, puisqu'un émissaire a été construit au niveau de la passe « Taoutaha » pour un rejet à 60 mètres de profondeur. Cela n'a pas été possible suite à la constatation en 2010 et 2011 de désordres très importants au niveau de cet ouvrage qui n'a pas résisté aux conditions courantologiques de la passe particulièrement hostiles. Parmi les désordres rencontrés, se trouvaient la rupture de la canalisation au niveau de la passe, la très forte corrosion à certains endroits de la canalisation en fonte et le déplacement de lests dans le lagon.

Les désordres n'ont pas permis le rejet des eaux traitées dans l'océan, celui-ci se fait actuellement au niveau de la rupture de la canalisation située du côté lagonaire de la passe à 14 mètres de profondeur.

Une procédure de contentieux a été engagée à l'encontre de l'entreprise Boyer et du maître d'œuvre SPEED, afin d'établir les responsabilités en vue du financement des travaux de reconstruction de l'émissaire. Le préjudice est estimé à 400 MF (reconstruction de l'émissaire) pour un coût initial de 69 MF. En 2015, la procédure était au stade d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat.

En attendant cette reconstruction, un suivi continu du point de rejet est effectué par l'institut des Récifs Coralliens du Pacifique (IRCP) afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact sur le milieu récepteur. Jusqu'à présent, les rapports annuels démontrent que le rejet des eaux traitées (450 m3/j) n'a aucun impact sur le milieu, la dilution du panache au niveau de la passe étant très important. Ce suivi du rejet des eaux traitées, financé par le Pays, continuera jusqu'à la pose du nouvel émissaire, prévu en 2018-2019.

.....
Programme terminé en phase d'audit/d'évaluation
.....

3.3.2.4 Mise en œuvre du 9ème FED régional

Pour mémoire, le programme SCIFISH a été clôturé et audité au niveau de toutes ses composantes régionales.

Les programmes « TEP-VERTES » et « prévention des risques et des catastrophes naturelles (SOPAC) » ont été achevés en 2014 pour ce qui concerne la Polynésie française.

Pour le programme « TEP- VERTES », une mission d'évaluation finale du projet doit encore être réalisée après l'achèvement de toutes les opérations d'installation des fournitures à Wallis et Futuna.

Pour le programme SOPAC, il reste à effectuer l'audit financier finale du projet.

3.3.3 Exécution du 10ème FED territorial et régional

Enveloppe	Programme	Millions €	Millions XPF	Millions €	Millions XPF
10ème FED territorial - enveloppe A					
<ul style="list-style-type: none"> Assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (y compris lignes « évaluations externes et audits » et « imprévus ») 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française 	0,45	53,70	1,27	151,55
	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation PEF A prolongée - Appui à la mise en place d'un plan de réforme des finances publiques 	0,09	10,74		
<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française Communication (engagement individuel) 		0,48	57,28	2,00	238,66
		0,05	5,96		
10ème FED territorial - enveloppe B (Aide humanitaire et d'urgence)		2,00	238,66		
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI	2,00	238,66		
10ème FED Facilité de Coopération Technique (TCF)		0,21	25,06		
10ème FED régional Pacifique		12,00	1 431,98		
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	12,00	1 431,98		
10ème FED régional - Composante thématique		5,00	596,66		
10ème FED régional - Mesures de soutien (Assistance technique OCTA)		5,00	596,66		

Tableau 12 : montant des contributions du 10ème FED en faveur de la Polynésie française

3.3.3.1 Exécution du 10ème FED territorial - enveloppe A

L'enveloppe A du 10ème FED Territorial - enveloppe A, s'articule autour de deux axes :

- Un programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete, avec une enveloppe de 2,214 milliards XPF (ou 18,55 millions €).
- Un programme de « développement des capacités institutionnelles de la Polynésie française ». D'un montant de 151,55 M XPF (ou 1,270 millions €). Ce programme prévoit le déploiement d'une assistance technique pour :

(1) l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau ;

(2) une assistance en deux phases pour une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEEA et l'appui à un plan de réforme de la gestion des finances publiques ;

(3) une amélioration des performances de la PF à travers une plus grande maîtrise des procédures et des logiques d'intervention de l'UE concernant l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires;

(4) et la mise en place d'un plan de communication pour améliorer la visibilité de la coopération entre l'Union Européenne et la Polynésie française.

3.3.3.2 Programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete

Ce programme de travaux (2,08 milliards XPF/17,73 millions €) consiste en la réalisation de réseaux (7 km) et de postes de refoulement (4) afin d'augmenter le nombre d'usagers raccordés au centre de Papeete (front de mer notamment, pose de 210 tabourets de branchement). Il fait suite à la construction de la station d'épuration (prévue d'être terminée mi 2016), à l'émissaire de rejet des eaux traitées et au réseau principal de collecte, financé par le Contrat de Projets (45% Pays / 45% Etat / 10 % SEML Te Ora No Ananahi- 4 milliards XPF HT). La commune de Papeete a délégué la construction des ouvrages et la gestion du service public à une Société d'économie Mixte Locale (SEML) qui est une SEM communale.

Concernant la mise en œuvre du programme financé par l'UE, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Polynésie française par convention de délégation avec la commune de Papeete et la Direction de l'environnement qui assure la conduite d'opération, notamment le suivi technique/administratif de la maîtrise d'œuvre du projet.

Suite au lancement en 2014 de l'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre partielle qui s'est avéré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée en mars 2015, à la suite de laquelle trois offres ont été présélectionnées pour répondre à l'appel d'offres en septembre 2015.

Le choix du candidat devrait être arrêté au premier semestre de l'année 2016, pour permettre ensuite la remise du dossier de consultation des entreprises du marché de travaux et le lancement de l'appel d'offres correspondant mi-2016, en vue d'un démarrage des travaux avant novembre 2016 (date limite de la règle « D+3 »).

Programme en cours

3.3.3.3 Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

La convention de financement relative au projet « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », signée en août 2013, se décompose comme suit:

Activité	Montant de l'enveloppe	Réfèrent
Activité 1 : Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau (AT ⁷⁵ PSE ⁷⁶)	53,70 M. XPF (450 000 €)	Direction de l'Environnement
Activité 2 : Evaluation PEFA prolongée – Appui à la mise en place d'un plan de réformes des finances publiques	10,74 M. XPF (90 000 €)	Direction du Budget et des Finances

⁷⁵ AT : Assistance Technique

⁷⁶ PSE : Politique Sectorielle de l'Eau

Activité 3 : Assistance technique au BAE - Amélioration des performances (AT BAE)	57,28 M. XPF (480 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)
Activité 4 : Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'UE et la PF	5,97 M. X PF (50 000 €)	Bureau des Affaires Européennes (DAIEP)

Tableau 13 : répartition des financements du programme de renforcement des capacités institutionnelles de la PF

Sur les trois assistances techniques (AT) déployées, deux (AT PSE et AT BAE) font l'objet d'un marché de services en procédure d'appel d'offres restreint international et une (AT PEFA) d'une procédure de « contrat-cadre ».

3.3.3.3.1.1 Concernant l'activité 1 - AT PSE

L'année 2015 a été marquée par l'installation de l'assistant technique résident et par les démarches de concertations visant à élaborer les orientations stratégiques, ainsi que le plan d'actions associé. Une soixantaine de personnes représentant des communes, Pays, Etat, privés, associations et usagers a été mobilisée et impliquée dans les travaux d'élaboration de la politique sectorielle de l'eau à l'occasion de deux ateliers de concertation tenus en septembre 2015 pour l'élaboration des orientations sectorielles et en décembre 2015 pour réunir les éléments du plan d'actions de la PSE.



Photo 11 : ateliers d'élaboration de la PSE - @direction de l'environnement PF

La méthode de travail initialement envisagée a été adaptée tout en conservant une démarche consultative et participative. En effet, un groupe interne de concertation (services du Pays, ministère de l'environnement et SPC PF) a été réuni pour prédéfinir les orientations sous-sectorielles et résultats attendus pour la tenue des ateliers de décembre 2015, permettant ainsi de cibler les priorités du pays et des communes en amont des ateliers, ainsi que les objectifs de la PSE.

Sur la base des éléments recueillis, le ministère en charge de l'environnement, la Direction de l'environnement et l'AT finaliseront un document de politique, un document d'orientations stratégiques, un plan d'actions et un cadre de dépense à moyen terme satisfaisant les attentes politiques. Pour la finalisation du plan d'actions, des rencontres bilatérales seront prévus avec les services concernés par les actions. Le document final de la politique sectorielle de l'eau sera finalisé et présenté à la validation des différentes parties courrant 2016.

Programme en cours

3.3.3.3.1.2 Concernant l'activité 2 – Evaluation PEFA prolongée

En liminaire, il est à rappeler que la bonne mise en œuvre de l' « évaluation PEFA prolongée » est importante pour le Pays. Au travers de cette démarche, les réformes engagées pour la gestion des finances publiques apparaissent comme un critère d'éligibilité afin de disposer de l'appui budgétaire dans le cadre de l'enveloppe territoriale du 1¹ème FED.

Le projet se compose de deux missions :

- une mission d'évaluation dite « PEFA standard » selon les normes du secrétariat PEFA basé à Washington (1) ;
- une mission d'élaboration d'un plan de réformes de la gestion des finances publiques spécifique à la Polynésie française (2).

L'année 2015 a vu le commencement et l'achèvement de la mission (1) avec l'approbation le 16 décembre par le comité de pilotage de l'AT PEFA du rapport final d'évaluation du système de gestion des finances publiques de la PF.

Récapitulatif du calendrier de réalisation de la mission (1) :

- 9/10 mars : validation des termes de référence de l'AT par la CE, la PF et les réviseurs (AFD et secrétariat PEFA) ;
- 5 mai : 1^{ère} réunion du comité de pilotage ;
- 28 mai : lancement de l'appel d'offres pour la prestation ;
- 19 juin : décision d'attribution du marché au consortium ADE ;
- 7-29 juillet : mission d'évaluation sur le terrain des deux experts Ali Achour et Dan Nicolau ;
- 5 août : 2^{ème} réunion du comité de pilotage avec restitution par les consultants des premières conclusions de l'évaluation ;
- Fin septembre : remise du rapport provisoire – Nombreux échanges entre les réviseurs et les évaluateurs ;
- 24 novembre : validation « PEFA CHECK » du rapport final, ce qui signifie que toutes les règles de bonne pratique du secrétariat PEFA ont été respectées ;
- 16 décembre : approbation du rapport d'évaluation final par le comité de pilotage à l'occasion de sa 3^{ème} réunion, en présence des représentants de la Commission européenne ;
- 14 janvier 2016 : mise en ligne du rapport PEFA sur le site internet de la présidence de la PF (http://www.presidence.pf/files/Evaluation_PEFA_2015_en_PF_1_bis.pdf).

Principales conclusions du rapport d'évaluation :

Le système de gestion des finances publiques en PF comporte de nombreux points positifs dont :

- un cadre législatif et réglementaire généralement clair et appliqué ;
- des dispositifs de programmation et d'exécution du budget qui permettent le contrôle des équilibres budgétaires et financiers, malgré la faiblesse des outils de prévision ;
- des systèmes d'enregistrement qui assurent des comptabilités et la disponibilité des données permettant de déterminer qui est redevable de la dépense.

La qualité du système continue de se renforcer grâce aux actions du plan d'assainissement des comptes publics, à la mise en place d'un cadre de gestion de la performance budgétaire et à l'amélioration des systèmes informatiques.

Des points d'amélioration sont néanmoins encore attendus dans les domaines suivants :

- la visibilité du cadre macroéconomique et du cadre budgétaire ;
- la diffusion des statistiques financières et budgétaires ;
- la régulation budgétaire et les dispositifs de contrôle de passation des marchés publics ;
- l'efficacité du système de vérification interne
- la surveillance et la vérification externe.

Suites

La seconde mission prévue dans le cadre de l'AT PEFA pourra démarrer au cours du 1^{er} trimestre 2016, en s'appuyant sur le diagnostic et les recommandations du rapport PEFA. L'objectif est d'aider à préparer une esquisse de plan de réformes afin de permettre au gouvernement de la finaliser et de l'adopter pour aboutir à un système plus optimal de gestion des finances publiques en PF.

.....
Programme en cours d'exécution
.....

3.3.3.3.1.3 Concernant l'activité 3 - AT BAE

L'assistance technique a démarré le 29 juillet 2015 et doit se dérouler sur une période de 42 mois. Les deux assistants recrutés pour cette mission ont effectué un état des lieux - diagnostic de la coopération UE-PF. Le constat était notamment le suivant :

- Le BAE est en sous-effectif et les retards enregistrés dans certains dossiers pourraient mettre en jeu des programmes de coopération ;
- Bien que le besoin de recrutements ait été identifié depuis plusieurs mois, les procédures de recrutement formel n'ont pas été lancées ;
- Le personnel en charge des affaires européennes auprès de la Délégation de la PF à Paris reçoit des instructions et sollicitations de plusieurs sources parfois contradictoires ;
- Certains services du territoire ont été amenés à travailler en direct avec les services de la CE et il est important que le BAE reste informé et soit le point focal ;
- Des informations doivent être apportées aux partenaires pour améliorer leur compréhension des mécanismes de la coopération et des exigences de la gestion des programmes financés par l'UE ;
- Les réformes en cours relatives aux finances publiques et à la modernisation de l'administration soutenues par l'UE, devraient améliorer l'impact de sa coopération avec la PF

Ce travail de diagnostic a été présenté au COPIL du 16 décembre 2015. Certaines modifications jugées nécessaires devant être apportées, cet état des lieux devrait être validé début 2016.



Photo 12 : COPIL de l'AT BAE le 16 décembre 2015 © Présidence de la PF

Faisant suite à ce diagnostic, une analyse SWOT^[1] (Forces /Atouts/ Faiblesses /Opportunités / Menaces) des différents domaines de la coopération de l'UE avec la PF sera effectuée en coopération avec le BAE et ses partenaires locaux afin d'identifier et préciser les axes du plan d'action de cette mission.

Le plan d'actions détaillé en résultant, devrait être présenté au COPIL pour validation au cours du premier semestre de 2016.

.....
Programme en cours d'exécution
.....

3.3.3.4 Concernant l'activité 4 - plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française

Suite aux différentes relances du Bureau CE pour les PTOM, le BAE a produit fin 2015 les Termes de Référence et la plupart des documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offres pour le plan de communication. Certaines annexes en français du nouveau PRAG (règlement financier de l'UE) n'étant pas disponibles en fin d'année, le BAE a dû attendre le début de l'année 2016 pour compléter et finaliser la constitution du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

.....
Programme initié
.....

3.3.3.5 Exécution du 10ème FED territorial (Enveloppe B) /Protection de la route territoriale N°2 suite au cyclone Oli

La Polynésie française a mobilisé sur l'enveloppe B du 10ème FED une aide d'urgence de 10 millions € en 2010 à la suite du passage du cyclone Oli, afin d'effectuer des travaux de renforcement de la protection de la route territoriale N°2.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et les travaux ont commencés en septembre 2013, suite à la notification du marché de travaux au groupement JL POLYNESIE /SARL BOYER (durée prévisionnel des travaux : 9 mois).

[1] SWOT : strengths, weaknesses, opportunities & threats

En février 2014, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'études SPEED. En mai, un avenant au contrat de travaux a été signé pour une prolongation de 10 semaines. L'ensemble des opérations a été achevé en août 2014 et le solde comptable de l'opération établi.

Le 20 janvier 2015, la direction des équipements a transmis le décompte final provisoire à la DAIEP.

Sur la base de ce décompte, il est établi qu'il reste 5 117 259 XPF à payer, pour la contrepartie financière revenant à la PF. La réception définitive et l'émission du décompte final définitif par la direction de l'équipement doit intervenir en 2016.

Dans l'optique où ce type de financement pourrait être à nouveau mobilisé à l'avenir, si le besoin se représentait, le responsable de suivi du projet a rapporté qu'il serait souhaitable de disposer d'une procédure spécifique de mobilisation pour les fonds d'aide d'urgence afin d'en améliorer la réactivité et procéder à la réalisation de l'opération dans des délais plus cohérents.

.....

Programme achevé en cours de clôture

.....

3.3.3.6 Exécution du 10ème FED régional Pacifique

Le programme INTEGRE⁷⁷ financé dans le cadre du 10ème FED régional à hauteur de 12 M. € (1 431 M. XPF) sur une durée de quatre ans, vise à promouvoir la mise en place de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Ce projet concerne 4 PTOM qui sont la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Pitcairn et la Polynésie française, cette dernière en assurant le pilotage en tant qu'ordonnateur régional du 10ème FED.

Pour ce qui concerne la Polynésie française, qui dispose de 2,1 M. € (250 M. XPF), l'année 2015 a été marquée par le démarrage de la phase de mise en œuvre du projet INTEGRE, avec une dizaine d'activités lancées sur les 3 sites pilotes⁷⁸ :

- 7 activités en lien avec l'agriculture durable, dont l'aménagement d'une ferme pilote en agriculture biologique à Opunohu (île de Moorea) ;

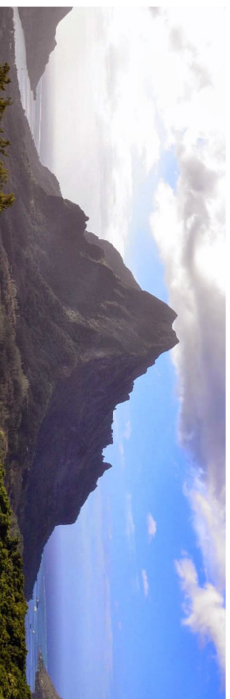


Photo 13 : baie d'Opunohu – Moorea @integre.spc.int

- 6 activités à vocation éco touristique et notamment l'aménagement de la vallée de l'Aoma à Taiarapu (île de Tahiti), 1 activité dans le domaine de l'aquaculture et 2

⁷⁷ Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement

⁷⁸ 3 sites pilotes pour la PF : Raiatea-Tahaa et son lagon, la Presqu'île de Tahiti (Taiarapu) et la baie et vallée d'Opunohu à Moorea – source : <http://integre.spc.int/>

dans la gestion des déchets, dont 1 visant à la gestion des déchets professionnels dangereux à Raiatea-Tahaa.



Image 15 : partenaires responsables de la mise en œuvre du projet INTEGRE @integre.spc.int

Quatre comités locaux et un comité de coordination technique territorial ont été organisés.

Dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières sur les 3 sites pilotes, les diagnostics participatifs ont été lancés.

Afin de mener à bien les projets lancés, deux animateurs INTEGRE ont été recrutés sur les sites d'Opunohu et de Raiatea-Tahaa, ainsi que deux techniciens agricoles au sein du SPG-Biofelia et un étudiant en thèse, à Taiaorapu.

En février 2015, un atelier régional sur le tourisme durable s'est déroulé à Papeete. En outre, un atelier d'échanges sur l'agriculture biologique a été organisé à Houaïliou (Nouvelle Calédonie) avec la participation de 9 polynésiens dont 4 agriculteurs.

Programme en cours

3.3.3.7 Exécution du 10ème FED régional

Deux projets sont concernés par cette enveloppe. Il s'agit d'une part de l'assistance technique à l'OCTA et d'autre part de la mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) » :

3.3.3.7.1 Assistance technique à l'OCTA

5 M. € (596,7 M. XPF) sont dévolus pour cette opération, dont la mise en œuvre a débuté le 29 mai 2012 pour une durée de 48 mois, soit une fin prévisionnelle le 28 mai 2016.

L'objectif principal de cette assistance est le soutien à la stratégie de développement durable des PTOM. Elle se décline en trois objectifs spécifiques :

- améliorer le dialogue politique,
- renforcer les capacités des PTOM
- accroître la coordination, la communication et le lobbying entre les PTOM.

En septembre 2014, une évaluation intermédiaire de cette A.T. a conclu à un bilan globalement positif, mais souligne cependant certains dysfonctionnements organisationnels et la nécessité de formuler une stratégie de retrait post 2015.

Programme en cours

3.3.3.7.2 Mise en œuvre de la Stratégie Territoriale pour l'Innovation

L'enveloppe budgétaire de 5 M. € (596,7 M. XPF) est affectée à la coordination et à l'appui de la mise en œuvre de la STR⁷⁹ pour 3 millions d'euros (357 996 000 XPF) et au financement de projets pilotes pour 2 M.€ (238,7 M. XPF).

La réunion de démarrage du projet a eu lieu à Bruxelles le 6 juin 2014, avec une durée de mise en œuvre prévue pour 48 mois, soit une fin prévisionnelle en juin 2018. En complément, une réunion des « responsables de l'innovation » a également eu lieu à Bruxelles du 4 au 6 novembre 2014.

En 2015, la stratégie a été validée et envoyée à la Commission européenne. La demande de subvention pour le projet pilote de bioconversion des tourteaux de coprah pour la fabrication d'aliments destinés à l'aquaculture a été accordée. La signature du contrat et la mise en œuvre effective du projet devrait intervenir au cours de l'année 2016.



Avec la collaboration de *Hermetia illucens*, Black Soldier Fly ou BSF

Image 16 : projet de bioconversion des tourteaux de coprah @octa-innovation.eu

Programme en cours

3.3.4 Programmation et mise en œuvre du 11^{ème} FED territorial et régional

Programme	M. €	M. XPF
11 ^{ème} FED territorial	29,9	3 567,97
11 ^{ème} FED régional (Pacifique)	36,0	4 295,88
11 ^{ème} FED thématique	16 - 28	1 909,28-2 147,94

Tableau 14 : récapitulatif du montant des contributions du 11^{ème} FED

3.3.4.1 11^{ème} FED territorial : appui à la stratégie de développement touristique

Pour le 11^{ème} FED territorial, l'appui budgétaire sectoriel a été retenu comme modalité d'intervention, sous réserve que les conditions générales soient remplies : cadre macroéconomique stable, cadre performant pour la gestion des finances publiques, transparence et contrôle du budget, existence d'une stratégie sectorielle crédible et pertinente.

La Polynésie française a indiqué en octobre 2014 que le secteur sur lequel elle souhaitait concentrer son enveloppe territoriale serait le tourisme, choix considéré comme pertinent car il est le secteur moteur de l'économie polynésienne.

Plus particulièrement dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED territorial, la première mission d'assistance technique financée par l'UE, a procédé en septembre 2015 à la phase d'identification avec la production d'un 1^{er} document de programmation.

⁷⁹ STI : Stratégie Territoriale pour l'Innovation

En 2016, à l'issue de la seconde mission de l'assistance technique financée par le FED en collaboration avec les ministères et services en charge du tourisme et des finances devront finaliser la préparation des documents de programmation de l'appui budgétaire pour le secteur du tourisme avec la signature d'une convention de financement prévue, à titre indicatif, en septembre. La mise en œuvre effective du programme devrait débuter au début de l'année 2017, avec un premier décaissement vers la fin de l'année 2017.

3.3.4.2 Programmation du 11ème FED régional

La programmation de l'enveloppe régionale a débuté en 2014 et devrait s'achever en 2016. Il est à noter que pour aider à la préparation des documents de programmation du 11^{ème} FED régional, il est prévu 2 missions de terrain d'une assistance technique financée par le FED.

Les 4 PTOM du Pacifique disposent ainsi d'une enveloppe de 4,3 milliards XPF pour la période 2014-2020.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu en deux temps :

- ❖ lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionale et de la Commission-européenne ;
- ❖ et lors du 13^{ème} forum UE-PTOM qui s'est tenu à Tortola aux Iles-Vierges Britanniques du 23 au 24 février 2015.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires présents dans le Pacifique résulte de la volonté de toutes les parties prenantes de faire coïncider le secteur de concentration du FED régional PTOM avec les priorités retenues par le FED régional ACP. Les différences de niveaux de développement existant n'occultent en rien le fait que l'ensemble des acteurs océaniques sont soumis aux mêmes problématiques environnementales.

Les échanges et travaux lors de la conférence régionale ont permis aux parties présentes d'arrêter les conclusions suivantes, confirmées lors du 13^{ème} forum UE-PTOM :

- ✓ la Nouvelle-Calédonie a été désignée comme Ordonnateur régional des PTOM pour le 11^{ème} FED ;
- ✓ le secteur de concentration retenu pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM sera « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ».

Celui-ci se déclinerait au travers de 8 thématiques prioritaires :

- l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes naturelles ;
- la gestion des déchets ;
- la gestion de l'eau ;
- la transition énergétique et les énergies renouvelables ;
- la valorisation économique des ressources naturelles et patrimoniales (agriculture durable, tourisme durable, artisanat....) ;
- la gestion des ressources marines (pêche, aquaculture, ressources récifales....) ;
- la gestion des espaces maritimes et des espèces migratrices menacées (sanctuaires marins, aires marines protégées, planification marine spatiale....) ;
- et la biosécurité, la biodiversité et les espèces envahissantes.

Sur la base de la méthodologie participative modulée à l'échelle régionale et territoriale, utilisée dans le cadre de l'actuel programme INTEGRE, le programme de coopération

financé par le 11^{ème} FED régional pourrait s'articuler autour d'un axe combinant un volet à forte valeur ajoutée régionale à une déclinaison de différentes actions adaptées au contexte local pour permettre la mise en place de projets jumeaux avec les pays ACP dans les sous-thématiques communes.

La signature du document de programmation devrait avoir lieu, à titre indicatif, en septembre 2016.

Programmation en cours

3.4 INTERVENTION AU TRAVERS DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX

Jusqu'au début 2014, les acteurs polynésiens ont essentiellement bénéficié des programmes du budget de l'UE relatifs à l'éducation et à la formation (programme EFTLV) d'une part et à la recherche (PCRD), d'autre part. Compte-tenu des critères d'éligibilité des appels à propositions, ils n'ont pas pu participer, malgré leur intérêt, aux programmes du budget de l'UE relatifs à l'environnement (programme LIFE+) et à la compétitivité des entreprises (programme PIC).

La nouvelle D.A.O., entrée en vigueur le 1er janvier 2014 a permis de clarifier la situation des PTOM et a confirmé l'éligibilité « de principe » à l'ensemble des « programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE ».

Dans les faits, les exigences liées aux procédures de montage de dossier, au contrôles stricts exercés par la CE ainsi que la concurrence importante autour de la captation de ces financements rend très difficile, l'accès à ces fonds par des PTOM comme la Polynésie française.

Dans le cadre du travail coordonné par l'OCTA, la PF cherche en étroite collaboration avec la CE, les Etats-membres et les organes territoriaux susceptibles de bénéficier de ces instruments à renforcer ses capacités afin d'être le plus à même de cibler les programmes horizontaux susceptibles d'intéresser les acteurs polynésiens et ainsi être capable de capter les fonds en question.

PROGRAMMES	PROJETS	Millions XPF	Millions €
7ème PCRD ⁸⁰	PACE NET Plus 2013-2016	357,99	3,00
	NETBIOME-CSA 2013-2016	119,28	1,00
	Bourses de recherches européennes	n.d ⁸¹	n.d
Erasmus +	ERASMUS + 2014-2016	26,98	0,23
	BIRD LIFE / SOP Manu 2012-2015	28,44	0,24
EFTLV ⁸²	SOP Manu 2012-2014	29,75	0,25
	CRIOBE / CORAIL 2013-2016	26,42	0,22

⁸⁰ PCRD = Programme « Cadre Recherche & Développement »

⁸¹ n.d. = non disponible

⁸² EFTLV = Programme « Education et formation tout au long de la vie »

ICD - ENRTP	AAMP / PACIOCEA 2013-2015	59.50	0,50
	Island Ecosystems, Local Livelihoods Combating invasive species	603.574	n.d.

Tableau 15 : mobilisation des programmes communautaires horizontaux pour la période 2008-2016

3.4.1 Education et formation

La gestion des programmes européens pour l'éducation et la formation est assurée par le pôle des relations européennes internationales et de coopération de la DGEE qui mobilise, coordonne et anime un réseau d'acteurs impliqués dans l'ouverture internationale. Elle participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + et sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

La division de la Délégation aux Relations Européennes, Internationales et de Coopération (DAREIC) est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie éducative internationale dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur (hors universitaire) en fonction des objectifs prioritaires du Ministre de l'éducation en PF. Depuis la création de la DAREIC en 2013, le nombre de demandes de formation et de stages pour les étudiants a augmenté de manière significative.

3.4.1.1 Les projets COMENIUS

Les projets Comenius initiés en 2013, se sont poursuivis durant l'année 2014/2015. Le programme Comenius a permis des échanges et une coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée.

Ce dispositif s'est achevé courant de l'année 2015.

ETABLIS- -SEMENT	NOM DU PROJET	Nombre de par-ti-cipants	Montant du projet (XPF)	Financement (XPF)		Destinations
				Montant	Origine	
Collège de Taravao	Share my shoes	39	12 000 000	2 983 000	2E2F	Autriche, Londres, Norvège, Espagne, Allemagne
				150 000	Commune	
				1 372 295	Autres (dons)	
Collège de Taunoo	de la singularité à l'universalité des rythmes et des saveurs	14	4 027 730	2 983 294	Union Européenne	Grèce, Espagne, Italie, Bulgarie
				1 044 436	Autres (FSE, familles, APE)	
				2 983 000	Union Européenne	
Lycée Taqane	Faversham	10	2 983 000	2 983 000	Union Européenne	Moorea, Espagne (Iles canaries), Finlande, Italie / Pologne, Pays de Galles)
Ecole de Maatea	Made in...	40	14 560 902	2 983 292	Union Européenne	

Tableau 16 : récapitulatif des projets Comenius

3.4.1.2 LE PROGRAMME EUROPEEN ERASMUS +



Erasmus+

Image 17 : logo Erasmus +@lidemt.eu

Pour le cadre 2014-2020, ERASMUS + est le programme de l'UE dans le domaine de l'éducation, de la formation de la jeunesse et des sports. Il remplace les programmes ERASMUS pour l'enseignement supérieur, Comenius pour le primaire et le secondaire et Leonardo pour l'enseignement professionnel.

Il distingue désormais les subventions octroyées, d'une part au titre des projets d'échanges réalisés par les établissements du secondaire (Erasmus + partenariat stratégique) et d'autre part les subventions déployées dans le cadre des mobilités étudiantes et de personnels de l'enseignement supérieur (Erasmus + mobilité).

3.4.1.3 ERASMUS + scolaire : Les partenariats stratégiques

Cette action du programme Erasmus + a suscité un réel intérêt. Sur 5 établissements, 3 ont déposé un projet. Le financement octroyé pour ces trois projets est de 24.5 M. XPF.

Le projet du collège d'Atfocreditu (Moorea) « The Culture Train » a été cité en modèle par l'agence Européenne, et le lycée St Joseph (Tahiti) a obtenu le label Centenaire pour son projet « A retrospective look of World War I from a regional point of view ».

Ces projets ont reçus la distinction de projets les plus innovants et les plus structurants pour le territoire.

Photo 14 : « the culture train » élèves grecques et polynésiens travaillant ensemble à la construction de la maquette d'une église Polonaise @agence-erasmus.fr



3.4.1.4 ERASMUS + enseignement supérieur

ERASMUS + permet le financement des projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

En 2013, le budget Erasmus pour l'enseignement supérieur était de 29 622 € (3,5 millions XPF). La création du consortium en a permis de tripler ce montant.

Ainsi les activités du consortium ont débuté en 2014 avec 2 des lycées du territoire : le lycée Aorai et le lycée Hôtelier. Le montant de la subvention a donc été réparti entre ces deux établissements et a financé 16 mobilités de stages pour des étudiants et 4 mobilités de formation du personnel.

Pour la période 2015/2017 : 54 mobilités ont été réparties entre les différents établissements du consortium, avec 49 mobilités de stages étudiant et 5 mobilités de personnels.

Numéro de convention	Période	Montant de la subvention	Nombre initial de mobilités stage/ étudiants(smp)	Nombre initial de mobilités de personnels (stf)	Etat de la convention
2014-1-FR01- KA103- 001499	2014-2016	81 220 € (9,7 M XPF)	16	4	Terminée (objectifs atteints partiellement)
2015-1-FR01- KA103- 014479	2015-2017	197 552 € (23,6 M XPF)	54	5	En cours

Tableau 17 : évolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur

En 2015, les mobilités ont concerné 4 étudiants du lycée Hôtelier de Tahiti pour des stages allant de mai à août, avec trois étudiants partis en Espagne et un étudiant en Grèce. Un professeur a bénéficié de la mobilité enseignante pour une période de 15 jours en Espagne (de décembre 2014 à janvier 2015).

En 2016, il est prévu que le lycée hôtelier face partir 10 étudiants en Espagne, pour des périodes allant de 2 à 3,5 mois, et 1 enseignant en Angleterre, sur une période de 15 jours.

Le programme européen Erasmus+ a offert aux établissements scolaires et aux classes traditionnellement les moins ouvertes à l'International l'opportunité, à travers les échanges, de mieux appréhender le milieu dans lequel ils évoluent et leur offre une opportunité de s'ouvrir à d'autres cultures, ainsi que de trouver une nouvelle motivation. Par-là, il participe à la prévention du décrochage scolaire.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'UE car la découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques.

En 2015, si les activités des établissements en matière de projet de mobilité se sont encore accentuées notamment avec l'entrée de 7 nouveaux établissements au sein du consortium, le dispositif souffre encore d'un manque de stabilité de ses structures. Ceci est en grande partie dû, d'une part à un turn-over trop important des enseignants porteurs de projet, d'autre part au manque de ressources humaines affectées au dispositif. Le passage d'un poste à temps plein à un poste partagé, pour la gestion du consortium est un vrai handicap pour la bonne poursuite des activités.

Une nouvelle organisation en 2016/2017 devra palier partiellement, à ce handicap.

La stabilisation du fonctionnement de cette structure est une étape indispensable à l'accentuation de la capacité en termes de mobilité étudiante pour la Polynésie française, ainsi que pour faire reconnaître et atténuer un certain nombre de problématiques qui demeurent :

- comme pour les autres territoires ultra-marins, L'hyper-éloignement doit être reconnu afin d'obtenir des financements complémentaires au forfait ERASMUS+. Cette situation a été rapportée à la Commission par les députés d'outre-mer. Cette dernière est en train d'analyser la situation et présentera une proposition à ce sujet en 2016 afin d'apporter les dispositions permettant de faire des exceptions et d'assurer une meilleure prise en charge des frais de voyage ;
- une ouverture de la mobilité Erasmus+ aux états tiers présents dans le Pacifique représenterait une alternative avantageuse pour le territoire. Cela permettrait de limiter les frais de transport et de rassurer les familles, plutôt réticentes quant à un

- séjour en Europe (les événements terroristes de janvier 2015 ont accentués ces réticences) :
- de plus, l'ouverture de ces mobilités à des établissements du Pacifique participerait à l'intégration économique régionale de la Polynésie : le contexte océanien étant en adéquation avec les principales thématiques de développement du territoire (tourisme, gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, etc.).

Les 2 missions assurées par le nouveau DAREIC dans l'année 2015-2016 a permis de prendre contact avec l'agence européenne de Bordeaux qui a été très à l'écoute des spécificités de la Polynésie française, au moins du point de vue des contraintes administratives. Il en est de même avec le ministère de l'éducation nationale lors des séminaires DAREIC (2/an) permettant des échanges de pratique notamment avec les autres consortia (La Réunion et Reims)

De la même manière, les échanges sur ce dossier avec la délégation parisienne de la Polynésie française participent à la prise en compte de la problématique globale de la mobilité européenne en Polynésie française dans sa dimension plus politique.

3.4.2 Autres programmes

3.4.2.1 Action préparatoire BEST

Initiée par le Parlement européen et mise en œuvre par la Commission européenne, l'action préparatoire BEST (régime volontaire pour la biodiversité et les services éco systémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne) vise à encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des services éco systémiques dans l'Outre-mer européen.

3.4.2.2 South Pacific Ocean Eco-systemic Analysis - PACIOCEA (AAMP)

Coordonné par l'AAMP et le Secrétariat régional du Pacifique pour l'Environnement⁸³ le programme PACIOCEA est financé à hauteur de 59,50 M. XPF (498 617,28 €, soit 55% du budget total du projet, le cofinancement provenant par ailleurs majoritairement de l'AAMP 40% et le reste du PROE et de l'IRD).

L'année 2014 a été essentiellement consacrée à la collecte des données nécessaires à l'analyse des enjeux de la gestion durable du milieu marin pour la région.

Ces analyses ont été mises en ligne par le biais d'une plateforme collaborative sur le web, qui a permis à l'ensemble de acteurs du projet d'échanger ainsi que d'apporter leur analyses sur les différentes contributions apportées. L'ensemble des données environnementales collectées durant le projet ont ainsi pu être diffusées au cours de l'année.

3.4.2.3 Programmation BEST 2015

3.4.2.3.1 BEST III

Durant les phases I & II, le programme BEST cherche, au travers de différentes actions menées par ces équipes régionales d'une part et ces équipes européennes de coordination d'autre

⁸³ PROE / SPREP : Secrétariat of the Pacific Regional Environment Programme

part, à préparer le cadre stratégique et les orientations d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les Outre-mer européens.

Durant la Phase III de ce projet, les équipes régionales sont en charge de la réalisation de profils éco-systémiques. Le profil d'écosystèmes propose un état des lieux de la biodiversité. Il fournit une liste exhaustive des priorités, des menaces, et de la politique environnementale menée vis-à-vis de la biodiversité et présente également la dynamique environnementale locale de la société civile, ainsi que les plans de conservation déjà établis par d'autres sources de subvention. Enfin, le profil élabore une stratégie d'investissements issue d'un consensus établi entre les parties impliquées.

En 2015, après s'être installée, l'équipe régionale BEST a commencé la rédaction du profil éco systémique de la PF à la fin de l'année 2014. Son travail a été officiellement présenté au public en janvier 2015.

L'élaboration de ce profil s'est déroulé selon 4 phases successives, dont 3 ont eu lieux en 2015 :

- Phase 1 (janvier – mars 2015) :
 - les données nécessaires à la rédaction des chapitres descriptifs ont été collectées et analysées et une 1ère version de ces chapitres a été présentée aux acteurs au cours d'une consultation début avril 2015 ;
- Phase 2 (avril – juillet 2015) :
 - 2 consultations ont été organisées sur les milieux marins et terrestres pour valider une liste préliminaire de Zones Clés de la Biodiversité (ZCB) et déterminer des thématiques d'actions prioritaires. Une version complète du profil préparée sur les résultats des 3 consultations a été envoyée à tous les acteurs partenaires du projet (environ 120) pour révision et validation ;
- Phase 3 (août – septembre 2015) :
 - le profil a été finalisé suivant les commentaires reçus et sa version définitive a été présentée au public début octobre 2015 en PF.
- Phase 4 (en 2016) :
 - une actualisation des données disponibles sera effectuée selon les dernières informations qui auront été récupérées.

Dans la continuité du profil d'écosystème, les travaux qui seront menés en 2016 ont pour objectif de capitaliser les conclusions du profil et de définir une stratégie régionale d'investissement BEST pour chacun des territoires de la région Pacifique Est (PF et Pitcairn). Ce processus d'élaboration a pour but de :

- Rassembler les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : Préciser les priorités d'actions définies collégialement dans le profil d'écosystème et identifier des priorités de financement ;
- Elaborer de manière participative une stratégie régionale d'investissement BEST pour la biodiversité et le changement climatique.

3.4.2.3.2 BEST 2.0



Image 18 : Logo BEST 2.0 © <https://portals.iucn.org>

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui des PTOM et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Il vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche éco-systémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Afin de pouvoir apporter des subventions, le programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées au sein des PTOM eux-mêmes.

En 2015, Après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée aux acteurs locaux, associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 « subventions moyennes dans le Pacifique » a été lancée le 14 septembre. Au total, 15 projets ont été soumis pour la région Pacifique.

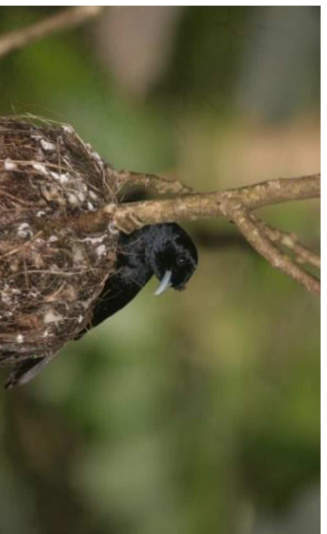


Photo 15 : le Monarque de Fatu Hiva classé en danger critique d'extinction © T. Chestemme SOP Manu

«Subvention Moyenne », le Comité Régional de Conseil lancera l'appel à projet BEST 2.0 «Petites Subvention » dans les 4 PTOM du Pacifique, au cours du premier semestre 2016.

3.4.2.4 PACENET PLUS

Le programme PACE-NET+ (Pacific Europe Network for Science Technology and Innovation) a été lancé le 2 septembre 2013, pour une durée de 3 ans en application du 7ème programme cadre de la Commission européenne.

Il a pour objectif de renforcer les partenariats bi-régionaux en science, technologie et innovation (ST&I) dans le Pacifique et d'intensifier la collaboration avec l'Europe en ciblant 3 défis sociétaux majeurs :

- Santé, évolution démographique et bien-être ;



Image 19 : Logo Pace-Net plus

- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bio-économie ;
- Lutte contre le changement climatique et utilisation efficace des ressources et matières premières.

Il s'agit d'une première étape vers la définition de projets communs, éligibles aux financements qui sont mis en place par le dispositif HORIZON 2020 pour la période 2014-2020.

Le programme PACE-NET+ est coordonné par l'Institut de recherche pour le développement de Nouvelle-Calédonie (IRD NC) : 16 membres y participent : 8 sont issus de la région Pacifique, 4 de l'Union européenne et 4 d'organisations internationales.

L'Institut Louis Malardé (ILM), qui représente la Polynésie française au sein de PACE-NET+, est co-leader de la thématique « Santé, évolution démographique et bien-être » et associé à la thématique dédiée à la sécurité alimentaire.

A ce titre, en 2014, l'ILM a piloté ou été associée à 5 actions :

- Séminaire sur les maladies non transmissibles
- Au mois de septembre 2014, l'Institut Louis Malardé a participé à Brême en Allemagne, à la plateforme de discussion sur la thématique « Santé et bien-être » plus particulièrement axée sur les maladies non transmissibles.

- Séminaire sur les maladies infectieuses dans le Pacifique, à Tahiti

L'ILM a organisé un séminaire dédié aux maladies infectieuses dans le Pacifique, qui s'est tenu, à Tahiti du 12 au 14 novembre 2014.

Ce colloque a réuni une cinquantaine de participants : médecins, chercheurs, représentants des organisations internationales de santé publique, des laboratoires de référence ou des autorités sanitaires des Etats insulaires de la région.

L'objectif était de favoriser le partage des expériences afin d'identifier des priorités communes, de renforcer l'efficacité du dispositif de surveillance et de gestion des épidémies et de promouvoir les opportunités de coopération entre les partenaires de la région et avec l'Europe.

- Séminaire « Coastal ecosystem disturbances, fish and shellfish poisoning and their socio-economic implications »

L'ILM avec le Docteur Mireille CHILNAIN du Laboratoire des Bio-toxines Marines a contribué à l'organisation de séminaire qui s'est tenu du 18 au 20 novembre 2014 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) avec comme toile de fond la sécurité alimentaire des produits de la mer.

Une cinquantaine de participants ont assisté à ce séminaire organisé autour de 4 ateliers thématiques :

- Toxines marines et écosystèmes marins
- Changement climatique et perturbations environnementales
- Santé
- Impact économique des efflorescences algales

Les discussions ont permis notamment de tracer les contours d'une dizaine d'actions prioritaires dans le cadre de futurs partenariats (formation sur la mise en place de réseaux de

surveillance de la ciguatera, création d'une plateforme commune d'informations et de partage, valorisation des savoirs traditionnels...).

- Participation à la plateforme de synthèse

L'ILM a assisté à la plateforme de dialogue entre les représentants de UE et des pays du Pacifique organisée en décembre à Auckland (Nouvelle-Zélande) au cours de laquelle les conclusions des précédents séminaires ont été présentées, parmi lesquelles les recommandations issues du séminaire sur les maladies infectieuses émergentes organisé à Tahiti.

- Edition de l'annuaire de la recherche dans le Pacifique

L'ILM a réalisé, en collaboration avec l'IRD NC, l'édition d'un annuaire de la recherche dans le Pacifique. Ce document, consultable en format imprimé ou électronique (www.ilm.pf) recense l'ensemble des institutions en rapport direct ou indirect avec la recherche. L'information est accessible par pays et complétée par une présentation institutionnelle des Etats. Cet outil, inédit, vise à améliorer la connaissance des potentiels en ST&I dans la région et faciliter le dialogue entre les acteurs au sein de la région Pacifique et la coopération avec l'Europe.

Cet annuaire a été présenté au « think tank » des maladies infectieuses en juin 2015 à Bruxelles.



Image 20 : extrait de la présentation Pace-net plus – juin 2015 –Bruxelles @ILM

Directeur Général de l'ILM et le Dr SUHAS, qui est le référent ILM pour le programme PACE-NET PLUS en PF.

Au cours de cette réunion, les responsables communautaires ont eu l'occasion de mieux définir les attentes des PTOM du Pacifique, ce dernier ayant fait part de leur difficultés à capter les fonds européens mais aussi de rendre compte de la complexité que représenterait pour eux les procédures administratives communautaires.

- Concernant la Polynésie :

L'ILM a obtenu un financement pour son projet d'organisation d'un atelier scientifique international portant sur la « lutte innovante et durable contre les moustiques vecteurs de maladies infectieuses ».

Cette thématique est d'actualité quand on voit les nombreuses épidémies de Zika de Dengue et de Chikungunya qui sévissent dans le Pacifique, et de plus en plus fréquemment dans d'autres régions du monde, moins exposées habituellement (les pays d'Europe du sud notamment).



Photo 16 : Aedes albopictus - Source : en.wikipedia.org

Cet atelier qui doit avoir lieu du 1^{er} au 5 février 2016, réunira les experts de 4 pays européens et de 3 PTOM du Pacifique, la mobilisation d'intervenants provenant, non seulement d'une région habituellement concernées par les maladies infectieuses répandues par le moustique tigre *Aedes albopictus* (les 3 PTOM du Pacifique) mais aussi des acteurs en provenance de pays européens de plus en plus touchés par ces types de maladies.

Dans ce contexte, les études pilotes innovantes de lutttes anti-vectorielles menées par l'ILM pourrait s'avérer être une avancée cruciale en matière d'éradication de la prolifération du moustique porteur de ces maladies.

3.4.2.5 ICD - ENRTP

« Island ecosystems, local live hoods: combating invasive alien species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people ». Ce programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), porté par Birdlife International et suivi par la Société d'Ornithologie de Polynésie vise notamment à renforcer les capacités des petits pays insulaires et des TOM du pacifique à lutter contre la prolifération et les impacts environnementaux et socio-économiques des espèces exotiques envahissantes.



Partnership for
nature and people

L'objectif de ce projet en Polynésie est d'éradiquer les rongeurs de plusieurs îles des Tuamotu-Gambier identifiés comme des sites clés et possédant un aspect sociologique notable.



Image 21 : logos de Birdlife et SOP MANU

L'année 2014 s'est concentrée sur l'étude de faisabilité et la logistique de la programmation d'éradications des rats sur l'atoll de Temoe avec la formation de pilotes d'hélicoptère pour le largage des appâts. N'ayant pu être réalisé en 2014, le projet a été mis en œuvre en 2015 : malgré les complications engendrées par les conditions météorologiques et l'éloignement géographique de ces atolls, les opérations de largage par hélicoptère ont pu se faire sur les 6 sites concernés dans les Tuamotu et les Gambier.

A la suite de la clôture du projet, la mise en place de formations des populations locales aux mesures de bio sécurisation financées par la fondation David & Lucile Packard, et la mise en

œuvre d'un suivi de l'évolution des populations nuisibles dans le cadre du projet RESCCUE⁸⁴ devrait assurer la pérennisation des actions d'éradication.

Ce type de projet s'est révélé être très compliqué à planifier et mettre en œuvre car il fait appel à d'importants moyens logistiques et financiers, pour réunir et mobiliser les acteurs du projet et atteindre les sites à traiter. Il serait donc nécessaire, en cas de poursuite de ces activités, de pouvoir réunir les acteurs du projet au même endroit afin de faciliter les échanges et de disposer d'un opérateur d'hélicoptère local plus fiable.

3.5 BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

En 2015, la BEI⁸⁵ a continué à soutenir l'économie de la Polynésie française avec du financement à long terme, en particulier au niveau du secteur financier.

Avec la signature de deux nouvelles lignes de crédits entre la BEI et la Banque de Tahiti en 2014, des fonds supplémentaires au secteur financier ont été effectuées pour

- (i) un montant de 954.65 millions XPF (8 millions €) au financement des projets environnementaux et d'énergies renouvelables ;
- (ii) et un montant de 715,99 millions XPF (6 millions €) pour des lignes de micro finance avec un objectif de création d'emplois ainsi que d'accès au financement pour les micro-entreprises.

Globalement, le financement du secteur financier en 2015 a été fourni par la BEI comme suit :

Nom de la Banque	Date de signature	Montant signé (euros)	compléments
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	22,5 M. € 2,68 milliards XPF	utilisation de 53% (ou 11.80 M. €) pour des prêts à des PME sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED) ainsi que sur fonds propres de la Banque
BANQUE SOCREDO : prêt global	18/11/2013	10 M. € 1,19 milliards XPF	utilisation de 40% (ou 4.01 M. €) pour le financement de projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique sur fonds de la Facilité d'Investissement (FED)
BANQUE DE TAHITI : prêt global	Nov. 2014	8 M. € 954,65 M. XPF	utilisation de 22% (ou 1.77 M. €) de la ligne de crédit pour financer des projets environnementaux et d'énergies renouvelables
BANQUE DE TAHITI	Nov. 2014	6 M. € 715,99 M. XPF	utilisation de 73% (ou 4.40 M. €) de la ligne de crédit pour des lignes de micro finance
Centre hospitalier PF : SWAC	28/12/2012	7,5 M. € 895 M. XPF	
Montant total		54 M. €	

Tableau 18 : participation de la BEI au financement du secteur financier

Dans le cadre du 11^{ème} FED, la BEI envisage d'étendre ses activités aux secteurs économiques du pays, essentiellement pour soutenir les projets environnementaux et plus particulièrement le secteur des énergies renouvelables, les PME ainsi que les micro-entreprises.

⁸⁴ En rappel : projet RESCCUE cofinancé par l'AFD et le FFEM, piloté par la CPS et coordonné par l'AAMP

⁸⁵ Source: BEI – bureau de la région Pacifique –courriel du 06-09-2016

4 BILAN

2015 s'affiche comme étant une nouvelle année de transition, avec le passage de la méthodologie de l'approche projet vers celle l'appui budgétaire.

Depuis deux ans, la coopération de l'Union européenne et la Polynésie française est entrée dans une période charnière, que ce soit au niveau de la mise en œuvre effective de l'ensemble de la programmation du 10^{ème} FED, qu'au niveau de la mise en place d'une nouvelle méthodologie, avec l'entrée en vigueur de la perspective d'une approche d'appui budgétaire et l'élaboration d'une politique sectorielle dans le cadre de l'enveloppe territoriale du 11^{ème} FED.

- Les marchés du 10^{ème} FED territorial et régional sont entrés presque tous dans leur phase de mise en œuvre: les missions d'assistances techniques pour l'élaboration d'une Politique Sectorielle de l'Eau (PSE), le renforcement des capacités du Bureau des Affaires Européennes (BAE) et l'évaluation PEFA ont démarré, ainsi que l'ensemble des projets menés dans le cadre du programme régional INTEGRE. Seuls les deux marchés liés à l'opération d'extension des réseaux publics d'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete n'ont pu encore être mis en œuvre.
- La programmation du 11^{ème} FED territorial s'est poursuivie avec l'élaboration de la stratégie sectorielle pour le développement du tourisme en PF. Sa mise en œuvre effective devrait intervenir après validation par les instances concernées durant l'année 2016.

L'OCTA, au travers de la déclaration politique des Îles Vierges Britanniques du 26 février 2015, a amorcé la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'actions. A la suite d'un processus participatif qui a mobilisé l'ensemble des chefs de gouvernements des PTOM, un nouveau plan stratégique intérimaire (PS) pour l'association a été mis en place. Celui-ci vise à mettre en œuvre, en coopération avec les institutions communautaires, les activités nécessaires afin répondre aux enjeux de développement que l'association doit atteindre aux cours des cinq prochaines années.

5 ANNEXES

Annexe 1 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED territorial

Annexe 2 :

Récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED régional

Annexe 3 :

Répartition des allocations du FED (territorial et régional)

5.1 ANNEXE 1 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED TERRITORIAL

Période de programmation	Principales réalisations	Budget (M. XPF)
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Pajara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvétage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flotille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flotille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	1 556
8^{ème} FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	1 683
9^{ème} FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	2 473
10^{ème} FED (2008-2014)	Assainissement de Papeete (2 200 MF) Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (121,72 MF) : - Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau - Bonne gestion des finances publiques - Assistance technique au BAE- amélioration des performances - Communication Aide d'urgence: suite au cyclone OLI Réparation de la RT2 (240 MF)	2 599
11^{ème} FED (2014-2020)	Mise en place d'une politique sectorielle du Tourisme	3 567
TOTAL		14 797

5.2 ANNEXE 2 - RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FED REGIONAL

Periode de programmation	Programme	Description	Budget (millions XPF)
6ème FED	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	229
8ème FED	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	286
	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	623
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	604 (dont 129 pour PF)
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	311
10ème FED	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	1 400
TOTAL			3 608

5.3 ANNEXE 3 - REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED

	Allocations indicatives			10e FED-PTOM (2008 – 2014)		11e FED-PTOM (2014-2020)	
	Millions €	Millions XPF	%	Millions €	Millions XPF	%	
Territoriale	195,0	23 269,35	68,18	229,5	27 386,24	62,96	
Aruba	8,8	1 050,10	4,51	13,0	1 551,29	5,66	
Bonaire	3,0	357,99	1,54	3,9	465,39	1,7	
Curacao	11,2	1 336,50	5,74	16,9	2 016,68	7,36	
Saba	3,0	357,99	1,54	3,5	417,66	1,53	
St-Eustatius	2,0	238,66	1,03	2,4	286,39	1,05	
St-Maarten	4,7	560,85	2,41	7,0	835,31	3,05	
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10,15	29,8	3 556,03	12,98	
Polynésie française	19,7	2 350,80	10,10	29,9	3 567,97	13,03	
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8,41	19,6	2 338,87	8,54	
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10,62	26,3	3 138,38	11,46	
Mayotte ⁸⁶	22,9	2 732,66	11,74	--	--	--	
Anguilla	11,7	1 396,16	6,00	14,0	1 670,62	6,10	
Montserrat	15,6	1 861,55	8,00	18,4	2 195,67	8,02	
Turks et Caïcos	11,8	1 408,09	6,05	14,6	1 742,22	6,36	
Pitcairn	2,4	286,39	1,23	2,4	286,39	1,05	
Iles Falkland	4,1	489,25	2,10	5,9	704,05	2,57	
Saint Helena	16,6	1 980,88	8,51	21,5	2 565,60	9,37	
Régionale	40,0	4 773,20	13,99	100,0	11 933,00	27,43	
Caraïbes	15,0	1 789,95	37,50	40,0	4 773,20	40	
Pacifique	12,0	1 431,96	30,00	36,0	4 295,88	36	
Indien	3,0	357,99	7,50	4,0	477,32	4	
Thématique	10,0	1 193,30	25,00	16 - 18	1 909,28 - 2 147,94	16-18	
Mesure de soutien	--	--	--	2 - 4	238,66 – 477,32	2-4	
Réserve B	15,0	1 789,95	5,24	21,5	2 565,60	5,9	
Facilité d'investissement BEI	30,0	3 579,9	10,49	5,0	596,65	1,37	
Facilité de Coopération technique	6,0	715,98	2,10	8,5	1 014,31	2,33	
Total	286,0	34 128,38		364,5	43 495,79		

⁸⁶ Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapépéninsulaire de l'EU

6 « FICHES PROJET ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANCAISE

Titre du projet	Page
9ème FED - Assainissement collectif des eaux usées pour la plaine sud de Punaauia, phase II, raccordement et pose de réseaux- bassin versants L,M,O,Q,et T	83
9ème FED - Assainissement collectif des eaux usées de commune de Punaauia (Tahiti), phase III, raccordement et pose de réseaux- bassin versants R et T	86
9ème FED - Assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti (Moorea), phase II	89
10ème FED - Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti)	93
10ème FED – Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	96
10ème FED – Réparation de la protection de la route territoriale n°2 du pk 14 au pk 16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI	102
10ème FED – Initiative des territoires pour la gestion régionale dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)	105
10ème FED – Définition d'une stratégie territoriale de l'innovation	108
11ème FED – Stratégie de développement touristique	110
Programmes horizontaux - Mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur Erasmus+/Consortium	112
Programmes horizontaux - Mobilité des étudiants pour la période de stage en entreprise BTS/Lycée Hôtelier et du tourisme de Tahiti	114
“Programmes horizontaux- « The culture train »	117
Programmes horizontaux - « Etude rétrospective de la 1ère guerre mondiale d'un point de vue régional »	120
Programmes horizontaux - “We believe in a better Europe”	123
Programmes horizontaux - “It's my life, it's my choice”	126
Programmes horizontaux – programme PACIOCEA	132
Programmes horizontaux - programme BEST III	136
Programmes horizontaux – Programme BEST 2.0	139
Programmes horizontaux – Programme PACE NET + (réseau Pacifique Europe pour la science, la technologie et l'innovation)	142
Programmes horizontaux: “Island ecosystems, local livelihoods combating invasive alien species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people”	147

6.1 9EME FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES POUR LA PLAINE SUD DE PUNAUIA, PHASE II, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSIN VERSANTS L,M,O,Q,F,T

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9^{ème} FED Territorial | Réf. UE : n°9355/POF du 14 octobre 2005

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	1 161 622 751 F CFP	9 734 335 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	998 782 484 F CFP	8 369 777€
Polynésie française	162 840 267 F CFP 440 000 000 F CFP	1 364 558 € (hors taxes) 3 700 000 €
<i>Références convention de financement: n°9355/POF du 14 octobre 2005 « Assainissement collectif des eaux usées de Punauia (POF/001/04) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2007.</i>		

Durée et Passage du projet :
 Période d'exécution prévue par la convention : 74,5 mois (14 octobre 2005 au 31 décembre 2011)
 Phase de mise en œuvre opérationnelle : 50,5 mois (31 décembre 2009)
 Phase de clôture : 24 mois (1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011)
PROJET TERMINE en phase de clôture

Partenaires du projet	
Commune de Punauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti »	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

• LE PROJET

Objectif principal : ce projet était axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable ;
Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agissait de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficent.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punauia.

Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, visait à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficent, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrivait dans la continuité de la première phase également financée majoritairement par le FED, qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station de dépuración, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels, gros consommateur d'eau (hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...); Elle visait à permettre le raccordement d'une partie des particuliers de la plaine Sud de Punauia.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
 Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumise à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. L'élaboration du

programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquence à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la CF :

La phase II consiste au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquent la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement. L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées après appel d'offres ouvert international, dans le respect des procédures du 9^{ème} FED.

Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 5% à 50% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préliminaires et le contrôle des travaux ont été confiés à une entreprise locale et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur Iorana d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Etaient concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

en 2011 :

Le marché FED de travaux n°6.0048, d'un montant de 8,28 millions d'€ (988 millions XPF HT) s'est terminé en fin 2010. Une enveloppe d'environ 84 000 euros (10 millions F CFP) a été consacrée à la phase audit et évaluation du projet. Il aura permis de réaliser par rapport à ce qui était prévu initialement 75 % du réseau sous pression et 70 % du réseau gravitaire. En 2011, la garantie de bonne exécution a été sollicitée pour demander à l'entreprise la reprise de certains raccordements suite à des réclamations de propriétaires.

Le marché complémentaire de travaux n° 10.6350 financés à 100% par le Pays (3,35 M€ HT soit 440 MF) pour atteindre les objectifs de 1700 m³/j d'eaux usées collectées a débuté en septembre 2010 pour se terminer en septembre 2011. L'objectif de réalisation est totalement atteint.

La Polynésie a, quant à elle, liquidé 2,97 millions d'€ HT (355 millions XPF HT) correspondant aux travaux réalisés par le marché complémentaire et à la maîtrise d'œuvre déléguée.

en 2012 :

- Audit financier du projet :

Deux spécialistes du cabinet Ernst and Young sont venus à Tahiti du 7 au 17 février 2012 pour réaliser l'audit financier final du marché FED n°6.0048. Cet important audit permettant de vérifier la bonne utilisation des fonds et de faire des recommandations pour les prochains marchés européens a été positif et n'a relevé aucune somme dépensée inéligible.

- Evaluation du projet :

Le consortium conduit par Grontmij/Carl Bro, représenté par Aspa Utilities, s'est rendu à Tahiti du 20 au 28 février 2012 pour l'évaluation finale de la phase II du programme d'assainissement, comprenant les deux marchés de travaux (FED et PF). L'objectif de l'évaluation était de fournir une appréciation globale et

indépendante des résultats du projet et de formuler des enseignements à retenir ainsi que des recommandations pour les éventuelles actions à venir.
Des échanges par courriel ont eu lieu entre la DIREN et le consortium, permettant de formuler des remarques et corrections des trois versions du rapport d'évaluation reçues (mai, août et novembre), ou encore transmettre des compléments d'information.

Les deux rapports ont été validés par la Polynésie française en fin d'année 2012.

en 2013 :

Les instances européennes ont souhaité procéder à un audit complémentaire afin de tenter d'obtenir d'avantages d'informations relatives au sous-détail de quantités intermédiaires exécutées à chaque décompte étant donné que certains fichiers jugés secondaires n'avaient pas été conservés par le bureau d'études SPEED. Par conséquent, un spécialiste du cabinet Ernst and Young est revenu effectuer une visite à Tahiti du 18 au 21 novembre 2013 dans les locaux de l'entreprise TAPETA. Cet audit complémentaire a permis de confirmer la bonne utilisation des fonds en recoupant certaines informations du maître d'œuvre délégué SPEED et celles de l'entreprise TAPETA.

en 2014 :

Validation par la Polynésie française de l'audit financier complémentaire (une version provisoire a fait l'objet de remarques de la Polynésie française en mai 2014).

Réalisations en 2015 :

Échanges techniques pour apporter des précisions complémentaires afin de justifier le fait que certaines dépenses peuvent être considérées comme éligibles

Le rapport final d'audit complémentaire a été approuvé en 2015.

Perspectives pour 2016 :

- Décision de clôture de l'opération.

Evaluation des activités : Les phases d'audit et d'évaluation ont été positives tant dans le déroulement que dans les leçons à apprendre. Cet audit financier réalisé sur une opération financée par l'Union européenne est une première en Polynésie française. En effet, pour les précédentes opérations, seule une évaluation avait été réalisée. De nombreux échanges ont eu lieu. Le cabinet d'audit souhaitait établir à chaque décompte la localisation géographique des dépenses par bassin versant. Ces données n'ont pas été conservées par le maître d'œuvre délégué car jugées comme secondaires. Des mesures correctives ont donc été prises aussitôt (dès 2012) pour les deux marchés FED suivants (Punaauia phase III et Moorea Phase II) de manière à présenter des décomptes comprenant les sous-détails par zone ou bassin versant. Il a été également relevé qu'aucun rapport financier n'a été réalisé par la Polynésie française, seul un rapport final transmis avec le décompte final. Il convient néanmoins de préciser, qu'aucune demande n'a été formulée à ce sujet par l'Union européenne.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La Polynésie française par le biais de ses services instructeurs doit tirer des leçons de cet audit en matière de suivi du projet et d'archivage des pièces justificatives, en étroite collaboration avec la Délégation de Fidji et le Bureau des PTOM de Nouméa.

6.2 9^{EME} FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE COMMUNE DE PUNAUAIA (TAHITI), PHASE III, RACCORDEMENT ET POSE DE RESEAUX- BASSIN VERSANTS R ET T

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9^{eme} FED Territorial | **Réf. UE :** n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet			
Coût global	794 000 000 XPF	6 654 216 €	<i>(hors audit, évaluation et imprévus)</i>
Sources et répartition des financements			
Union européenne-UE	699 000 000 XPF	5 858 116 €	
Polynésie française	95 000 000 XPF	796 100 €	
<i>Références convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9^{eme} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011. Cadre Logique ajusté en juillet 2013.</i>			

Durée et Passage du projet :
 Période d'exécution prévue par la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :
 Phase de mise en œuvre opérationnelle: 58 mois (30 juin 2014),
 Phase de clôture : 24 mois (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)
PROJET TERMINE en phase d'audit/ évaluation

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti » (SEM VAITAMA)	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

• LE PROJET

Objectif principal: ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable,
Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficent.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.

Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficent, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase III s'inscrit dans la continuité des phases I et II, également financées majoritairement par le FED, qui ont déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels (gros consommateur d'eau : hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...) et d'une partie des particuliers de la plaine sud de Punaauia.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
 Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumise à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. L'élaboration d'un

programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquence à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la CF :

Les travaux de la phase III, qui comprennent la pose de réseaux et des raccordements, visent à couvrir une partie de la plaine Sud de Punaauia : zone comprise entre le PK 13 (restaurant COCO'S) et le PK 15,5 (pointe des pêcheurs) – soit environ 7 % de la population de la commune de Punaauia (1330 habitants). L'objectif de la phase III est de mettre en place les ouvrages nécessaires pour collecter et traiter 350 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia, grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 5,5 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de refoulement et le raccordement gratuit de 292 habitations. Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 50% à 61% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Aussi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à un bureau d'études local (SPEED) et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM Vaitama, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station de dépuración (au niveau de l'échangeur Iacraa d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Intercontinental Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 m³/j, soit 5 750 Equivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune). Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquaient la pose de plus de 20 km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement

en 2011

Après les différentes phases d'appel d'offres, le marché de travaux a été confié (fin décembre 2011) à la société CEGELEC POLYNESIE (moins-disant : 669 994 096 XPF HT). La quantité de travaux a été revue à la baisse (18% de moins de canalisations : 5 275 m : 15% de moins de branchements : 281) pour ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée.

Par ailleurs, à la même période des réunions de quartier ont été organisées pour l'obtention des autorisations de branchements individuels (281).

en 2012

Les travaux du marché FED n°12.1087 (FED-279-980) ont démarré le 29 février. Cette année a permis la réalisation des travaux en partie publique (réseaux et poste) à hauteur de 70%. 3 mois de préparation ont été nécessaires. 61% du montant total a été décaissé.

en 2013

- Poursuite et fin des travaux - La partie publique étant quasiment terminée (5 256 ml de réseau gravitaire, 323 ml de réseaux pression et le poste de refoulement R), il s'agissait principalement du raccordement des usagers (269 branchements correspondant à 334 habitations), soit 300 m³/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station de dépuración.

- Avenant au marché FED de travaux finalisé en avril 2013 afin de modifier le Détail Estimatif des quantités et d'ajouter un bordereau complémentaire des prix unitaires et forfaitaires (prix nouveaux), augmentant ainsi le montant total du marché de 29 millions XPF HT pour un nouvel objectif de 292 raccordements. Le montant total du marché est donc passé à 699 053 342 XPF HT (montant initial : 670 MF). Cette augmentation a été prise en charge par les fonds provenant de la ligne « Imprévus FED » de la convention de financement n°9921/POF.

- Avenant à la convention Polynésie française/CEGELEC relative au paiement de la TVA pour prendre en compte l'augmentation du montant du marché FED en contrepartie de l'engagement du Pays à financer le complément des raccordements sur Moorea phase II.

- Ajustement du cadre logique en juillet permettant de baisser les objectifs de réalisation Punaaulia Phase III de 330 à 292 raccordements, compensés par une augmentation des objectifs pour Moorea Phase II en contrepartie d'un financement complémentaire du Pays.

- Fin des travaux dans les délais contractuels (5 août), la deuxième partie de l'année a été consacrée à la levée des réserves et à la finalisation du décompte général-final accompagné du rapport final transmis en décembre à l'Union européenne.

- Un monitoring orienté sur les résultats (monitoring ROM) de fin de chantier mandaté par l'Union européenne (UE) du 2 au 5 septembre 2013 a constaté que les travaux ont bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement du chantier.

en 2014

- Versement du décompte final (8 550 278 XPF), pour un montant total versé de 698 812 026 XPF ;

- Elaboration et transmission du rapport financier en mars.

- Un audit du projet par la Cour des Comptes Européenne a été réalisé mi-2014, à distance. Cet audit s'est très bien déroulé et a été très satisfaisant.

Réalisations en 2015 :

- Réalisation de l'évaluation technique (Société COWI), qui s'est déroulée en Polynésie française du 20 juillet au 13 août. Le rapport d'évaluation finale a été consolidé et validé en septembre 2015.

Perspectives pour 2016 :

- Audit financier

Evaluation des activités :

- Les objectifs de réalisation ont été atteints à 92% par rapport au cadre logique ajusté en juillet : 5 256 ml de réseau gravitaire, 323 ml de réseau pression et le poste de refoulement R, 269 branchements correspondant à 334 habitations, soit 300 m3/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration et 60 % des usagers de la zone raccordés. Le cadre logique prévoyait 292 raccordements, 61% des usagers de la zone raccordés et 350 m3/j d'eaux usées supplémentaires collectées.

6.3 9^{EME} FED - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE LA ZONE TOURISTIQUE DE HAAPITI (MOOREA), PHASE II

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008
--	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
--	--

Budget du projet	
Coût global	808 329 356 XPF 6 773 800 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	340 000 000 XPF 2 849 200 €
Polynésie française	468 329 356 XPF 3 924 600 €
<i>Convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011. Cadre Logique ajusté en juillet 2013.</i>	

Durée et phasage du projet :
 Période d'exécution de la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :
 Phase de mise en œuvre opérationnelle : 58 mois (30 juin 2014),
 Phase de clôture : 24 mois (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)
PROJET TERMINE en cours d'audit/évaluation

Partenaires du projet	
Commune de Moorea-Maiao	Information de la population concernée
Polynésienne des Eaux	Gestion du service d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée
Agence de communication (Red Soyuz)	Communication et sensibilisation du projet

• LE PROJET

Objectif principal: ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable.
Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers et les usagers des plages et du lagon de Moorea

Résumé du projet : Dans sa globalité, le programme d'assainissement de Moorea, lancé depuis 1998, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement autonome et individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Moorea, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau (nappe phréatique) et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune, ce qui permettra notamment de contribuer au développement touristique et donc au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principale, station d'épuration, émissaire). Elle consiste à raccorder les professionnels et particuliers de la zone de Haapiti (Moorea) au système d'assainissement collectif mis en place.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau L'élaboration d'un

programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020. Une étude a été réalisée en 2009 par ASPA sur le coût économique des déficiences de l'assainissement en Polynésie française (financement AFD).

Le programme d'assainissement de Moorea a débuté en 1998, par les études et les démarches à effectuer (demande d'autorisation, recherche de financement) avant la réalisation des travaux de mise en place des infrastructures. La première phase d'études et de travaux s'est déroulée de 2003 à 2006. Elle a permis de réaliser les infrastructures nécessaires au fonctionnement du service public d'assainissement des eaux usées : réseaux de collecte (qui vont permettre d'acheminer les eaux usées vers la station) et de distribution d'eaux d'arrosage, station d'épuration (qui va permettre de traiter les eaux usées et de produire à partir de ces dernières des eaux d'arrosage) et émissaire (qui va permettre de déverser les eaux traitées dans le milieu naturel).

La zone touristique de Haapiti sur la commune de Moorea présente un fort potentiel touristique. La commune connaît également une augmentation constante de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité) et économiques (entretien et développement de l'industrie touristique et de la pêche lagonaire). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Haapiti, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, du fait de l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la Convention de Financement:

Les travaux de la phase II comprennent le raccordement des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti. En pratique, la zone concernée par ce programme d'assainissement collectif public s'étend du PK 24,5 (hôtel Intercontinental Moorea) au PK 31,5 (caserne de pompiers Nuuroa) au niveau de la commune associée de Haapiti, commune de Moorea Malao. Le réseau de collecte représenté au total 13 kilomètres et intègre 11 postes de refoulement.

Il est prévu dans le cadre de la convention de financement la pose de réseaux, de postes de refoulement et le raccordement de 358 usagers (particuliers et professionnels), soit la collecte et le traitement de 550 mètres cube par jour, permettant de connecter au réseau collectif 80 % des usagers de la zone.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Des réunions d'information ont été organisées par la commune (accompagnée de la DIREN) auprès des usagers pour les informer des objectifs du projet et de la nature des travaux. La communication était assurée par une agence de communication locale (Red Soyû), sous convention avec la DIREN (<http://www.nuuroa.info>). La gestion du service d'assainissement a été confiée par la commune de Moorea-Malao par délégation de service public à la société Polynésienne des Eaux (signature : début juillet 2010 – durée : 12 ans).

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), a permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principal, station d'épuration, émissaire). Les travaux de la phase II comprenaient le raccordement de la totalité des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti.

En 2011 :

La station d'assainissement de Nuuroa, à Moorea, a été inaugurée le 9 mars 2011. Le raccordement des usagers professionnels s'est étendu du 2 mai au 16 décembre 2011, pour un montant final de 112 001 756 XPF HT soit 938 775 €.

Pour le raccordement des usagers particuliers, après les différentes phases d'appel d'offres et de négociation, le marché de travaux a été confié au groupement d'entreprises SPRES – INTEROUTE. La quantité de travaux a été diminuée pour entrer dans l'enveloppe allouée, les raccordements passant de 280 à 240. Le marché a été notifié en décembre 2011 pour un montant de 339 996 180 XPF HT (2 849 168 €).

La campagne de communication (2010-2012), a été assurée par une agence de communication locale (Red Soyv), pour un montant total de 9 400 000 XPF HT (78 772 €).

En 2012 :

Après la fin de la campagne de communication et l'obtention des autorisations de travaux en partie privée, les travaux du marché FED n° 12.0135 (FED-273-466) ont démarré le 19 mars 2012 pour une durée prévisionnelle de 10 mois. Cette année a permis la réalisation des travaux en partie publique (réseaux et 3 postes de refoulement). 3 mois de préparation ont été nécessaires. 57% du montant total a été décaissé.

A noter que le mandataire du groupement n'a pas été en mesure de fournir les garanties nécessaires auprès de sa banque pour obtenir les cautions bancaires. Par conséquent, l'Union européenne a appliqué à chaque décompte une retenue de 15% du montant au titre des garanties de bonne exécution et de parfait achèvement.

En 2013 :

- Poursuite et fin des travaux, la partie publique étant terminée (4 164 ml de réseaux gravitaires, 805 ml de réseaux pression et 3 postes de refoulement), il s'agissait principalement du raccordement des usagers (185 branchements correspondant à 225 habitations), soit 150 m3/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration. A noter qu'une baisse significative de la consommation en eau et donc de la quantité d'eaux usées rejetées a été constatée du fait d'une tarification élevée de l'eau et de l'assainissement (changement des comportements).

- Ajustement du cadre logique en juillet permettant de baisser les objectifs de réalisation Punaauia Phase III de 330 à 292 raccordements, compensé par une augmentation des objectifs pour Moorea Phase II, passant de 320 à 358 raccordements, en contrepartie de l'engagement financier additionnel du Pays de financer le complément des raccordements sur Moorea phase II.

- Fin des travaux dans les délais contractuels (9 mai), la deuxième partie de l'année a été consacrée à la levée des réserves et la finalisation du décompte général-final accompagné du rapport final. Le groupement a mis un certain temps pour transmettre le Dossier des Ouvrages Exécutés complet.

- Un monitoring orienté sur les résultats (ROM) de fin de chantier mandaté par l'Union européenne du 2 au 5 septembre 2013 a constaté que les travaux ont bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement du chantier.

En 2014 :

- Versement du décompte final (3 293 805 XPF), pour un montant total d'exécution à 339 395 680 XPF ;
- Versement des retenues de garantie. La retenue de bonne exécution (5%) d'un montant cumulé de 16 969 784 XPF HT et la retenue de parfait achèvement (10%) d'un montant de 33 939 568 XPF HT ont été versées ;

- Elaboration et transmission du rapport final (technique) et du rapport financier.

Réalisations en 2015 :

- Réalisation de l'évaluation technique (Société COWI), qui s'est déroulée en Polynésie française du 20 juillet au 13 août. Le rapport d'évaluation finale a été consolidé et validé en septembre 2015.

Perspectives pour 2016

- Audit financier

- Recherche par la PF de disponibilités financières pour pouvoir terminer la totalité des raccordements de la zone (environ 500 millions XPF HT pour 220 habitations, 200 m3/j). A minima, pour atteindre l'objectif du cadre logique ajusté, il faudra réaliser 118 raccordements (100 m3/j) pour un montant d'environ 300 millions XPF HT. Ces travaux nécessiteront la mise à jour des études "Projet" et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune dans le cadre du futur Contrat de Projets (financement Etat/Pays/Commune).

Evaluation des activités :

- Les objectifs de réalisation du marché de travaux FED ont quasiment été atteints: 4 164 ml de réseaux gravitaires, 805 ml de réseaux pression et 3 postes de refoulement, 185 branchements

Correspondant à 225 habitations, soit 150 m3/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration.

- Les objectifs de réalisation par rapport au cadre logique ajusté en juillet 2013 comprenant à la fois les travaux réalisés par la Polynésie française (professionnels) et l'Union européenne sont atteints à 80%, à savoir au total : 240 raccordements, 56% des usagers raccordés sur la zone et 450 m3/j d'eaux usées collectées et traitées.

Le cadre logique prévoyait 358 raccordements, 80% des usagers de la zone raccordés et 550 m³/j d'eaux usées supplémentaires collectées.
- Le groupement a dû affronter des problèmes de trésorerie car aucune avance n'a été octroyée en raison de l'absence de la présentation de sa garantie bancaire et 15 % du montant de chaque décompte a été retenu du fait de l'incapacité de fournir des cautions bancaires de garantie de bonne exécution et de parfait achèvement.

6.4 10EME FED - CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10^{ème} FED Territorial Réf. UE : n° FED/2011/023-434

Porteur du projet : Responsable du suivi du projet en PF :
Président de la Polynésie française Direction de l'Environnement (DIREN)

Budget du projet		
Coût global	2 214 200 477 F CFP	18 555 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/023-434 en date de 22 novembre 2013</i>		

Durée et phasage du projet : 84 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 60 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. Le démarrage des travaux est prévu pour mi 2016.
PROJET EN COURS

Partenaires du projet

Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHU »)	Financement des études préalables

• LE PROJET

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général
Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'usagers en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.
Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 125 millions d'euros (16 milliards F XFP cf SDEU).

Descriptif du projet :

Le projet consiste en la réalisation et en la mise en service d'un réseau de canalisations d'un peu plus de 7 km, connecté à la station d'épuration de la Papeava de capacité extensible. *Il n'assure pas le financement des raccordements des usagers.* Il ne constitue qu'une partie de la phase I du programme global d'assainissement de la ville de Papeete, qui porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour (soit 50,000 équivalent habitants) et doit atteindre son terme en 2030.

La phase 1 d'études et de travaux de la zone 1, d'un montant estimé de plus de 58 millions d'euros (soit plus de 7 milliards F CFP HT), a été découpée en plusieurs tranches fonctionnelles :

- **La phase 1A** qui devrait s'achever mi 2016, correspond à la réalisation d'une station d'épuration dimensionnée pour un volume de 3500 m³/jour (soit 12 000 équivalents habitants) d'un émissaire océanique et d'un réseau de raccordement d'environ 300 abonnés, pour un volume collecté estimé à 1500 m³/jour (4 milliards F CFP HT).

- la **phase 1FED** et la **phase 1 TIPEARUJ**, qui correspondent à l'extension du réseau de raccordement sur une zone complémentaire à la phase 1A (respectivement 2 milliards et 1,5 milliard F CFP).

La commune de Papeete, par l'intermédiaire de la SEML « TE ORA NO ANANAHU » (détenue à 85% par la commune), le Pays et l'Etat, via le contrat de projets « Etat-Polynésie française » financent les phases préalables d'équipement ainsi que les études préparatoires au présent projet (phase 1A) : 4 milliards F CFP HT, dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux dossiers d'appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML. ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.
Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet :

Dans un premier temps, une zone pilote (zone 0 – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre-ville de Papeete. Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, à fin 2014, 280 raccordements étaient effectifs sur les 330 potentiels (soit 92%) dans la zone pilote.

Pour la phase 1A, cinq conventions de financement ont été signées dans le cadre du contrat de projet Etat-Polynésie française entre 2010 et 2014.

En 2010

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de pose des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.
Les travaux de réseaux ont démarré en 2012 et ont été réceptionnés fin 2013.

En 2011

- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1,69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études connexes pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.

En 2013

- En mai 2013, la convention de financement d'un montant de 1,62 milliard F CFP a été signée pour les études de conception démarrées en septembre 2013 suivi des travaux de la station d'épuration à compter de septembre 2014 pour une durée de 21 mois.

Le montage administratif du projet de la contribution du FED pour l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete a été élaboré avec les différents intervenants entre 2010 et 2011 et l'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires (DAO études de maîtrise d'œuvre et DAO de travaux) à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires

Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHU » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

En 2014

- mars 2014, signature de la dernière convention de financement d'un montant de 464 millions de F XCP (soit 3,9 millions d'euros) pour la réalisation des travaux de l'émissaire.
- Juin 2014 : démarrage des travaux
- Transfert de la conduite du projet à la DIREN.
- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services).
- Rencontre protocolaire avec les membres de la commission européenne et visite des chantiers de l'assainissement de Papeete
- Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre du projet

Réalisations en 2015 :

Le 20 février : Déclaration d'infructuosité de l'Appel d'Offre de maîtrise d'œuvre.

Validation de la Décision d'annulation et publication officielle par l'UE, d'un nouvel avis d'Appel d'Offres restreint international

Le 09 mars : Approbation par le comité du nouvel Appel d'Offres et des termes de référence.

Le 24 mars : Publication du nouvel Avis d'Appel d'Offres.

Le 11 mai : Date limite de remise des offres avec réception de 4 offres.

Le 11 septembre : Envoi du rapport de sélection avec une liste restreinte des candidats amendée : 3 offres retenues sur 4.

Le 18 novembre : Validation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le 14 décembre : Envoi des invitations à soumissionner aux 3 candidats retenus pour une remise des offres en février 2016.

Perspectives pour 2016 :

Procédure d'ouverture d'évaluation des offres retenues, prévue pour la première semaine de février 2016.

- Choix du candidat pour la maîtrise d'œuvre et contractualisation de la prestation.

- Finalisation du DCE de travaux et lancement de l'appel d'offres

- Contractualisation du contrat de travaux et démarrage avant le 21 novembre 2016 (« D+3 »)

6.5 10EME FED - RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10^{ème} FED Territorial Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : AT PEFA : DBF AT PSE : DIREN AT BAE / Communication : BAE/DAIEP
---	--

Budget du projet	
Coût global	162 288 800 F CFP
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	158 708 900 F CFP
Polynésie française	3 580 000 F CFP
	1 330 000 €
	30 000 €

Durée et phasage du projet : 90 mois, à compter de sa signature, dont 66 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture. (cf. avenant à la CF signé le 9 mars 2015).

Le projet comprend 3 activités :

Activité 1 : **la politique sectorielle de l'eau**

Activité 2 : **la gestion des finances publiques**

Activité 3 : **l'amélioration des performances dans la gestion des programmes européens**

PROJET EN COURS

Partenaires du projet		
Activité 1	La politique sectorielle de l'eau	Direction de l'environnement (DIREN)
Activité 2	La gestion des finances publiques	Direction du budget et des finances
Activité 3	L'amélioration des performances	BAE
Activité 4	Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française	BAE

• LE PROJET

Objectif principal : ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française afin de rendre les interventions du service public plus performantes et ainsi, favoriser son dialogue avec les instances communautaires.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet intervient dans 3 domaines :

1. L'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, débouchant sur la mise en place d'une politique sectorielle approuvée par les acteurs concernés,
2. L'ajustement du plan de gestion des finances publiques de la Polynésie française, à partir d'une analyse basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA),
3. L'amélioration du dialogue de la Polynésie française avec les institutions européennes par une plus grande maîtrise dans l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires (dont projets régionaux). Ces 3 domaines d'intervention sont prévus d'être accompagnés par une opération de communication via un contrat de services financé sur le 10^{ème} FED territorial

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics). L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers. Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population;
- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Résumé du projet : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse :

- d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et
- d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats.

Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie française. Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

ACTIVITE 1 : LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 1	53 687 351 FCP ou 449 900€
Durée et phasage activité 1	12 mois de mise en œuvre

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 1 :

L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants dont les enjeux sont sanitaires, économiques, sociales et environnementales. Elle est une ressource qui soutend tout développement et toute vie, elle est donc importante et également limitée. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. D'autant que les impacts du changement climatique menacent la pérennité de l'eau. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eau), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'implication des acteurs locaux, société civile, usagers économiques et acteurs institutionnels, est une nécessité pour garantir une politique de l'eau de qualité qui intègre les réalités de terrain. Ainsi tout au long du processus, des représentants de ces acteurs seront associés aux diverses étapes et notamment aux réunions de travail.

Afin d'informer les autres parties prenantes, des informations par une page internet dédiée ainsi que des informations publiques seront effectuées, en particulier à destination des représentants des 48 communes. Un comité de pilotage sera mis en place pour la validation des documents issus des groupes de travail.

Descriptif de l'activité 1 :

L'assistance technique appuiera la Polynésie française dans l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de sa politique sectorielle de l'eau.

Les principaux travaux concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 1 :

En 2011

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne.

En 2012

La fiche action a été validée par le QSG en juin 2012 et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisées.

En 2013

Le 19 août 2013, la convention de financement 10ème FED est signée par les parties. Et l'avis de pré-information est publiée le 11 septembre 2013 et transmis officiellement du DAO à l'UE

Réalisations en 2014 :

02 janvier 2014 :	Publication de l'avis de marché de l'Assistance Technique
05 février 2014 :	Date limite de remise des dossiers de candidature
15 avril 2014 :	Réunion 1 de la commission de sélection des candidats
29 avril 2014 :	Réunion 2 de la commission de sélection des candidats (compléments pour les critères professionnels)
07 août 2014 :	Envoi des invitations à soumissionner
03 octobre 2014 :	Date limite de remise des offres
13 octobre 2014 :	Commission d'ouverture des offres

16 octobre 2014:
Octobre/novembre:
12 novembre 2014:
24 décembre 2014:

Commission d'évaluation des offres
Rédaction du rapport, discussion Pays/UE
Approbation du rapport par l'ordonnateur territorial suppléant
Approbation du choix du candidat par la CE

En 2014, le diagnostic du secteur de l'eau qui était à la charge du Pays est terminé.

Réalisations en 2015 :

1^{er} trimestre : Finalisation tripartite du contrat
25 mars 2015 : Signature du marché de service public n°FED/2014/355-703
19 mai 2015 : Demarrage de la prestation: installation de l'AT résident en PF
Juillet 2015 : Redynamisation du réseau d'acteurs de la PSE, explication de la démarche
Septembre 2015 : Elaboration des orientations sous-sectorielles de la PSE (ateliers de concertation)
4^{ème} trimestre 2015 : Travaux préparatoires avec le groupe interne de coordination(GIC)
Décembre 2015 :Elaboration des plans d'actions associés en atelier de concertation avec les acteurs de l'eau
En termes de liquidation :
4^{ème} trimestre : liquidation du préfinancement : 134 970€
Le 31/12/2015 : liquidation de la facture n°1 de 89 980 €
Soit un total liquidé de : 224 950 €

Perspectives pour 2016 :

2016 : Finalisation du document de la politique sectorielle de l'eau et examen final par l'APF et le CESC.

Evaluation :

L'année 2015 a vu l'installation de l'assistant résident et a été consacrée aux démarches de concertation pour l'élaboration des orientations stratégiques et des plans d'actions associés. A cette occasion, ont été réunies près d'une soixante personnes (élus et techniciens / privés et publics / associatifs) impliquées dans la thématique de l'eau à l'occasion de 9 ateliers de travail. Une participation importante a été relevée ainsi qu'une implication forte, notamment des élus des archipels éloignés.
La méthode de travail initialement envisagée a du être adaptée au contexte. En effet, un groupe interne de concertation a été créé pour pré-définir les orientations sous-sectorielles et résultats attendus, ainsi que les objectifs de la PSE. Ce groupe a permis de réunir des personnes ressources sur les thématiques de l'AEP, l'AEU, les ressources en eau, eaux pluviales, le suivi des milieux, et proposé un encadrement préalable des éléments de la PSE.

Pistes d'amélioration du suivi de l'activité 1 :

La mise en œuvre du suivi du projet nécessite plus de moyens humains en Polynésie française, tant en ce qui concerne le bureau des affaires européennes que la DIREN.
Le maintien d'un dialogue de qualité entre les services du Pays et la poursuite d'une excellente coordination par la DAIE du dialogue entre les services du Pays et l'UE sont une condition de réussite à la mise en œuvre du contrat du futur AT.
Il conviendra d'être efficace et pertinent dans les échanges durant le reste de la mission de l'AT (durée restante 2016 : 4,5 mois)

ACTIVITE 2 : LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 2	10 739 857 XPF ou 90 000 €
Durée et phasage activité 2	3 mois

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 2 :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Une évaluation PEFA a été réalisée, à la demande de la CE, en 2008 mais n'a pas reçu de validation des parties prenantes. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Boillet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan de réforme de la gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

Ce travail reflète en premier lieu la volonté du Pays d'assainir la gestion de ses finances publiques et de retrouver un cycle vertueux. En second lieu, ce travail vise également à permettre à la CE d'évaluer l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire dans le cadre du 11^{ème} FED. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'appui budgétaire sectoriel, le PTOM doit disposer :

- Politique sectorielle en place ou en cours de mise en œuvre ;
- Un cadre macroéconomique orienté vers la stabilité ;
- Un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques ;

- Un niveau suffisant de transparence et de contrôle de la gestion des finances publiques (accès public aux informations budgétaires).

Descriptif de l'activité 2 :
L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française par la réalisation d'une évaluation PEFA, l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'accompagnement pour la mise en place d'un cadre de réforme de la GFP.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique de l'activité 2 :

En 2012 : 1^{er} projet de Termes de Référence transmis en 2012
En 2013 : aucun évènement
En 2014 : - Projet des TdR révisés après prise en compte des demandes de modifications par la CE, transmis le 15/09/2014 pour une mobilisation de l'AT PEFA pour 3 mois (courant 2015)

Réalisations en 2015 :

Commencement et achèvement de la mission (1) avec l'approbation le 16 décembre par le comité de pilotage de l'AT PEFA du rapport final d'évaluation du système de gestion des finances de la PF.

Récapitulatif du calendrier de réalisation de la mission (1) :

9/10 mars : validation des termes de référence de l'AT par la CE, la PF et les réviseurs (AFD et secrétariat PEFA) ;
 5 mai : 1^{ère} réunion du comité de pilotage ;
 28 mai : lancement de l'appel d'offres pour la prestation ;
 19 juin : décision d'attribution du marché au consortium ADE ;
 7-29 juillet : mission d'évaluation sur le terrain des deux experts Ali Achour et Dan Nicolau ;
 5 août : 2^{ème} réunion du comité de pilotage avec restitution par les consultants des premières conclusions de l'évaluation ;
 Fin septembre : remise du rapport provisoire – Nombreux échanges entre les réviseurs et les évaluateurs ;
 24 novembre : validation « PEFA CHECK » du rapport final (ce qui signifie que toutes les règles de bonne pratique du secrétariat PEFA ont été respectées)
 16 décembre : approbation du rapport d'évaluation final par le comité de pilotage à l'occasion de sa 3^{ème} réunion, en présence des représentants de la Commission européenne.

Perspectives pour 2016 :

- réalisation de la mission n°2 de l'évaluation PEFA prolongée.
 1^{er} trimestre 2016 : processus interne à la PF de préparation des axes stratégiques du projet de plan de réforme de la GFP avant la venue de la seconde mission du consultant du consortium ADE (pilotage par la Direction du Budget et des Finances).

ACTIVITE 3 : L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DANS LA GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 3	57 279 236 XPF ou 480 000 €
Durée et phasage activité 3	42 mois

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte de l'activité 3 :

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions d'euros), au titre du FED territorial et 2,6 milliards de F CFP (soit 21 millions d'euros), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé à l'Union européenne, en 2009, d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10^{ème} FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Descriptif de l'activité 3 :

L'assistance technique contribuera à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Outre l'accompagnement pour la préparation d'un plan d'actions pluriannuel du BAE et de sa révision annuelle, un programme d'accompagnement méthodologique

au changement, comprenant des actions de formation sera développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;
- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique de l'activité 3 :

En 2013 :

Transmission officielle du projet de DAO pour l'AT BAE en septembre (validé CE en novembre 2013).

En 2014 :

- 02 janvier: lancement de l'A.O.
- 1^{er} trimestre : réunions des commissions d'évaluation
- 07 août : publication de l'avis de la liste restreinte
- 03 octobre : date limite pour la remise des offres
- 13 et 16 octobre : comité d'évaluation des offres
- 12 novembre : rapport d'évaluation transmis par la PF
- 23 décembre: validation du rapport par la CE
- 24 décembre : notification aux soumissionnaires

Réalisations en 2015 :

- 21 janvier : transmission du projet de contrat au Bureau de la CE pour les PTOM ;
- 27 janvier : demande d'échange de prolongation de la convention de financement ;
- 13 mars : réception de l'avenant de prolongation signé par la CE ;
- 5 mai : contrat signé avec le prestataire ;
- 8 juillet : Ordre de Service signé pour le démarrage de la mission d'AT le 29 juillet suivant ;
- 29 juillet : démarrage de la mission d'AT ;
- 16 décembre : première réunion du COPIL de l'AT BAE. La validation du rapport « Etat des lieux – Diagnostic de la coopération UE-PF » est reportée, dans l'attente de modifications qui devront être apportées par l'AT pour le 15 janvier 2016.

Perspectives pour 2016 et 2017 :

Pour 2016 :

- mise en place du système de visioconférence à la DAIEP ;
- assistance au BAE pour la préparation et suivi de l'appel d'offres du contrat « Communication et visibilité » ;
- assistance au BAE pour la réalisation et la mise à jour d'outils de communication et de visibilité (site web, newsletter) ;
- analyses SWOT des différents domaines de coopération de l'UE avec la PF ;
- conception d'un plan d'actions détaillé pour l'amélioration des performances de la coopération de la PF avec l'UE ;
- début de mise en œuvre du plan d'actions détaillé.

Pour 2017 :
- continuation de la mise en œuvre du plan d'actions et notamment des actions de communication et visibilité.

ACTIVITE 4 : PLAN DE COMMUNICATION ET VISIBILITE DE LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESE FRANÇAISE

Réf. :	Marché non contractualisé en 2015
Coût activité 4	5 967 134 XPF ou 50 000 €
Durée et phasage activité 4	24 mois

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte de l'activité 4 :

Une des missions du Bureau des Affaires Européennes est de communiquer sur les actions de l'Union Européenne. La Convention de Financement du programme « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française » indique au point 4.4 que : « La montée en charge du BAE devra permettre de développer des actions de communication visant à promouvoir les valeurs européennes, de mieux informer sur les outils d'intervention de l'UE et d'améliorer la visibilité de l'UE dans les programmes qu'elle finance ». Or, mises à part les sessions d'information sur le programme européen Erasmus + organisées régulièrement par le Bureau des relations et échanges internationaux de la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de la Direction

Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE) dans les établissements scolaires, la communication régulière sur l'Union Européenne se limite actuellement à la publication de communications de presse de la part du service communication de la Présidence et aux communications en Conseil des Ministres. Actuellement, les actions financées par l'UE ne figurent pas au budget du Pays (certains Pays ont trouvé des solutions pour intégrer les fonds d'aide extérieure à leur budget national). En conséquence, les actions et produits de la coopération avec l'UE sont peu visibles, et les élus de l'Assemblée sont peu impliqués dans le processus d'élaboration et de suivi des projets. Depuis l'organisation de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique, organisée par la Commission européenne les 25 et 26 novembre 2014, à Tahiti, avec le soutien de la Polynésie française, aucun autre événement majeur d'envergure internationale portant sur l'Union européenne n'a eu lieu en Polynésie française. Le BAE n'a à ce jour pas de stratégie de communication sur l'Union européenne.

Descriptif de l'activité 4:

L'objectif général est d'accroître, au sein du public polynésien, la connaissance de l'Union Européenne et de ses actions, et notamment de celles mises en œuvre en Polynésie française. Les objectifs du programme de communication et de visibilité couvrent les thèmes suivants :

- Faire mieux connaître les principes et les valeurs de l'UE ;
 - Accroître la connaissance sur l'UE, sur la coopération UE-PF et sur les méthodes utilisées par l'UE pour la définition et la gestion de ses programmes ;
 - Promouvoir les actions de coopération de l'UE dans le monde, dans la Région Pacifique et notamment en PF ;
 - Accroître la visibilité de tous les programmes financés par l'UE et les rapports d'intérêt général
- Les résultats attendus de l'action du prestataire retenu au terme du processus de sélection des offres sont :
- Un plan de communication sur 2 ans (2016-2018) ; il sera élaboré dans les 30 jours suivant la notification du marché, explicitant les services qui seront rendus par le prestataire, et comment ces services conduiront à atteindre les objectifs ci-dessus ;
 - Le public cible est sensibilisé aux valeurs européennes et au sens de la citoyenneté européenne

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Réalisations en 2015:

Suite aux différentes relances du Bureau CE pour les PTOM, le BAE a pris en main le dossier en fin d'année et a produit les Termes de Référence et la plupart des documents nécessaires au lancement de l'Appel d'Offre pour le marché en question. Certaines annexes en français du nouveau (règlement financier de l'UE) n'étant pas disponibles en fin d'année, le BAE a dû attendre le début de l'année 2016 pour compléter et finaliser la constitution du Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

Perspectives pour 2016 et 2017:

Pour 2016 (calendrier prévisionnel) : lancement de l'appel d'offres (mai 2016), évaluation des offres (juin/juillet 2016) et signature du contrat (Août 2016). Démarrage de la mission : Août 2016 pour une durée de 2 ans. Le prestataire devra produire une stratégie de communication et de visibilité durant le premier mois d'exécution de la mission.

Pour 2017 : mise en œuvre du contrat, réalisation des activités prévues dans la stratégie de communication et de visibilité.

6.6 10EME FED - REPARATION DE LA PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N°2 DU PK 14 AU PK 16, SUITE AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE CYCLONE OLI

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Enveloppe B **Réf. UE :** FED/2011/023-323

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : BAE – maître d'ouvrage et suivi financier DEQ – maître d'œuvre et suivi technique
---	---

Budget du projet		
Coût global	401 387 000 F CFP	3 373 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	240 000 000 F CFP	2 000 000 €
Polynésie française	163 387 000 F CFP	1 373 000 €
<i>Convention de financement n°</i>	<i>FED/2011/023-323</i>	<i>(gestion décentralisée partielle)</i>
<i>CRIS n°</i>	<i>FED/2011/023-383</i>	-

Durée et phasage du projet : 42 mois, dont :

- 18 mois de phase opérationnelle, débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (10 janvier 2012). *Le délai de chantier ad hoc est estimé à ce jour à 12 mois (juillet 2012-juillet 2013)*
- 24 mois de phase de clôture.

PROJET ACHEVE en cours de clôture

Partenaires du projet	
commune associée de Papenoo	Consultation sur l'avant-projet (AVP)
associations de surfeurs - usagers du site.	Consultation des usagers sur l'AVP

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Il s'agit de contribuer à un retour à la normale de l'infrastructure routière suite au passage du cyclone Oli.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet consiste en la réparation de l'ouvrage de protection côtière de la route littorale de la côte Est du PK14 au PK16, ayant particulièrement souffert lors du cyclone Oli.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la RT2, les riverains de la RT2 au niveau de la commune de Papenoo (PK14 à 16), les usagers du site et la population de Tahiti.

Résumé du projet : ce projet vise à réparer l'ouvrage de protection côtière de l'unique route de la côte Est, au niveau de la commune de Papenoo, du PK14 au PK16 et à assurer durablement la fiabilité du réseau routier, dans le respect de son environnement, des usages du site et de la protection de la hausse.

Ce projet permettra entre autres de réduire l'érosion des plages et les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières.

Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront consultés préalablement à la réalisation du projet afin de garantir l'adéquation des ouvrages réalisés avec les besoins des usagers et des riverains.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Consciente des aléas naturels auxquels doit faire face la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie a adopté, dès 2001, une réglementation visant à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) au niveau communal, qui prennent notamment en compte les risques de houles cycloniques (*délibération de l'Assemblée de Polynésie n°2001-10 APF du 1^{er} février 2001 portant modification du code de l'aménagement*). Dès les années 2005-2006, 46 communes polynésiennes ont élaboré un PPR mais seul le PPR de Punaauia est opposable depuis mars 2010.

Suite au passage du cyclone Oli en Polynésie Française, l'Etat et la Polynésie française, a contribué au financement des réparations des infrastructures routières (fonds de secours pour l'outre-mer et le fonds exceptionnel d'investissement).

Dans la nuit du 3 au 4 février 2010, une grande partie des ouvrages de protection de la RT2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels. Or, la Polynésie française subit régulièrement des épisodes cycloniques (39 depuis 1970) et la côte Est de l'île, qui accueille environ 40% de la population de Tahiti, est dépourvue de récif corallien, ce qui l'expose particulièrement aux phénomènes de houle. Il est utile de préciser que compte tenu des caractéristiques géologiques de la côte Est de l'île et de la problématique foncière dans la zone, l'unique route territoriale (RT2) a du être construite en bordure du littoral.

La destruction de cette seule route territoriale, empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules (dont des véhicules de ravitaillement commercial et en hydrocarbures pour la moitié de l'île), entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes, en limitant l'accès aux soins et aux premiers secours ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île : accès à l'éducation, fonctionnement des entreprises et des administrations locales, approvisionnement des commerces et des centres d'hydrocarbures... (déviation de plus de 120 km pour les usagers). Ainsi, le remplacement des ouvrages de protection existants, fragilisés par le cyclone Oli, s'impose pour assurer la pérennité des infrastructures routières.

Descriptif du projet :

Ce projet, qui consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques (période de retour 50 ans), permettra :

- d'améliorer la sécurité du transport des usagers (réduction des accidents routiers sur la RT2) et des populations environnantes (riverains de la RT2 et usagers du site),
- et de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et l'érosion des plages (choix techniques ne portant pas atteinte aux flux sédimentaires des courants marins et aux processus hydrodynamiques).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il est composé *a minima* des représentants de l'ordonnateur territorial, de la DEQ, du ministère de l'équipement et de la CE (statut d'observateur). Un marché unique pour les travaux de protection du trait de côte entre le PK 14 et le PK 16 sera ensuite lancé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ce projet répond à une forte attente de la population, soucieuse de la sécurisation de cette zone en période de fortes houles. Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papeenoo) seront associés dès la restitution des études avant-projet (AVP). La population sera concertée dans le cadre de la consultation réglementaire du public lors de l'évaluation d'impacts sur l'environnement (EIE) ad hoc.

Autant que faire se peut, une campagne d'affichage in situ sera réalisée pour sensibiliser la population au projet et améliorer l'acceptation par les usagers des contraintes inhérentes à sa réalisation (notamment en phase chantier pour ce qui concerne la circulation des véhicules).

- **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet :

En 2011 :

En 2011 et après le vote par l'Assemblée de Polynésie française d'une Autorisation de Programme spécifique (AP n° 276.2011, intitulée « Protection du littoral de FAARPO - Papeenoo (31F2012) » et d'un montant à ce jour de 340 millions CFP, permettant la réalisation des études et des travaux ad hoc), le marché d'étude de maîtrise d'œuvre (AVP (2 mois) + PRO (1 mois) + ACT (1 mois) / coût de 8 965 000 TTC, marché n°110222) correspondant a été approuvé le 10 novembre 2011 (Titulaire : EGIS-EAU) avec un commencement des études au 19/12/2011. Ce marché est financé sur les fonds propres de la Polynésie et imputé sur l'Autorisation de programme susmentionnée.

A la demande du maître d'œuvre, le bureau d'études CREOCEAN, a réalisé en février 2011 une étude de faisabilité, identifiant les grands principes d'aménagement envisageables en termes de réhabilitation et de protection du littoral. Il conviendra de s'assurer, dans le cadre des études d'avant-projet (AVP) que ces principes supportent les conditions de houle du projet et l'objectif de protection cyclonique visé. Dans la négative, d'autres solutions seront à privilégier.

En 2012 :

Les études avant-projet (AVP), les études de projet (PRO) et les missions d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) confiées à EGIS-Eau dans le cadre du marché d'études lancé en 2011 se sont achevées à la mi-mai 2012.

L'élément de mission AVP a été finalisé. L'étude de dimensionnement d'une nouvelle solution alternative hybride (juxtaposition « enrochements 2-4T / Bloc béton de type BCR ») s'impose techniquement et est en cours d'officialisation via un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 110222). Les tranches conditionnelles « PRO » et « ACT » sont parallèlement en phase d'affermissement. Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée et publiée en juillet 2012.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et le dossier d'appels d'offres a été finalisé en décembre 2012.

En 2013 :

Compte tenu de la relative complexité du projet et de l'inexpérience du maître d'œuvre (dans la mise en œuvre des procédures FED) et de l'inadaptation de ces procédures FED pour la mobilisation des aides d'urgence, les délais inscrits dans la convention n'ont pu être respectés et un avenant prolongeant les délais de mise en œuvre a du être établi.

16/07/2013: Demande d'avenant de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois
13/09/2013: Notification du marché de travaux et ordre de démarrage

17/12/2013: Accord de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

En 2014 :

- février 2014 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre (bureau d'études SPEED)
- mai 2014 : Avenant au contrat de travaux (prolongation du contrat de travaux de 10 semaines)

- 08 août 2014 : Fin des travaux
- 21 novembre 2014 : levé des réserves
- 04 décembre 2014 : signature de la réception définitive provisoire par le Président de la Polynésie française.

Réalisations 2015 :

20 janvier 2015 : transmission du décompte final provisoire (établis par la Direction de l'Équipement) au délégué aux affaires internationales, européennes et du pacifique pour finalisation du décompte et clôture.

Perspectives pour 2016 :

Réception définitive et émission du décompte final définitif par la direction de l'équipement

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Des procédures spécifiques à l'enveloppe B (aides d'urgence) seraient de nature à améliorer la réactivité de l'aide.

6.7 10EME FED - INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Régional (PTOM/Pacifique)	Réf. UE : FED/2012/022-298
---	----------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux Affaires Internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) / DIREN
--	---

Budget du projet	
Coût global	1,4 milliard F CFP
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	1,4 milliard F CFP
	12 000 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)
PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie	ordinateurs territoriaux
Cellule Europe de Wallis et Futuna	
Gouvernement de Pitcairn	
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	maîtrise d'œuvre

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Le programme INTEGRE vise à :

- I. - Promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux ;
- II. - Contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique dans l'intérêt des populations.

Stratégie et philosophie du projet : La mise en place et l'animation d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux, les jumelages avec d'autres projets de la région et l'insertion des PTOM dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation dans le domaine du développement durable contribuent à la promotion et au renforcement, au niveau régional, de la gestion intégrée des espaces littoraux.

La mise en œuvre de méthodes opérationnelles de gestion intégrée sur des sites pilotes représentatifs permet, par la nature des actions et leur ancrage sur le terrain, de contribuer à assurer la durabilité environnementale des milieux insulaires, au bénéfice des populations. Elle contribue aussi directement à développer les capacités d'adaptation au changement climatique des populations et des institutions, ainsi que la bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles.

Bénéficiaires du projet : La population des sites pilotes des PTOM, les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales et, à terme, les populations, les partenaires du projet et les services publics des PTOM et ACP du Pacifique.

Résumé du projet : Ce projet consiste en la création d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant :

- d'une part, sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale,
- d'autre part, sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM.

Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a inscrit la préservation de l'environnement (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...), dans le cadre du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (OMD).

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, d'ouaïquicoles et souterrains dans les PTOM. Une prise en compte régionale de ces problématiques partagées permettrait une réponse plus efficace aux défis environnementaux des PTOM, grâce à la mise en commun de moyens épars, la structuration des initiatives locales au regard du contexte régional, la mise en œuvre de « projets miroirs », les échanges de bonne pratique...

Les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS), ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres. Par ailleurs, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NU...), financent de nombreux projets de coopération en matière dans la région (notamment la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...).

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme lors de la Conférence de la Réunion (2008), des Etats Généraux de l'Outre-Mer (2009), du 3^{ème} Sommet France-Océanie (2009) ou du Grenelle de la Mer (2009).

La Polynésie française a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

Descriptif du projet :

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à :

- mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable,
- développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région,
- améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux,
- renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et
- valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agira également de mener :

- des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récio-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau,
- des actions de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique,
- des actions de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles,
- des actions d'identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés seront associés à la définition et à la réalisation du projet, afin de garantir la bonne appropriation du projet. Ils seront notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes et de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux.

Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, seront associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2009 :

- mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papete)
- nov.2009 – janv.2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED par un assistant technique (convention n°7638/MEF)

En 2010 :

- mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologue (convention n°7376/MRE/SPE)
- déc. 2010 : transmission de la fiche action (FA) au bureau de la Commission européenne de Nouméa

En 2012

- mai 2012 : validation de la FA par le QSG sous réserve d'améliorations
- août 2012 : transmission de la FA révisée et des dispositions techniques et administratives (DTA) à la CE

En 2013 :

- Mars 2013 : La convention de financement du projet a été signée entre la Commission européenne et la Polynésie française (ordonnateur régional suppléant) en marge du Pacific Energy Summit, organisé à Auckland ;
- juin 2013 : Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), pressenti pour assurer la mise en œuvre du projet, a procédé, à la sélection des candidats devant former l'équipe en charge de la gestion du projet. Cependant, pour que le recrutement de l'équipe soit effectif, deux préatlabes devaient être vérifiés :

1. La signature de l'accord de contribution par lequel la CE déléguait à la CPS la gestion du projet et son corollaire, la mise à disposition des fonds
 2. La validation des candidatures retenues par le comité de pilotage, lequel ne pouvait se réunir tant que la première condition n'était pas vérifiée.
- août/sept. 2013 : La signature de l'accord de contribution a eu lieu en août 2014. Le premier comité de pilotage s'est réuni à Papeete en septembre 2013. Il a validé la liste des sites pilotes participant au projet et proposés par les territoires ainsi que les recrutements du chef de projet (coordinateur basé à la CPS à Nourméa) et des coordinateurs territoriaux adjoints opérant chacun dans un des PTOM (sauf en ce qui concerne Pitcairn, géré directement par le coordinateur).
- nov./décembre 2013 : Le déploiement de l'équipe sur le terrain a eu lieu.. Le recrutement prévu par la convention de financement du projet d'un assistant au chef de projet a été repoussé à 2014, afin de permettre d'adapter le profil à la mesure des besoins de l'équipe.
- En 2014 :**
- Premier trimestre : Lancement du programme sur le terrain, mise en place de la structure de gouvernance du projet, appropriation du projet par ses différents acteurs et élaboration des méthodes de mise en œuvre
 - Avril 2014 : Second comité de pilotage (validation de la gouvernance du projet, des méthodes de travail de l'équipe et du programme de travail de l'année)
 - Juillet 2014 : Troisième comité de pilotage (validation des plans d'actions, du cadre logique et des projets de MoU entre les ordonnateurs territoriaux et la CPS)
 - Septembre 2014 : Signature des MoU

Réalisations en 2015

- Organisation de 4 Comités Locaux et d'un Comité de Coordination Technique Territorial
- Organisation d'un atelier régional sur le tourisme durable en février à Papeete
- Organisation d'un atelier d'échanges sur l'agriculture biologique à Houailou auquel 9 polynésiens ont participé et parmi eux, 4 agriculteurs.
- Recrutement de 2 animateurs INTEGRE à Raiatea-Tahaa et Opunohu, de 2 techniciens agricoles au sein du SPG-Biofeta et d'un étudiant en thèse à Taitarapu.
- Lancement des diagnostics participatifs dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones côtières dans les 3 sites pilotes de Polynésie française
- Lancement de 7 activités en lien avec l'agriculture durable dont l'aménagement d'une ferme pilote en agriculture biologique à Opunohu, 6 activités à vocation écotouristique et notamment l'aménagement de la vallée de l'Aoma à Taitarapu, 1 activité dans le domaine de l'aquaculture et 2 dans la gestion des déchets, dont une visant à la gestion des déchets professionnels dangereux à Raiatea-Tahaa.

Perspectives pour 2016 :

Participation à l'atelier régional « gestion des déchets » organisé en Nouvelle Calédonie (prévision mai 2016).

Evaluation des activités (en 2015) :

- après 18 mois de planification participative, le projet entre désormais dans la mise en œuvre concrète des activités. Le rythme de décaissement est entré dans une phase satisfaisante à partir de la mi-2015.

6.8 10EME FED - DEFINITION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE L'INNOVATION

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10^{ème} FED Régional Thématique **Réf. UE :** FED/2010/022-839 du 19 août 2013

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Conseiller technique à la recherche et l'innovation. Ministère de la santé et de la recherche Coordinateur : BAE / DAIEP
---	--

Budget du projet	
Cout global	190 927 Euros
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	F CFP 80 000€
Polynésie française	F CFP €

Durée et phasage du projet :
 Activité : Financement d'un projet pilote dans le cadre de la définition d'une stratégie territoriale de l'innovation
PROJET EN COURS

Partenaires du projet : Tahiti Fa'atotu, Institut Louis Malardé, Technival, DRMM, Huilerie de Tahiti, IRD, CVT SUD,

Activité : Bioconversion Tourteaux de Coprah Association loi 1901 des parties prenantes à l'innovation

Objectif principal: Fournir de la nourriture aux fermes aquacoles en appliquant l'économie circulaire aux tourteaux de coprah.

Stratégie et philosophie du projet : Innovation, Développement Durable, Economie Circulaire, Atténuation du changement climatique; Développement endogène de l'économie, Diversification de la filière cocotier.

Bénéficiaires du projet : Agriculteurs, Aquaculteurs, Industriels de la bioconversion, Industriels de la Production d'Huile de Coprah, Gouvernement de la Polynésie française, Populations.

Résumé du projet :

Le procédé de bioconversion identifié consiste à transférer les nutriments contenus dans le tourteau de coprah par biodégradation réalisée par une larve d'insecte, *Hermetia illucens* (Stratiomyidae, Diptera) aussi connu sous le nom de Black Soldier Fly (BSF) ou "mouche soldat noire", cette espèce très cosmopolite est largement répandue dans le monde entier et présente en Polynésie car identifiée à de nombreuses reprises par les entomologistes lors de campagne de reconnaissance des insectes polynésiens. Cette bioconversion utilise le cycle de vie de cette mouche, en particulier sa capacité de reproduction pour produire des larves en utilisant comme nourriture du tourteau de coprah. En effet, la biomasse larvaire est très riche en protéine (32% pour une prépupe) et présente une source d'alimentation alternative extrêmement intéressante pour l'aquaculture car bon marché et pouvant substituer ou compléter une partie de la farine de poissons importée.

Le procédé de bioconversion a été validé et breveté par l'IRD⁹⁷ sur tourteaux de palme (via la mise en place d'un projet pilote en Indonésie). Un projet de transfert de technologie est donc en cours pour reproduire le concept sur du tourteau de coprah. En effet, le présent projet pilote s'inscrit dans une logique de transfert de technologie d'un procédé déjà existant en Indonésie faisant l'objet d'un Brevet IRD.

Ce projet est la première expérience menée avec ce type de bioconversion. En s'appuyant sur l'expérience de l'équipe indonésienne, une étude de faisabilité sur du tourteau de coprah est actuellement en cours et a été financée dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire de l'ADEME.

L'étude de faisabilité avait pour but principal de valider le transfert de technologie entre le projet réalisé en Indonésie sur tourteaux palmistes et ce projet réalisé avec la BSF polynésienne sur tourteaux de coprah. L'apport alimentaire de cette étude résulte dans la maîtrise du cycle de vie d'*Hermetia illucens* en captivité et avec un aliment unique à base de tourteau de coprah. Nous avons déterminé le temps de fermentation du coprah nécessaire à la croissance de la larve et les premiers résultats suggèrent que le cycle de vie de la mouche polynésienne ne diffère pas des données du projet monté en Indonésie ce qui facilitera le transfert de technologie. L'étude a également permis de détecter les risques techniques qui auraient pu entraver la production

future (drainage du système, parasites, conditions environnementales, substrats pour la ponte et la métamorphose...) et de les maîtriser.

Dans le cadre de l'OCTA, l'objectif est désormais de passer à l'étape suivante via **la mise en place d'un projet pilote** utilisant le procédé de bioconversion des tourteaux de coprah à partir des larves de mouches de l'espèce « *Hermetia illucens* » (*procédé validé dans le cadre du financement de l'ADEME*) pour la fabrication d'aliments riches en protéines utilisables en aquaculture pour les crevettes et/ou les poissons.

Contexte du projet : Le projet pilote s'inscrit dans le programme de l'OCTA « Stratégie Territoriale de l'Innovation », financée par l'Union Européenne.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

La Stratégie Territoriale de l'Innovation a été aiguillée par un comité consultatif.

Le comité s'est réuni en séance plénière trois fois. Le directeur polynésien de l'innovation a multiplié les rencontres bilatérales afin de récolter toutes les informations inhérentes à l'innovation sociale, environnementale et économique et ainsi répondre au mieux à l'objectif de croissance durable recherché par l'OCTA.

Le comité consultatif de la stratégie territoriale de l'innovation est composé de représentants de la Présidence, de la Vice-présidence, du Ministère du tourisme et des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration, et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement (MTF); du Ministère de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements (MEI) ; du Ministère de l'agriculture, de l'artisanat et du développement des archipels (MAA) ; du Ministère de la santé et de la recherche (MSR) ; du Ministère de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement, de la grappe d'entreprises Tahiti Fa'aho'u et du Cluster maritime de la Polynésie française.

A ces partenaires, il convient de rajouter toutes les parties prenantes au projet pilote susmentionnées.

Descriptif de l'activité :

Cf supra.

- **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Réalisations 2015 :

Stratégie Territoriale de l'innovation validée et envoyée.

Demande de subvention pour le projet pilote envoyée et accordée.

Perspectives pour 2016 (calendrier prévisionnel) :

Signature du Contrat (Septembre 2016) et lancement de la phase pilote.

Evaluation :

(Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet) :

Plusieurs remarques peuvent être formulées :

-Le calendrier imposé par l'OCTA est stricte en ce qui concerne les livrables de notre part. Cependant, le calendrier n'est pas respecté de leur côté en ce qui concerne la signature du contrat.

-Il semblerait également que la procédure d'appel à projet de l'OCTA n'ait pas respecté les règles de mises en concurrence édictées par l'UE ainsi que les lignes directrices émises en préalable du lancement de projet. C'est ainsi que les modalités d'octroi de la subvention ont été changées et occasionné beaucoup de retard.

-Remplir les documents demandés exigeait un haut degré de technicité et une très lourde charge administrative. La stratégie territoriale de l'innovation faisait 50 pages, la note succincte une quarantaine de page et la demande de subvention 88. Cela est de nature à décourager certains porteurs de projets à l'avenir.

-Plus d'échanges doivent être organisées entre les porteurs de projets des différents PTOM afin d'assurer la duplication des innovations les plus pertinentes.

6.9 11EME FED - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 11^{ème} FED territorial **Réf. UE :** FED/2010/022-839 du 19 août 2013

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service du tourisme (SDT) / Direction du budget et des finances (DBF)
--	---

Budget du projet	
Coût global	3 567 967 000 F CFP 29 900 000 euros
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	
Polynésie française	11 ^{ème} FED
	€

Durée et phasage du projet : 72 mois à compter de la signature de la convention Pays - Europe

• LE PROJET

Objectif principal: Affectation de ressource de l'Union Européenne par l'intermédiaire du 11^{ème} FED en apport budgétaire aide directe pour contribuer au développement du tourisme (secteur de concentration) en tant que 1^{ère} ressource économique de la PF.

Stratégie et philosophie du projet :

Création d'un COPIL « développement touristique » comportant les ministères contribuant à la mise en œuvre de la stratégie (PR-MTF-MEI-MCE-MET...)
Décaissement par tranche fixe et conditionnelle de la contribution de l'Union Européenne au développement du tourisme.

Bénéficiaires du projet : La Polynésie française (PF)

Résumé du projet :

- 3 axes stratégiques ont été identifiés pour dynamiser le secteur du tourisme en Polynésie française
- Affirmer la destination PF
- Mettre en place les conditions de développement touristique
- Restructurer la gouvernance

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité : Le tourisme est le principal secteur économique de la PF, représentant 44 milliard de F CFP de recettes. 9 800 emplois directs soit 10% de la population active.
Le gouvernement a adopté une politique stratégique de développement du tourisme en PF 2015-2020.
L'objectif général est de favoriser le développement d'un tourisme durable et inclusif devant mener à une hausse de fréquentation et de recette touristique et donc de la structuration des secteurs économiques, environnementales et sociales menant à la création d'emplois directs et indirects.
Il a été élaboré sur la base de l'ensemble des travaux relatifs au tourisme réalisés en Polynésie française ces dix dernières années. Une large consultation des acteurs locaux (entretiens avec les acteurs du tourisme de la PF, groupe de travail, séminaires et réunions plénières avec les membres du gouvernement) a permis d'alimenter la réflexion pour la construction d'une stratégie cohérente, complète et opérationnelle de développement du tourisme.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'une des actions de la stratégie consistant en la création de Pôles locaux de développement touristique (PLDT) sera la traduction de l'implication de tous les partenaires au développement touristique sur le plan local (hébergements, prestataires d'activités, restaurateurs, associations...)

Descriptif de l'activité :

- 3 axes stratégiques ont été identifiés pour dynamiser le secteur du tourisme en Polynésie française
 - Affirmer la destination PF
 - Mettre en place les conditions de développement touristique
 - Restructurer la gouvernance.
- A cet effet, il est également prévu la création d'un poste de suivi de la stratégie touristique (suivi et évaluation)

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Réalisations en 2015 :

- Elaboration de la stratégie
- Validation de la stratégie en Conseil des ministres
- Présentation de la stratégie à l'APF et au CESC
- Mobilisation des parties prenantes (MTF, SDT, GIE TT...) pour la programmation du 11^{ème} FED
- Rencontre avec M. BAUER : phase d'identification et production d'un document : septembre 2015

Perspectives pour 2016 - 2017 :

Pour 2016 : Finalisation de la programmation avec l'appui de l'assistance technique / signature de la convention de financement (Septembre)

Pour 2017 : Début de la mise en œuvre du programme avec versement 1ère tranche

6.10 PROGRAMMES HORIZONTAUX - MOBILITES DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ERASMUS+/CONSORTIUM

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ERASMUS +	Réf. UE : 2014-1-FR01-KA103-001499
	2015-1-FR01-KA103-014479

Porteur du projet : Consortium des établissements de Polynésie française (signataire de la convention de financement)	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE (Thierry DELMAS, directeur du département de la vie des écoles et des établissements scolaires)
--	---

Budget du projet : Sans objet, voir les fiches individuelles des établissements engagés	
Coût global	F CFP
€	

Partenaires du projet	
Les établissements signataires du consortium	
Etablissements du second degré accueillant des étudiants	BTS – lycées aorai, hôtelier, uturoa, taravao, agricole de moorea, taaoe, papara
GREPFOC	BTS Formation Continue
CCISM	BTS

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Erasmus+ s'adresse aux établissements du second degré et à l'enseignement Supérieur adhérent au consortium pour développer les mobilités des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.

Stratégie et philosophie du projet :

Le consortium avec l'augmentation de ses membres a pour objectif de développer la culture et la mobilité européennes chez les étudiants afin de les familiariser à l'environnement professionnel européen.

Bénéficiaires du projet :

Etudiants de BTS de formation initiale ou continue ainsi que des personnels de l'enseignement supérieur

Résumé du projet :

Les établissements proposent et repèrent les étudiants susceptibles d'avoir le profil pour assumer une mobilité européenne. Actuellement, le Royaume Uni et l'Espagne sont les destinations retenues par les établissements scolaires.

Ces mobilités s'inscrivent dans une logique de stage professionnel et peuvent être précédés par des cours de langues.

L'éloignement de la Polynésie Française conduisent les établissements scolaires à solliciter des prestataires de services (tel que « Tellus ») payants et agréés par l'agence pour la recherche, l'accompagnement et le suivi des stages des étudiants.

Il est à noter que pour certains BTS, cette mobilité est obligatoire pour la certification finale, soit dans le cadre européen soit dans le cadre international (pays non membres). Dans ce dernier cas, il n'y a pas de financement européen.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Ces mobilités sont dans le cadre géographique européen et dans le cadre du programme ERASMUS +. La cohérence au le niveau local s'inscrit dans le travail en collaboration avec le bureau des affaires européennes de la Polynésie française. Ce BAE a un relais à la délégation parisienne de la Polynésie française.

Thierry DELMAS, DAREIC, rencontre régulièrement le BAE et communique avec la délégation parisienne afin de co-promouvoir les évolutions nécessaires du dispositif permettant une meilleure prise en compte de la spécificité de la Polynésie française (hyper éloignement, ouverture des mobilités sur les pays non membres de la zone pacifique notamment)

Descriptif du projet :

Les étudiants partent au moins 60 jours en stage dans un pays européen (hors la France) dans une entreprise en rapport avec leur formation.
Par exemple,

- dans des hôtels pour les étudiants de BTS Hôtellerie restauration
- dans des agences de tourisme pour les étudiants de BTS Tourisme

Ces mobilités qui peuvent être complétées par des formations en langue vivante correspondant à la langue du stage font l'objet d'une évaluation voire d'une certification pour certains BTS.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Coordination du consortium : DAREIC
 Accompagnement des établissements membres du consortium : DAREIC
 Lien avec l'agence européenne de Bordeaux : DAREIC

Les établissements constitutifs du consortium sont réunis en bureau 3 fois par an afin notamment de travailler sur la répartition des mobilités, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que sur les perspectives (les nouvelles demandes) Ces acteurs doivent pour 2016-2017 travailler en groupes de travail sur les différents thèmes retenus dans la convention sous l'impulsion du DAREIC.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet :

Le consortium a été créé en 2014 avec deux établissements : Le lycée Aorai et le lycée hôtelier. Il a été ensuite élargi à 7 autres établissements incluant des organismes de formation continue. Il compte désormais 9 établissements.

Réalisations en 2015 :

Pour la période 2014/2016, 20 mobilités ont été réparties : 16 mobilités étudiantes et 4 mobilités de personnels. Pour la période 2015/2017, 54 mobilités ont été réparties. Elles concernent majoritairement des mobilités de stage étudiant, (SMP), 5 mobilités des personnels ont été accordées.
 Pour la période 2016/2018, le Consortium a déposé une demande de 177 mobilités étudiantes et enseignantes.

Perspectives pour 2016 :

Il faut stabiliser le dispositif notamment en permettant une plus grande autonomie technique sur les plateformes européennes, notamment MOBILITY TOOLS. (Besoin de formation)

Il est aussi nécessaire de former/informer les personnels des établissements scolaires sur les programmes européens ; Un stage est prévu au plan de formation continue 2016-2017.

3 IMP seront attribuées pour un poste à profil pour l'année 2016-2017 afin d'assurer le suivi pédagogique et le suivi des mobilités ERASMUS+. Cette nouvelle ressource devrait permettre de faire vivre les groupes de travail prévus par la convention sur les différents thèmes (formation, recherche des professionnels..)

Evaluation des activités en 2015 (1er janvier au 31 décembre 2015) :

Le dispositif doit être stabilisé et souffrir d'un turn-over important des porteurs de projet dans les établissements.

Le passage d'un poste à temps plein à un poste à 20% pour gérer le consortium pose réellement problème. Il en résulte l'attribution pour 2016-2017 l'attribution de 3 IMP (indemnités pour mission particulière) pour un enseignant volontaire.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Plusieurs problèmes demeurent :

La reconnaissance avec les autres territoires ultra-marins de l'hyper-éloignement afin d'obtenir des financements complémentaires aux forfaits ERASMUS+ (une solution est en cours de négociation),

L'ouverture des mobilités ERASMUS+ aux pays non membres du Pacifique afin de limiter des frais de transport pour les étudiants et rassurer les familles qui hésitent à les envoyer en Europe. En effet, les événements terroristes de janvier et novembre 2015 ont provoqué des réticences de certaines familles.

La reconnaissance du consortium en qualité de « sponsor » pour faciliter l'obtention du visa des Etats-Unis qui actuellement s'obtient à grand frais au Fidji.

Cette démarche a été initiée avec le consulat des EU, après un an d'existence du consortium mais des difficultés techniques se posent, notamment dans le domaine technique et financier.

6.11 PROGRAMMES HORIZONTAUX - MOBILITE DES ETUDIANTS POUR LA PERIODE DE STAGE EN ENTREPRISE BTS/LYCEE HOTELIER ET DU TOURISME DE TAHITI

Instrument UE :

Réf. UE :

Porteur du projet :

Responsable du suivi du projet en PF :

Budget du projet	
Coût global	F CFP €

Durée et phasage du projet :

Partenaires du projet		
Structure Hôtelière en Espagne	Accueil de 3 étudiants	
Structure hôtelière en Grèce	Accueil d'une étudiante pendant 2 mois	
Structure linguistique en Espagne	Accueil d'un professeur	

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

- Permettre aux étudiants et au personnel du Lycée Hôteliier de Tahiti de bénéficier d'une aide à la mobilité pour les stages situés en Union Européenne
- Favoriser l'expérience à l'international des étudiants en tourisme et hôtellerie / restauration à travers des stages à l'étranger
 - Renforcer les compétences linguistiques et culturelles des bénéficiaires du dispositif

Philosophie du Projet :

Le Lycée Hôteliier de Tahiti (LHT), établissement d'enseignement technique et professionnel, a pour ambition de devenir un lycée de référence dans le Pacifique. De par la nature des enseignements qui y sont dispensés (formation hôtellerie-Restauration et en Tourisme) et de sa position géographique (contexte insulaire ultra marin), la carte de la formation de l'établissement doit nécessairement s'inscrire dans une dimension internationale, afin d'assurer un enseignement de qualité et permettre ainsi une insertion professionnelle réussie de ses futurs diplômés.

La participation de l'établissement au programme ERSMUS conforte sa stratégie et ses objectifs de développement à l'international, puisqu'il a permis de favoriser les stages dans l'Union Européenne pour les Etudiants de BTS Tourisme Hôtellerie –Restauration.

Cette possibilité à permis d'encourager la mobilité des étudiants et leur ouverture sur le monde à travers des échanges interculturels, dans un contexte différent de l'insularité, de développer leur professionnalisme dans des structures de renommée internationale et de renforcer leurs compétences en langues étrangères.

La possibilité pour les personnels de l'établissement de participer au programme permet également le renforcement des compétences culturelles et étrangères.

Bénéficiaires du projet :

Les bénéficiaires du projet sont 4 étudiants post-bac du Lycée Hôteliier de Tahiti et un personnel de l'établissement.

Résumé du projet :

- Encourager la mobilité, notamment au travers de période de formation en entreprise dans les pays européens,
- Renforcer la compétence langagière et culturelle des étudiants dans les principales langues utilisées en P (espagnol, anglais...)
- Développer la compétence qui permette une comparaison efficace des systèmes hôteliers européens et polynésiens.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les complémentarités avec les dynamiques locales, régionales et internationales sont très importantes et le projet s'inscrit dans une cohérence avec les enjeux futurs de développement de la Polynésie Française.

En effet, le tourisme constitue la principale ressource économique de la Polynésie Française, et manque d'après les professionnels du tourisme et de l'hôtellerie de main d'œuvre qualifiée pour les emplois de cadre et cadre intermédiaire notamment. Le fait que des étudiants puissent se former dans une entreprise européenne de l'hôtellerie – Tourisme et ainsi améliorer leurs compétences professionnelles et linguistiques pour ensuite travailler en Polynésie Française est indispensable, afin que cette dernière puisse rester compétitive en tant que destination touristique.

De plus, la possibilité donnée aux personnels de l'établissement de se former en langue, ou de prospecter vers des entreprises partenaires, permettent dehors de l'amélioration des compétences linguistiques de renforcer le réseau de coopération de l'établissement.

Descriptif du projet :

Les résultats attendus du projet pour les étudiants et le personnel:

- Professionnalisation des étudiants et personnels bénéficiaires
- Amélioration des compétences linguistiques notamment en Anglais et Espagnol
- Amélioration des connaissances culturelles des Pays de l'UE hors France
- Meilleure insertion professionnelle future
- Création de passerelles culturelles entre la Polynésie Française et l'UE
- Augmentation du taux de départ des bénéficiaires du programme
- Renforcement du réseau des partenaires

Modalités d'évaluation:

- Test linguistique par les professeurs de langue à l'issu du programme pour les étudiants et le personnel
- Taux d'employabilité et d'insertion post – BTS
- Taux de bénéficiaires du programme
- Taux de contacts avec des entreprises partenaires

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile:

Concernant les étudiants:

L'établissement d'envoi assure:

- La sélection des bénéficiaires : critères de motivation, critères de mérite, critère sociaux
- Le suivi administratif et financier des stages, assuré par le chef des travaux de l'établissement en amont, pendant et après le stage. Chaque stage fait l'objet d'un conventionnement tri partie entre l'étudiant, la structure d'accueil et l'établissement.

- Le suivi pédagogique à travers la définition par l'étudiant d'un projet de stage, et l'acquisition d'outils indispensables pour la recherche (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien).

L'étudiant transmet par ailleurs un mail hebdomadaire pour rendre compte de ses activités en stage.

A l'issue du stage, le tuteur remet un bilan de stage qui permet d'évaluer le comportement et les compétences professionnelles acquises par l'étudiant. Ce dernier rédige un rapport de stage qui fait l'objet d'une soutenance orale. Chaque stage fait enfin l'objet d'une valorisation sur le CV de l'étudiant, traduite en termes d'expérience professionnelle et de compétences acquises.

L'entreprise d'accueil:

- Assure l'accueil et le suivi du stagiaire, et notamment sa position dans l'entreprise et les tâches à effectuer, en fonction des compétences à acquérir définies préalablement dans la convention tri partie
- S'assure de la bonne intégration du stagiaire
- La rédaction d'un bilan des compétences à l'issue du stage

Concernant le personnel:

L'établissement d'envoi assure :

- La sélection des bénéficiaires : en fonction de la motivation et des besoins pédagogiques spécifiques de l'établissement
- Le suivi administratif et financier de la formation, qui fait l'objet d'un conventionnement tri partie.

L'entreprise d'accueil:

- Assure l'accueil et le suivi du stagiaire, en fonction des compétences à acquérir définies préalablement dans la convention
- L'évaluation des compétences linguistiques du bénéficiaire au début et à l'issu de la formation
- La délivrance d'un certificat attestant du niveau du bénéficiaire à l'issue de la formation.

● **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet :

2014 : début de notre collaboration avec l'UE, selon une convention propre. Cette année-là, 4 étudiants ont été en stage en U.E. (3 en Espagne, un en Grèce) de 2 à 3 mois et ½.

2015 (bilan de cette année) : à nouveau 4 autres étudiants sont partis : 3 en Espagne et un en Grèce de 2 à 3 mois et ½., auparavant un professeur a fait un séjour de mobilité de 15 jours en Espagne.

Pour 2016, 10 étudiants seront en partance en Espagne, 5 pour 2 mois, 5 pour 3 mois et demi.

Réalisations en 2015 :

4 étudiants ont bénéficié de la mobilité stage Erasmus + (mai à aout) :

3 étudiants pendant 3 mois et demi en Espagne : 1 de M.A.N. HR et 2 de 1^{ère} année de BTS Hôtellerie restauration, soit 13.500€
1 étudiant pendant 2 mois en Grèce de 1^{ère}année de BTS Tourisme soit 4.500 €
1 professeur a bénéficié de la mobilité enseignante (décembre 2014 – janvier 2015):
15 jours en Espagne soit 2685€

Perspectives pour 2016 (calendrier indicatif) :

-En février 2016 : première liste d'étudiants susceptibles de partir
-En mars 2016 : entretiens définitifs avec les 10 étudiants volontaires, soit soit 28 mois en tout.
-En mars 2016 : signature avec un prestataire « Destination Mobilités » pour la recherche de lieu de stage en Espagne
-En avril 2016 : finalisation de la liste des partants 2016
-En mai 2016 : candidature d'une professeure retenue pour une mobilité de 15 jours an Angleterre.
-De mai à août 2016 : déroulement des 10 mobilités étudiantes.

Evaluation des activités en 2015 :

Nous devons faire partir 8 étudiants ; grâce au système de compensation interne au Consortium, ces 4 mobilités de stage non utilisées par le LHT l'ont été par un autre lycée.
Ayant identifié les freins, à la fois réels (coûts, coupure avec la famille, recherche de l'entreprise d'accueil / hébergement pour les BTS Tourisme) et les représentations, nous avons adapté notre action.
Une autre mobilité enseignante devait être utilisée avant le 31 mai 2016. Malheureusement quelques jours avant son départ en Angleterre, la professeure s'est cassée une jambe et n'a pu effectuer sa mobilité.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

-La mise en place d'un comité de pilotage a permis de mobiliser plus tôt les étudiants potentiels particulièrement ceux de BTS Tourisme.
-La recherche d'un partenaire qui facilite les démarches dans le pays européen.
-La lutte contre certaines représentations (coût, différences culturelles...) tout au long de l'année.

6.12 PROGRAMMES HORIZONTALAUX- « THE CULTURE TRAIN »

Instrument UE :

Réf. UE :

Porteur du projet :
COLLEGE AFAREAITU

Responsable du suivi du projet en PF :

Budget du projet		
Coût global	12 000 000 F CFP	100 365 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	12 000 000F CFP	100 365 €

Durée et phasage du projet :

Durée du projet : 2 ans
Mise en œuvre: 4 mois
Signature de la convention : Septembre 2014
Rédaction du rapport intermédiaire (à l'issue de la première année), avril 2015

Partenaires du projet	
Parents d'élèves	Animation d'ateliers Aide à la réception des partenaires
Associations	Animation d'ateliers

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

Faire de la connaissance de l'héritage culturel un levier pour la réussite.
Améliorer les performances en Anglais, maîtriser les TIC, lutter contre le décrochage scolaire.

Bénéficiaires du projet :

Elèves, professeurs, parents d'élèves, associations

Résumé du projet :

Dès le lancement du projet, le choix d'un logo pour l'identifier sera organisé sous forme d'un mini Concours entre les établissements, faisant intervenir entre autres les professeurs d'Arts Plastiques. Un vote sera mis en place. Les activités menées dans le cadre de l'étude de l'héritage culturel de chaque pays vont permettre d'élaborer des productions (sous forme numérique) permettant de remplir les wagons de notre Train Culturel.

Ces productions, réalisées indépendamment par chaque partenaire, pourront se présenter de toutes les manières possibles, tant que le support restera numérique : diaporama, vidéo, fichier audio,... La forme prise aura elle aussi toute latitude : exposé simple, didacticiel, interview, saynète, ...

Chaque wagon correspond à un thème spécifique :

- * wagon N°1 = arts graphiques
- * wagon N°2 = architecture
- * wagon N°3 = artisanat
- * wagon N°4 = cuisine
- * wagon N°5 = mythes et légendes
- * wagon N°6 = danses et chants

Chaque wagon sera rempli en respectant le calendrier officiel du projet. Toutes ces productions seront publiées d'une part sur la plateforme de diffusion Erasmus+ et d'autre part sur le site internet dédié au projet (ces deux publications seront gérées par l'établissement candidat). Lors de chacune des rencontres (un wagon = une rencontre, environ tous les trois mois), une journée culturelle sera organisée (The Cultural Day).

Au cours de cette journée, trois groupes d'élèves au minimum dont un du pays hôte présenteront une séance de travaux pratiques dont l'aboutissement sera une réalisation (une par groupe d'apprenants) qui sera rapportée dans chaque établissement des pays partenaires. Les groupes d'apprenants seront des équipes mixtes plurinationales avec des adultes et des élèves des six pays. Les réalisations issues de ces séances de travaux pratiques seront bien sûr en lien avec le thème du wagon.

En plus de l'objectif premier de développer la communication en Anglais et la prise de parole, cette séance aura aussi pour but de faciliter les échanges, la communication entre pairs, l'apprentissage de nouvelles connaissances et le partage.

Tout au long du projet, et parallèlement au chargement des wagons du train avec les productions numériques, chaque partenaire aura la responsabilité de produire une fiche de 10 questions/réponses sur le thème du wagon en cours, qui viendra remplir la base de données permettant la réalisation finale du jeu numérique "All on board !"

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Nous partons du constat que la notion d'appartenance à l'Europe n'est pas une évidence pour nos élèves Polynésiens du simple fait de l'éloignement géographique de la métropole et du continent européen.

De la même façon, les élèves de nos partenaires n'ont pas forcément conscience que l'Europe s'étend jusqu'au milieu de l'Océan Pacifique et pour certains, ils ignorent même jusqu'à l'existence de la Polynésie Française, et donc de la présence d'une entité Européenne à près de 16 000km de Bruxelles.

Il est donc nécessaire, afin de permettre à chacun d'appréhender la si vaste Europe, de créer du lien et de matérialiser des rencontres. Ainsi se construira le sentiment d'appartenance à une même citoyenneté. Les objectifs plus pédagogiques de ce projet sont de développer les compétences numériques et le bilinguisme de nos élèves. Par la nature même des activités qui seront menées, l'utilisation des TIC dans nos enseignements et les apprentissages des élèves en sera très fortement renforcée puisque l'ensemble des travaux conduira à la réalisation de productions numériques diverses. Par ailleurs, l'ensemble de ces travaux sera réalisé en Anglais afin de développer les compétences de communication dans cette langue. Ainsi pourra-t-on, par le levier du projet et l'intérêt qu'il ne manquera pas de susciter chez nos élèves et leurs familles, contribuer à améliorer leur niveau de qualification, en particulier pour ceux exposés aux risques de décrochage scolaire. Et ces élèves sont en grande proportion dans certains de nos établissements. Pour exemple, 50% seulement des élèves du collège d'Atareitu (PF) réussissent au DNB, 85% d'entre eux sont boursiers et vivent dans un environnement non propice aux apprentissages, moins de 10% de nos classes ont des représentants des parents aux conseils de classe. L'école de Solingen (Allemagne) elle aussi scolarise des élèves issus en très grande majorité de familles avec des problèmes sociaux.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera donc l'implication forte, dans chaque établissement, des professeurs d'Anglais ainsi que des professeurs ou personnes ressources en TIC. Les établissements devront en outre être équipés d'une salle informatique ou à défaut mettre à disposition les matériels informatiques adaptés en nombre suffisant. Les activités de mobilité permettront parallèlement de développer du lien voire de faire naître des amitiés propices au sentiment d'appartenance à la citoyenneté européenne.

Descriptif du projet :

Le déroulement du projet sera rythmé par les activités de mobilité d'apprentissage et de formation. En amont de ces rencontres, des productions numériques diverses seront réalisées par chacun des partenaires sur les thèmes fixés pour chaque wagon.

Ces productions seront mises en ligne sur le site web dédié au Cultural Train en amont de la rencontre ainsi que sur la plateforme de diffusion Erasmus+. A l'issue de chaque activité de mobilité, des comptes rendus (textes, images, vidéos,...) seront également mis en ligne.

Ainsi, au fil du projet et après chaque rencontre, le train s'allongera d'un nouveau wagon (environ tous les trois mois) chargé des différentes productions préparatoires et des bilans consécutifs aux réunions. Le moment clé de chaque rencontre sera la tenue du Cultural Day, journée au cours de laquelle sera mis en œuvre l'enseignement par les pairs entre les élèves et les enseignants des six pays partenaires.

Ce sera l'occasion de séances d'apprentissages via des présentations formelles et des travaux pratiques. Ces journées de communication et de partage en anglais devraient s'offrir en termes d'échanges au fil du projet, au fur et à mesure que les liens se tisseront entre les partenaires et que la maîtrise de la langue s'accroîtra.

A l'issue du travail sur chaque wagon, chaque partenaire dressera une fiche de 10questions/réponses les plus pertinentes et représentatives de l'héritage culturel de son pays sur le thème concerné. Cette base de données finale de 360 questions/réponses servira à la production et la publication du jeu numérique "All on board !" au terme du projet.

Cette production témoignera des acquisitions de chaque partenaire en ce qui concerne les compétences linguistiques et TIC d'une part et l'ouverture d'esprit, la curiosité, le respect et la fierté de l'appartenance à une citoyenneté européenne d'autre part.

Les indicateurs de lutte contre le décrochage scolaire, priorité affichée de notre projet, et la motivation de nos élèves devrait avoir évolué positivement à mesure que le projet aura su fédérer les élèves et la communauté éducative de chacun des établissements. (Indicateurs : taux d'absentéisme, taux de présence à l'aide aux devoirs, implication dans de nouveaux projets, participation active en classe,...)

Modalités d'évaluations : Pour chacune des priorités ciblées, les indicateurs retenus sont respectivement :

-Bilinguisme :

- * évolution de la prise de parole en cours d'Anglais pour les élèves ayant pris part au projet
- * impact des élèves moteurs du projet sur l'évolution de la dynamique de classe
- * intégration par les professeurs d'Anglais des pratiques observées dans les cours des autres partenaires

-TIC :

- * évolution du nombre d'enseignants impliqués dans l'utilisation d'outils numériques
- * autonomie des élèves dans l'utilisation des outils numériques à des fins de création

-Sentiment de citoyenneté Européenne :

- * nombre d'élèves qui entretiennent une relation pérenne avec les partenaires rencontrés en dehors des activités de mobilité
- * évocation récurrente d'expériences vécues chez les différents partenaires

-Lutte contre le décrochage scolaire :

- * évolution du taux d'absentéisme
- * implication plus forte des familles au sein de l'établissement.

Stratégie et philosophie du projet :

Faire de la connaissance de l'héritage culturel un moyen de travailler les langues, d'utiliser les TIC, de motiver les élèves à la réalisation d'un travail soutenu et de qualité.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les associations locales et les parents sont contactés régulièrement afin d'apporter des connaissances et savoir-faire notamment pour l'animation du club Erasmus qui se tient le mardi et jeudi sur la pause méridienne.

- **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet :

NB : s'il s'agit d'un projet en cours, présenter succinctement les conclusions des phases précédentes.
Le projet prendra fin en Août 2016

Etat d'avancement du projet en 2015 (1^{er} janvier au 31 décembre 2015) :

Les actions et évaluations de janvier 2015 à Juin 2015 sont décrites dans le rapport intermédiaire joint l'année dernière.

En Novembre 2015 : les mobilités prévues en Allemagne ont été réalisées uniquement par trois adultes en raison des attentats qui ont touché Paris. Les mobilités élèves prévues ont été reportées sur la Pologne en mai 2016. Ainsi les dépenses prévues lors de la planification initiale ont été diminuées de l'équivalent de 4élèves. Une pénalité pour report de vol a été imputée au projet elle se monte à 20 000 francs.

Réalisations en 2015 :

Etat d'avancement du projet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 :

Les actions et évaluations de janvier 2015 à Juin 2015 sont décrites dans le rapport intermédiaire joint l'année dernière.

En Novembre 2015 : les mobilités prévues en Allemagne ont été réalisées uniquement par trois adultes en raison des attentats qui ont touché Paris. Les mobilités élèves prévues ont été reportées sur la Pologne en mai 2016. Ainsi les dépenses prévues lors de la planification initiale ont été diminuées de l'équivalent de 4élèves. Une pénalité pour report de vol a été imputée au projet elle se monte à 20 000 francs.

Perspectives pour 2016 :

Fin du projet Août 2016

Evaluation des activités en 2015 (1^{er} janvier au 31 décembre 2015) :

Tous les objectifs ont été atteints en termes de mobilités adultes et élèves. (Report chez d'autres partenaires des pertes de mobilités liées aux attentats)

Des difficultés financières ne sont pas apparues. Les objectifs pédagogiques à atteindre en juin 2016 sont en cours de rédaction dans le rapport final qui est demandé par l'agence européenne. Le travail réalisé par les élèves au sein du collège au 31 décembre 2015 est conforme aux attentes. La production du jeu numérique a suivi son cours normalement et les travaux des différents partenaires ont pu alimenter les ressources nécessaires à l'avancement.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Un partenariat accru avec les services de la DAREIC, notamment pour suppléer l'absence de participation aux réunions transnationales aiderait dans la mise en œuvre. Un temps de formation entre les coordonnateurs et les services des agences comptables faciliterait le travail des responsables de projet.

6.13 PROGRAMMES HORIZONTAUX - « ETUDE RETROSPECTIVE DE LA 1ERE GUERRE MONDIALE D'UN POINT DE VUE REGIONAL »

Instrument UE :

Réf. UE :

Porteur du projet :

Responsable du suivi du projet en PF :
DAREIC DGEE

• BUDGET DU PROJET

Coût global	F CFP	€
Sources et répartition des financements		

Durée et phasage du projet : 3 ans (1erseptembre 2014 – 31 août 2017)

Durée des phases de mise en œuvre : septembre 2014 ; de clôture : août 2017

Date de signature de la convention de financement : 15 octobre 2014

Partenaires du projet

Partenaires du projet		
BABIN Yves	Historien-Expertises scientifique et historique	
FREMY Marie-Noëlle	Historienne – Expertises scientifique et historique	
MORTILLET Véronique	Historienne – Expertises scientifique et historique	
RAYBAUD Corinne	Historien – Expertises scientifique et historique	
SHIGETOMI Jean-Christophe	Président « Association Les Polynésiens dans la guerre » – Expertises scientifique et historique	
LEYDET Philippe	Président de l'Office National des Anciens Combattants –Expertises scientifique et historique	
Mairie de Papeete	Soutien financier et matériel.	
Air Tahiti Nui	Soutien financier	
Entreprise Bilve	Soutien matériel.	
Lycée St-Joseph Pirae	Soutien moral, matériel et financier	

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

Historiques et humanistes

- Découvrir des lieux de guerre.
- Créer des échanges éducatifs, pédagogiques, culturels, humains... avec des garçons et des filles, des hommes et des femmes de culture et de langue étrangères.
- Comprendre la Première Guerre Mondiale en contextualisant et replaçant chronologiquement le premier conflit mondial.
- Recenser et visionner les documents existants.
- Apprendre... (Histoire, Géographie, Valeurs...)
- Recueillir des témoignages... des autres... de soi...
- Permettre une meilleure connaissance de l'histoire de sa propre région.
- Inviter à réfléchir sur le caractère total et destructeur du premier conflit mondial et conduire à prendre conscience qu'une telle catastrophe ne doit plus se reproduire de nos jours.
- Repenser et réfléchir sur le sens d'une commémoration commune de cet événement dont les témoins directs ont tous disparu.
- Donner du sens aux efforts de maintien de la paix.

Educatifs, pédagogiques et intellectuels

- Eduquer et apprendre à travers des échanges interculturels.
- Favoriser et évaluer les compétences transversales.
- Stimuler et renforcer le goût des études, du travail scolaire.
- Contribuer, même modestement, à la recherche et à l'innovation.
- Réfléchir et échanger sur la représentation de la Grande Guerre que gardent le Subconscient collectif et l'opinion publique dans les pays partenaires respectifs.
- Repérer les points communs et les différences dus aux mémoires héritées sur un épisode vécu et transmis différemment selon les régions et les pays.
- Réécrire une mémoire plurielle à partir de monographies de 7 pays européens et d'outre-mer.
- Favoriser une attitude positive vis-à-vis de l'Europe et des valeurs de l'Union et développer le sentiment d'appartenir à l'Union Européenne.

Progres à Erasmus

- Donner le goût des études post-bac.
- Encourager la mobilité des personnes.
- Développer le débat pour un véritable travail commun de mémoire et de commémoration.
- Favoriser une ouverture culturelle européenne et outre-mer par un travail multipartenaire.

Stratégie et philosophie du projet :

La Première Guerre Mondiale, étudiée sous un aspect régional.
Approches expérimentelle, cognitives, collaborative.

Bénéficiaires du projet :

Elèves, enseignants et établissement.

Résumé du projet :

Etudier la Première Guerre Mondiale d'un point de vue local !

C'est aussi parce que des Polynésiens ont participé à cette guerre qu'on peut la qualifier de mondiale!

« Produire quelque chose de précieux pour chaque élève, qui n'a pas pu être provoqué sur un plan purement national ».

La Première Guerre Mondiale : un conflit tragique ? Inutile ? Ancien ? Pourquoi l'étudier ?

Car d'une part, si la Première Guerre mondiale a créé un véritable cataclysme, elle a donné une impulsion au début du développement pacifique et démocratique dans toute l'Europe, et non l'inverse. D'autre part, la souffrance de millions d'êtres humains ne peut pas être oubliée.

Par ailleurs, la Première Guerre mondiale n'est pas étudiée suffisamment dans notre système éducatif. Des travaux de recherche sont menés sur le sujet en Polynésie Française.

Mais l'accès à leur résultat par le public scolaire est limité. A ce jour, chaque établissement européen partenaire de notre projet a des problématiques spécifiques à son histoire vécue. Par exemple, les zones environnantes des écoles turques, grecques et lettones ont été directement impliquées dans les batailles décisives de la Première Guerre mondiale. Certaines ont subi des effets logistiques tandis que d'autres ont été directement plongées dans la guerre, dans la mort, sans connaître les tenants et les aboutissants de ce conflit.

Cela vaut particulièrement pour nos combattants des colonies, les « poilus tahitiens ». Dès le début de la Première Guerre mondiale jusqu'à ses lendemains, on trouve des actions régionales en faveur de la liberté et de la paix, questions que nous abordons et auxquelles nous porterons toute notre attention.

Le bombardement du 22 septembre 1914 n'est-il pas une (ou la) des premières victoires françaises dans cette Première Guerre Mondiale ?

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Cohérences : commémorations centenaire de la Première Guerre Mondiale : bombardement de Papeete, envois de contingents, ANZAC Day, Gallipoli.

Descriptif du projet :

Se rendre en Europe : visiter les lieux de vie des partenaires de projet qui ont été touchés par la guerre.

Inversement, accueillir et organiser la visite des lieux touchés par la guerre : Papeete.

Se rendre, si possible, en France : visiter des lieux emblématiques de cette guerre : Verdun, cimetières, villages disparus, tranchées, forts, mémoriaux...

Rencontrer des lycéens, de nationalités et de cultures très différentes.

Participer à des projets éducatifs.

Multiplier et diversifier les échanges.

Engager des réflexions civiques, citoyennes.

A ce jour, le suivi du projet est assuré par un ensemble de personnes et ce dans tous les domaines :

* Pédagogique et éducatif : les enseignants porteurs du projet : la Direction de l'établissement LP St-Joseph ; le coordinateur allemand ; les parents d'élèves.

* Administratif : les enseignants porteurs du projet : la Direction de l'établissement LP St-Joseph ; la DAREIC de Tahiti ; le ministère de l'Enseignement de Polynésie Française.

* Financier : la comptabilité du LP St-Joseph.

Evaluation des élèves : élaboration de cartes heuristiques relatives aux trois thèmes d'étude propres au déplacement en Allemagne, présentation en anglais devant les partenaires de ces mêmes travaux.

Système d'évaluation : échanges entre partenaires en anglais sur les thèmes traités.

Travail collaboratif sur ces mêmes thèmes.

Evaluation de leur intégration, de leur comportement lors des échanges et des visites avec les partenaires.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

La communication entre les partenaires est forte, ainsi que les encouragements.

La coopération et l'entraide sont également permanentes et intenses : soutien financier du partenaire allemand, coopération du partenaire turc dans le cadre d'une opération marketing concernant la confection et la vente de tee-shirts (en relation avec le projet, bien entendu), échanges permanents d'avis sur la conduite à tenir et les activités à envisager avec l'ensemble des partenaires. Au niveau local, les historiens et spécialistes

bénévoles, les entreprises privées, la commune de Papeete (Cf. Liste ci-dessus) soutiennent pleinement nos actions, notre travail, matériellement et intellectuellement.

Les impacts du projet sont multiples :

- Personnel : chaque élève sera transformé, (Découverte de nouvelles cultures, de nouvelles méthodes de travail, progrès dans la langue...).
- Communautaire : la communauté du LP St-Joseph trouve un nouvel axe de travail pour rendre toujours plus cohérentes ses missions d'instruction et d'éducation.
- Son rayonnement au niveau européen sera indéniable.
- Social : élèves et enseignants se sentent toujours plus attachés à la société à laquelle ils appartiennent, aux idéaux qu'elle véhicule.
- Polynésien : tout comme pour l'établissement, le rayonnement au niveau européen sera indéniable.
- Médiatique : ce projet a pour vocation d'être diffusé et connu du plus grand nombre.

Historique du projet :

Septembre à mi-décembre 2014 : travail préparatoire (contacts et cours Histoire et Français)

Réalisations en 2015

-Mi-Janvier à février 2015 :

Lancement du projet et des travaux de recherche.

Déplacement à Riga (Lettonie) (27 février – 11 mars 2015) de deux enseignants dans le cadre d'un « teacher meeting » et rencontre de tous les autres partenaires européens du projet :

Lancement officiel du projet, planification des activités, questions budgétaires...

-Mars à mai 2015 :

Aménagement d'une salle Erasmus+ au sein du lycée,

Rencontres avec des spécialistes de la 1ère guerre mondiale,

Travail historique, exposition, participation à l'Anzac Day, page Facebook,

Demande de labellisation au Haut-Commissariat, début de scénario, création d'un T-shirt, comparaison en Français, HG et Reo Maohi à partir de lettres de soldats tahitiens au front, préparation du voyage en Turquie

Déplacement d'élèves et enseignants à Bayramiç (Turquie) du 10 au 23 septembre 2015.

-Octobre à Décembre 2015 :

Préparation du meeting à Tahiti en Février 2016 (accueil délégations, activités, recherche de fonds et sponsors, poursuite de l'aménagement de la salle Erasmus, organisation de la cérémonie commémorative du début de la bataille de Verdun le 21 février 2016.

-Du 6 au 17 novembre 2015 :

Déplacement à la Réunion de deux enseignants pour une rencontre avec les autres partenaires européens, recherche de solutions financières pour la pérennité du projet, ajustement et renforcement des activités pour les 2 ans à venir.

Perspectives pour 2016 : (calendrier prévisionnel)

Février 2016 : meeting à Tahiti, avec accueil des délégations européennes, cérémonie de commémoration du début de la bataille de Verdun.

Du 26 mars au 13 avril : déplacement de deux enseignants en France pour un bilan du meeting Tahiti, support financier, préparation des événements à suivre.

Mai 2016 : déplacement d'élèves et enseignants en Grèce.

Octobre 2016 : déplacement d'élèves et enseignants en Hongrie.

Décembre 2016 : déplacement d'enseignants en Allemagne

Evaluation des activités en 2015

Les cibles visées étaient des élèves ayant participé et voulant participer aux meetings transnationaux, des élèves non-inscrits dans le groupe Erasmus pour lesquels des propositions de participation et d'implication ont été formulées, des élèves désireux de suivre l'actualité du groupe Erasmus ou se proposant comme famille d'accueil. On regrette que le niveau de travail et les exigences attendues n'aient pas entraîné une masse d'adhésions. Cet esprit d'ouverture s'appliquait également aux enseignants. Là, on compte positivement un troisième enseignant, membre organisateur et d'autres enseignants spécialisés dans différents domaines.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Les rencontres transnationales des enseignants ont permis de réajuster au fur et à mesure le budget, afin que Tahiti puisse rester dans le projet, du fait de son éloignement géographique et des frais liés à ce contexte géographique.

6.14 PROGRAMMES HORIZONTAUX - "WE BELIEVE IN A BETTER EUROPE"

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Partenariats stratégiques entre établissements scolaires uniquement	Réf. UE : 2015-1-FR01-KA219-015002_1
---	--------------------------------------

Porteur du projet : Lycée Polyvalent du Taone	Responsable du suivi du projet en PF : DAREIC de la DGEE (?)
---	--

Budget du projet	
Coût global	7 373 997 F CFP 61 795 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	7 373 997 F CFP 61 795 €

Durée et phasage du projet : projet sur 3 ans (2015-2018) : 1^e année présentations et états des lieux ; 2^e année protocoles et expérimentations ; 3^e année clôture et pérennité du projet.

Partenaires du projet	
ZSP3 (Gniezno, Pologne)	Etablissement partenaire
EPAL KALAMARIAS (Thessalonique, Grèce)	Etablissement partenaire
COLEGIUL AGRICOL (Valea lui Mihai, Roumanie)	Etablissement partenaire

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :
Eveil au développement durable, prise de conscience de ce que nous jetons, gestion des ressources en eau et de l'énergie, économie circulaire, ouverture à l'international, éveil à la citoyenneté européenne, faire connaître l'Europe des autres, améliorer les compétences linguistiques et la confiance en soi, éviter le décrochage scolaire, échanger entre pairs et partager les connaissances.

Stratégie et philosophie du projet :

Chacun des partenaires pourra s'identifier au travers de son environnement. Les solutions alternatives concernent 3 problématiques essentielles au développement d'une localité:
Energie et Déchets : récupérer de l'énergie à partir des déchets (notamment de la combustion de déchets).
Economie circulaire: réutiliser les déchets ultimes (notamment les restes de la combustion pour le compost).
Eau : récupérer l'eau dans l'environnement proche.

Bénéficiaires du projet :

Elèves et personnels du lycée, l'établissement, le public de Polynésie.

Résumé du projet :

Nous observons que les modèles d'accès, d'utilisation et de gestion des ressources en eau, en énergie, ainsi que des déchets ne s'appliquent pas forcément de manière optimale à toutes les organisations ni pour toutes les populations. Au sein même de l'Europe, certains ont des spécificités qu'il nous faut prendre en considération, comme des lieux isolés, de petite taille, ou adoptant des pratiques différentes (villages, îles, éco-lotissements, écoles). Ce point de départ nous permet de proposer un cadre à ce projet au travers du concept d'un "village des alternatives".

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet : quelles sont les raisons d'être du projet ? Quelle cohérence et complémentarité existent-ils avec les dynamiques existant au niveau local (commune), territorial (la Polynésie française), régional (la région du Pacifique) et international ?

Les 3 problématiques étudiées le seront dans le cadre de la spécificité des îles de Polynésie Française (taille, éloignement, ressources...): Ces questions sont au centre des préoccupations de la population et des politiques, et sont donc en prise directe avec l'actualité (distribution de l'eau potable et assainissement, gestion et tri des déchets, énergie renouvelable et économie circulaire). La comparaison avec les pays partenaires permettra d'éveiller à la citoyenneté Européenne et d'agir en acteurs au niveau local.

Nous participons aux événements en lien avec le développement durable (Earth Hour Tahiti, Journée mondiale de l'eau, salon Alternatiba)

Descriptif du projet :

Première année : Présentations et états des lieux

Les élèves sont amenés à simplifier fortement dans le projet. Un état des lieux de leurs attentes sera collecté dans chaque pays. En fin de projet, une action similaire permettra de faire le bilan et vérifier si des réponses ont été apportées à ces attentes.

Les élèves, écoles et pays se présentent aux partenaires, L'ensemble est posté sur la plateforme de diffusion, gérée par le coordonnateur du projet.

Les compétences en langue, à l'écrit ou à l'oral, seront d'emblée sollicitées. Les élèves et les partenaires font connaissance.

La création d'un logo est lancée d'entrée de jeu sous la forme d'un challenge Européen. Il pourra être imprimé sur des T-shirts portés lors de chaque événement, afin d'affirmer l'appartenance au projet et renforcer l'implication des élèves.

Les élèves recherchent des informations sur les entreprises de collecte de déchets, et évaluent la quantité de déchets dans les foyers grâce à un questionnaire.

L'objectif est de prendre conscience de ce que nous jetons. A partir des questionnaires recueillis, le coordonnateur du projet établira une ébauche d'un Euro-quizz sur les déchets qui sera testé dans chaque pays partenaire, les résultats seront comparés entre pays.

Un état des lieux de la consommation d'énergie dans le pays est établi, et de la consommation d'énergie par habitant à partir de ses propres factures énergétiques.

Un état des lieux de l'accès à l'eau potable, et de l'assainissement est établi. Une déclaration sur la bonne gestion des ressources en eau est préparée dans chaque pays. Le coordonnateur du projet rassemble chaque proposition des partenaires et construit une Déclaration Européenne de Gestion des Ressources en Eau. Cette déclaration sera présentée lors de la prochaine journée mondiale de l'eau (22 mars).

Un vidéo-clip sera réalisé. Véritable symbole du projet sur le plan des échanges culturels, des bonnes pratiques en matière d'enseignement et des solutions alternatives pour la gestion des ressources, cette vidéo sera un outil de promotion de l'Europe consultable sur Youtube, et sur la plateforme Européenne de diffusion. Le clip vidéo est monté et finalisé par le coordonnateur du projet.

L'implication et le sentiment d'appartenance au projet Européen est renforcée. Une prise de conscience Européenne se met en place.

Deuxième année : protocoles et expérimentations

Des protocoles pour étudier la combustion de déchets et obtenir de l'énergie, pour analyser la qualité de l'eau, et pour utiliser les résidus de combustion dans l'agriculture (compost) sont proposés et comparé avec les partenaires pour validation.

Les premières expérimentations sont menées (combustion des déchets, croissance des plantes en fonction du dosage de résidus pour le compost, activité pratique de mesure de qualité de l'eau dans son environnement quotidien).

Au travers de l'échange des protocoles proposés et des expérimentations mises en place, un espace Européen de compétences et d'apprentissage des connaissances se met en place.

Les enseignants travaillent en collaboration et échangent les bonnes pratiques.

Les élèves sont acteurs de leur formation et prennent conscience de cette dimension Européenne de l'éducation.

Une version pluriilingue de la déclaration Européenne de gestion de l'eau est finalisée et des plaquettes sont imprimées pour diffusion (événements, acteurs locaux et régionaux...)

L'euro-quizz sur les déchets est testé à grande échelle (écoles de la région, public lors des événements...), les résultats et remarques sont analysés pour optimiser le questionnaire.

Troisième année : clôture et pérennité du projet

-Des activités pratiques et des prototypes sont présentés par les partenaires pour mettre en évidence la transformation en énergie de la combustion de déchets. La plateforme de diffusion etWinning permet de faire partager les propositions et activités pédagogiques de chacun.

-Une exposition (photo, recyclage...) est préparée sur le thème des déchets et de l'eau. Cette exposition pourra être utilisée en parcours de découverte, dont les étapes se trouveraient au sein de l'école et de la commune (un livret guide permettra de partir à la chasse de toutes ces œuvres).

Une version itinérante sera organisée pour la faire voyager dans tous les pays et les régions éloignées.

-Des solutions alternatives pour l'accès à l'eau potable en territoire spécifique sont présentées par chaque participant.

Des exemples locaux d'économie circulaire sont étudiés et présentés.

L'euro-quizz sur les déchets est mis à jour et disséminé, mis en ligne sur la plateforme de diffusion.

-Le bilan final est préparé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les partenaires fournissent tous les travaux demandés afin de permettre une comparaison entre les pays.

Le coordinateur français est responsable de la finalisation des productions intellectuelles, du TwinSpace (ouvert avec le partenaire Polonais), du Padlet et du GoogleDrive. Le partenaire polonais gère le groupe Facebook du projet. Des entreprises locales ou laboratoires sont visités.

Les instances locales et territoriales seront mises à contribution selon les activités (Déclaration Européenne de gestion des ressources en eau, exposition itinérante sur l'eau et les déchets...)

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Réalisations en 2015 :

Première année du projet, démarré au 1^{er} septembre 2015

Phase 1 (septembre à novembre) et début de la phase 2 (décembre) du projet.

1^{er} réunion transnationale de projet du 30 novembre au 4 décembre 2015 au ZSP3 (Gniezno, Pologne)

Dépenses engagées : 2 336,80 euros

Perspectives pour 2016 :

-Mobilité en Grèce du 11 au 15 avril 2016 (activité d'apprentissage

-Visite de la station d'épuration de Punaauia.

-Production de la vidéo de présentation du projet (mai 2016)

-Déclaration Européenne de gestion des ressources en eau

-Euro quizz sur les déchets à tester dans les écoles

Evaluation des activités en 2015

Pour ce début de projet les objectifs des activités décrites précédemment ont été atteints.

Des problèmes de désignation tardive de coordinateur roumain et de communication difficile avec sa direction ont gêné le démarrage du projet. La réunion transnationale a été l'occasion de tout reprendre pour ce partenaire, ainsi que le collègue grec présent qui n'était pas non plus coordinateur.

La mise à disposition tardive des fonds européens a repoussé notre 1^{er} réunion transnationale de projet, ce qui est dommage.

La communication est maintenant rétablie et le projet est sur ses rails. Tous les partenaires sont fiables, et les Polonais sont remarquables.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

-Proposer des formations en langue pour les personnels engagés dans de tels projets, ou souhaitant y participer.

-Proposer des heures sur les emplois du temps des enseignants engagés, dégager des créneaux réservés au projet.

-Valider l'avance des fonds pour les prochaines phases en attendant le versement de l'Union Européenne.

6.15 PROGRAMMES HORIZONTAUX - "IT'S MY LIFE, IT'S MY CHOICE"

Instrument UE : _____ Réf. UE : _____

Porteur du projet : _____ Responsable du suivi du projet en PF : Catherine LUSSEAU
(signataire de la convention de financement)

Budget du projet	
Coût global	F CFP €

Durée et phasage du projet :
 Projet sur 3 ans 2014-2017
 Début de la mise en œuvre : mi-octobre 2014
 Fin de la mise en œuvre : juin 2017
 Signature convention de financement : 18 Décembre 2014

Partenaires du projet	
IES LAUDIO BHI Espagne	Coordonnateur
GROTIUSCOLLEGE Pays-Bas	Partenaire
NORGARDENSKOLAN Suède	Partenaire
CELALETTIN TOPCU Turquie	Partenaire

• **LE PROJET**

Objectifs principal et spécifiques :

Le principal objectif de notre partenariat est de rendre nos élèves conscients de l'importance d'avoir un mode de vie sain, de les amener à se responsabiliser et à prendre conscience qu'ils sont acteurs de leur vie « un esprit sain dans un corps sain ».

I- Les objectifs :

1. Au niveau des élèves :

Objectif linguistique :

- Accroître la motivation, la capacité et la confiance des élèves pour communiquer dans d'autres langues.
- Mettre les élèves en situation de communication authentique dans la langue étrangère: l'anglais.

Objectif interculturel :

- Développer la curiosité et l'ouverture de nos élèves pour d'autres cultures et leur montrer que les différences mènent à un enrichissement mutuel.
- Montrer aux élèves l'intérêt de la mobilité géographique dans une société mondialisée où l'adaptation sera une qualité nécessaire pour l'adulte de demain.

Prise de conscience européenne:

- Amener les élèves à prendre conscience de leur appartenance à une communauté de citoyens européens et favoriser leur construction personnelle dans ce cadre.
 - Sensibilisation à la nutrition équilibrée, à la santé, à l'importance des relations humaines de qualité, à la protection de l'environnement.
 - Sensibiliser les élèves à la nécessité d'avoir une alimentation équilibrée pour la santé
 - Montrer aux élèves l'importance de la consommation des produits locaux pour leur santé, l'environnement et pour laisser une planète viable aux générations futures.
 - Sensibiliser les élèves aux bienfaits du sport pour la santé, à l'importance de faire des exercices physiques.
 - Sensibiliser les élèves aux conséquences physiques, psychologiques et sociales de la consommation de drogue
 - Faire prendre conscience aux élèves de l'importance d'avoir de bonnes relations avec leur famille, leurs amis, camarades de classe et toutes personnes sans faire de discrimination.
 - Développer les compétences numériques de nos élèves en utilisant de façon réfléchie et efficace les nouvelles technologies
- 2. Au niveau des enseignants :**
- Faciliter le travail interdisciplinaire.
 - Découvrir et échanger des pratiques pédagogiques et didactiques avec le partenaire.
 - Motiver et encourager les enseignants à parler ANGLAIS.
- 3. Au niveau de l'établissement et de la communauté éducative.**
- Renforcer l'image de l'établissement au sein du secteur de recrutement du lycée.

- Créer une dynamique interne à l'établissement incluant tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, agents, administration).
- Intégrer les parents d'élèves en les faisant participer activement au projet et leur montrer que l'école est un lieu accessible.
- Rendre les parents acteurs des apprentissages de leurs enfants.

Stratégie et philosophie du projet :

La philosophie de notre projet :

Nous voulons que ce projet amène nos élèves à réfléchir sur leurs comportements, quant à leur nourriture, leur santé, leurs pratiques sportives et leurs relations à l'autre, tout en profitant des nouvelles technologies et en utilisant l'anglais pour communiquer avec nos partenaires.

Creativité, résolution de problèmes, prise de décision, pensée critique et analyse seront les capacités de raisonnement sur lesquelles nous allons mettre l'accent.

Nous veillerons aussi au développement des compétences sociales de nos élèves :

Citoyenneté, responsabilité sociale, sensibilisation culturelle, lutte contre stéréotypes et le réseautage social.

Pour atteindre cet objectif, nous travaillerons sur les trois thèmes du projet : la nutrition équilibrée, la santé, et les relations à l'autre. "C'est ma vie, c'est mon choix"

Bénéficiaires du projet :

Lycée Aorai : enseignants et élèves

Résumé du projet :

Notre projet européen Erasmus+ « It's my life, it's my choice » est un partenariat scolaire multilatéral avec 4 établissements situés en Espagne, Suède, Pays bas et Turquie sur le thème de la nutrition équilibrée, la santé et les relations aux autres.

Ce projet a été validé en octobre 2014 avec une subvention européenne de 3 436 704 CFP et se déroulera sur 3 ans (2014-2017). C'est un projet pluridisciplinaire qui a pour objectif de rendre nos élèves conscients de l'importance d'avoir un mode de vie sain.

Pendant ces trois années, nos élèves travailleront en partenariat avec les autres établissements via des plateformes numériques, les plus motivés et investis dans le projet participeront aux mobilités dans les pays des partenaires.

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte du projet :

Nous sommes partis du constat qu'il y a un fort taux d'obésité parmi les jeunes en Polynésie et qu'il était nécessaire de leur apporter l'information pour qu'ils changent leurs habitudes alimentaires et soit en meilleure santé.

Nous avons travaillé avec le ministère de la santé polynésien qui nous a fourni une pyramide alimentaire, des brochures étudiées et à disposition de tous les élèves du lycée dans notre CDI.

Nos partenaires européens connaissent les mêmes problématiques quant à l'obésité. Nous avons travaillé et réalisé un questionnaire nutrition avec l'aide de notre partenaire associé, Dr Bulard, nutritionniste comportementaliste. Tous nos partenaires ont travaillé avec leurs élèves sur ce questionnaire.

DESCRIPTIF DU PROJET :

Activités envisagées et réalisées :

Toutes les activités du projet sont en ligne sur le blog et le wikispace

www.iml-erasmus.blogspot.com

www.iml-erasmus.wikispaces.com

Mi-Janvier – Février – Mars –Avril 2015 :

-Réalisation d'un vidéo reportage sur la mobilité de nos partenaires au lycée en Novembre 2014.

-Enquête « Prenez vous un petit déjeuner équilibré ? » réalisée avec l'aide du Docteur Bulard pour l'ensemble du partenariat. Tous nos partenaires ont travaillé avec leurs élèves sur la même enquête. Cette enquête a été menée auprès de tous les élèves de Seconde avec leur professeur de SVT, enquête au CDI avec l'aide du professeur documentaliste où tous les élèves du lycée ont pu participer. Enquête auprès des parents d'élèves lors de la journée « Portes ouvertes ».

-Réculte des données de l'enquête, synthèse et analyse des résultats et publication sur le wikispace.

- Suite à cette enquête, travail avec les élèves pour les amener à modifier leur petit déjeuner et articles sur « l'alimentation équilibrée » rédigés par les élèves avec l'aide du Dr Bulard et publié sur le wiki.
- Campagne de sensibilisation au CDI pour une alimentation équilibrée avec pyramide alimentaire fournie par le ministère de la santé polynésien et panneaux explicatifs. Explications en anglais et en tahitien.
- Un petit déjeuner équilibré proposé par le Docteur Bulard servi aux élèves avec intervention et explications du groupe Erasmus
- Travail avec nos partenaires sur la plateforme numérique wikispace: nos élèves posent des
- Questions sur la géographie et l'histoire des partenaires et les élèves partenaires y répondent. Nos élèves ont répondu aux questions posées par nos partenaires sur notre lycée, notre culture, notre gastronomie, notre territoire.
- Réalisation de diaporamas à partir des réponses qui seront présentés lors de la mobilité en Suède en mai 2015
- Communication de nos élèves, en dehors du wiki, avec leurs partenaires via e-mail, Facebook, WhatsApp, Instagram. Ils améliorent ainsi leur anglais et découvrent leur culture.
- Evaluation auprès des élèves sous forme de questionnaires
- Préparation de la mobilité en Suède.
- Réalisation de logos avec le professeur d'Arts plastiques: le logo du partenariat a été choisi lors de la mobilité en Suède
- Contact avec les médias : presse et reportage télévisé sur la préparation de notre mobilité en Suède.

Mai 2015

- Accueil des partenaires Erasmus + du collège d'Atareaitu en mobilités transnationales en Polynésie française en présence de la presse (cf blog) . Préparation de cet accueil et explication par les élèves du fonctionnement de notre plateforme numérique « wikispace », présentation de notre projet et de la culture polynésienne.
- Mobilités de 5 élèves et d'1 professeur chez le partenaire suédois en mai 2015
 - Préparation de la mobilité en Suède : diaporamas, exposés, logos, danses
 - Réunion avec les parents
 - Présentation de la Polynésie et sa culture lors de la mobilité en Suède
 - Compétition logo : le logo choisi pour le partenariat a été réalisé par deux de nos élèves
 - Au retour de la mobilité : rédaction des comptes rendus en ligne sur le blog
 - Réunion compte rendu de la mobilité avec les parents et présence de la presse (cf : blog)

Septembre – Octobre- Novembre- Décembre 2015 :

- Réalisation d'affiches d'information sur la semaine Erasmus + au lycée du 23 au 27 Novembre 2015 :
 - Réception des partenaires, élèves et professeurs suédois, hollandais, espagnols
 - Préparation de la mobilité de nos partenaires à Tahiti
 - Réunion avec les parents d'élèves en présence de Mme La Provisseure, pour organiser l'accueil des élèves dans les familles et les activités après la journée au lycée. Présentation du programme Erasmus +
 - Contacts avec les autorités locales : remise d'un dossier sur notre projet Erasmus + à M. Le Président de la Polynésie française, M. Edouard Fritch et Mme La Ministre de l'Education, Mme Nicole Sanquer Fareata.
 - Contact avec le service des relations internationales de la Présidence.
 - Travail sur les addictions : dans le cadre de notre projet, le professeur de SVT partant du constat que la toxicomanie, la consommation d'alcool, les addictions au numérique concernent de plus en plus nos élèves, a pris en charge tous les élèves de Seconde et a travaillé sur ce thème pendant un trimestre.
 - Réalisation du dictionnaire multilingue et activités à partir du dictionnaire pour apprendre les différentes langues (cf wikispace)
 - Travail sur le Family ALBUM via le wikispace.
- Les élèves échangent via internet avec leurs correspondants sur un thème qu'ils choisissent sur le wikispace dans la partie "Projects", comme par exemple " Experience with tobacco, alcohol, Food allergy , Healthy food , junk food , Sport and healthy life " et réalisent un dossier sur ce thème en comparant leurs expériences.

Mobilités à Tahiti. Accueil de nos partenaires du 23 novembre au 27 Novembre 2015.

Activités réalisées dans le cadre de cet échange :

- Accueil de 2 professeurs espagnols et 4 élèves, 3 professeurs hollandais et 3 élèves, 2 professeurs suédois et 4 élèves.
 - Contact avec les médias : plusieurs articles dans la presse locale, reportages diffusés aux informations locales Tahiti Nui télévision (TNTV)
 - Préparation d'une chorégraphie que tous les élèves du partenariat ont apprise pendant la mobilité à Tahiti
 - Préparation de danses polynésiennes pour l'accueil de nos partenaires à l'aéroport et au lycée
 - Pendant la mobilité, questionnaires en ligne avec diaporamas à partir de " Google Drive" sur les pays de nos partenaires au CDI pour que l'ensemble des élèves du lycée découvrent et s'informent sur ces pays.
- Le professeur documentaliste a aussi mis à disposition des élèves plusieurs livres sur la Suède, l'Espagne, les Pays-Bas, la Turquie.
- Préparation et réalisation d'ateliers pour présenter la culture polynésienne lors de la Journée polynésienne du lycée.

- Préparation des exposés pour présenter la Polynésie, sa géographie, son histoire, sa culture et ses institutions à nos partenaires lors de la mobilité. Exposés des élèves à l'Assemblée Territoriale de Polynésie française lors de notre visite.
- Questionnaires réalisés par nos élèves remis aux partenaires après les exposés : publication des résultats et remise de prix à tous les élèves partenaires
- Soucieux de la santé physique et psychosociale des adolescents, nous avons organisé des ateliers de prévention regroupant les thématiques liées aux comportements à risque de l'adolescent :
 - L'ateliers de sensibilisation, d'information, de réflexion et d'échanges ont été animés lors de la mobilité à Tahiti, par nos partenaires associés, CCSSHSS et CCSAT, œuvrant pour la prévention des conduites à risque auprès des jeunes en Polynésie française.
- Préparation d'une randonnée, sur le domaine d'Aneane à Arue : questionnaire en anglais avec réponses dans les explications données ou sur les panneaux
- Réalisation d'une vidéo en ligne sur le blog « Our Erasmus+ week in Tahiti »
- Compte-rendu de la semaine Erasmus+ sur le wikispace

Résultats attendus :

- Des progrès en Anglais
- Un développement des compétences numériques des élèves
- Un développement des compétences de synthèse, de rédaction, de prise de parole en public des élèves
- Une ouverture aux autres, de meilleures relations avec les autres
- Une prise de conscience de l'importance d'avoir une alimentation équilibrée
- Une perte de poids chez nos élèves en surpoids
 - Se dégrader des addictions pour avoir un mode de vie sain
- Une conscientisation collective de la problématique de se maintenir en bonne santé afin de faire les bons choix
 - La réalisation de toutes nos activités planifiées
- Une prise de conscience de l'importance d'être mobile dans le monde d'aujourd'hui et la réalisation de mobilités.

Tous ces résultats attendus seront poursuivis tout au long du projet, pendant les trois années

Impact visé :

FORT IMPACT SUR LES PARTICIPANTS :

Au niveau des élèves :

- Accès à la mobilité internationale pour des élèves de milieu sociaux défavorisés.
- beaucoup d'intérêt pour les activités proposées
- des progrès significatifs en anglais
- des compétences informatiques accrues
- des compétences de synthèse, de rédaction, de prise de parole en public développées
- une plus grande confiance en soi
- un développement de l'estime de soi
- des changements dans leurs comportements
- une connaissance de la culture des pays partenaires
- des compétences informatiques accrues
- une plus grande motivation pour apprendre
- pas d'absentéisme pour les élèves participants au projet
- de bonnes relations avec les enseignants
- et une perte de poids significative pour nos élèves en surpoids très actifs lors des activités concernant la nutrition.

Au niveau des enseignants :

- Enrichissement sur le plan personnel et professionnel
- rencontres et échanges avec des collègues européens
- travail en interdisciplinarité
- multiplication du travail transdisciplinaire,
- des compétences en management de projets accrues
- des progrès en anglais et en informatique
- de meilleures compétences pédagogiques acquises au contact des partenaires,
- une meilleure connaissance des pratiques pédagogiques et de la culture des pays partenaires.

Au niveau du lycée :

- Soutien de la Direction du lycée
- Très bonne coopération entre membre du personnel
- Coopération plus importante entre professeurs, parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative.
- Renforcement de la dimension européenne et internationale de notre lycée.

Au niveau de la communauté locale :

- Soutien et participation des familles aux activités
- Soutien des autorités municipales, du service des relations internationales de la Présidence de la Polynésie française, du Ministère de l'Education de Polynésie française
- Soutien des familles
- Coopération avec le Dr Bulard
- Coopération avec le CCSHSS et CCSAT
- Rencontres avec les autorités municipales
- Le service des relations internationales de la Présidence.

Modalités d'évaluation :

Le processus d'évaluation est l'outil le plus important mis en place pour savoir si notre projet Erasmus+ répond bien aux objectifs que nous nous sommes fixés. Il permet de mettre en évidence les progrès réalisés par les élèves.

- Auto-évaluation des élèves en début du projet
- Evaluer la motivation des élèves par l'observation de leur comportement et du travail réalisé chaque trimestre.
- Evaluation auprès des élèves sous forme de questionnaires écrits, interviews.
- Noter par observation les compétences que les élèves développent : connaissances, attitudes, motivation, compétences sociales et TICÉ

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

La répartition des tâches entre les partenaires :

- L'Espagne est le coordinateur du projet et responsable des plateformes numériques « Blog et Wiki ».
- La Polynésie française coordonne le travail sur la nutrition équilibrée en partenariat avec le Dr Bulard et le travail sur les addictions avec le CCSHSS et CCSAT
- Les Pays Bas sont responsables des activités physiques (Sports)
- La Turquie dirige les activités liées à l'EMILE (Enseignement de Matières par Intégration d'une Langue Etrangère).
- La Suède coordonne les activités liées à l'environnement (écologie et agriculture biologique) et est en charge des modalités d'évaluation.

La participation des acteurs locaux et de la société civile :

Parents:

Les parents sont venus nombreux à la réunion d'information et se sont impliqués dans l'activité petit déjeuner. Ils ont répondu aux questionnaires lors des portes ouvertes. Ils soutiennent le projet en organisant différentes actions pour récolter de l'argent et permettre la mobilité de leurs enfants. Ils ont aussi participé financièrement pour payer les billets d'avion pour la Suède. Ainsi 5 élèves ont pu se rendre en Suède en mai au lieu de 3 sans l'aide des parents.

Les familles ont accueilli les élèves partenaires lors de la mobilité à Tahiti en novembre 2015.

Communauté locale:

Présence des représentants de la municipalité de Pirae et de la Présidence de Polynésie française, de Monsieur le Vice-Recteur, de Monsieur le Proviseur Vie Scolaire et DAREIC, à la réception de nos partenaires lors de leurs mobilités au lycée en Novembre 2015.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

- Nous sommes dans la deuxième année du partenariat.
- Toutes les activités prévues ont été réalisées (cf paragraphe ci-dessus).

En 2014 :

Nous avons commencé à travailler sur le projet mi-octobre 2014.
les dépenses de mises en œuvre du projet s'élevaient à 178 110 CFP.

Réalisations en 2015

- En 2015, nos dépenses se sont élevées à 1 942 145 CFP Nous avons participé à une mobilité d'apprentissage en Suède : 1 professeur et 5 élèves
- Dépenses : 6 billets d'avion 1 621 098 CFP
- Frais de fonctionnement du projet et accueil de nos partenaires 321 047 CFP

Perspectives pour 2016/2017 :

Pour 2016 :

Mobilité en Turquie en mai 2016 de 3 élèves et 1 professeur

Mobilité transnationale aux Pays-Bas en Novembre 2016

Poursuite des activités prévues dans le programme Erasmus+.

Pour 2017 :

Mobilités d'élèves en Suède et Espagne. Le nombre d'élèves n'est pas encore fixé vu nos difficultés financières.

Evaluation des activités en 2015 :

Tous les objectifs et résultats prévus en 2015 ont été atteints à l'exception des mobilités de 4 élèves et 2 professeurs au Pays bas en mars 2015 et de mobilités transnationales de deux professeurs en Espagne en Septembre 2015. Ces mobilités n'ont pas pu avoir lieu faute de budget.

Nous avons de gros problèmes financiers. Nous avons obtenu une subvention européenne dans le cadre du programme Erasmus+. Bien qu'étant l'établissement le plus éloigné, nous avons obtenu le plus petit budget du partenariat : 28 800 Euros.

Cette enveloppe ne nous permet pas d'effectuer les 30 mobilités prévues dans notre dossier de candidature. Nous n'avons pas obtenu le budget demandé, l'Espagne, pays porteur du projet, a refusé de nous attribuer une somme supplémentaire pour « coûts exceptionnels », compte tenu de notre éloignement géographique. Chaque mobilité coûte au minimum 2500 Euros.

Les projets signés à partir de 2015 bénéficient d'enveloppe supplémentaire pour coûts exceptionnels mais pas notre projet car signé en 2014.

Et à ce jour, malgré les nombreux courriers (y compris à la Commission Européenne), mails adressés à l'Agence nationale de Bordeaux, depuis Octobre 2014 pour réduire le nombre de mobilités, aucune solution ne nous a été proposée. Nous continuons à demander cette réduction du nombre de mobilités.

Il en résulte que nous n'avons pas pu nous rendre aux Pays-Bas en Mars 2015 faute de budget. Nous avons décidé avec nos partenaires de participer à la dernière mobilité de l'année scolaire en Suède du 15 au 24 mai 2015.

Cinq élèves et un seul professeur se sont rendus à Uddevalla. Pour cette mobilité nous avons payé 13 585 Euros de billets d'avion Papeete-Göteborg alors que le montant de la subvention qui nous a été accordé cette année (40%) est de 11 520 Euros.

Les parents ont dû apporter une grosse participation financière et un seul professeur peut faire le déplacement et a pris à sa charge tous les frais d'hébergement en Suède.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour l'instant, malgré les difficultés financières, le projet se déroule de manière très satisfaisante au niveau de l'établissement.

Il suscite l'adhésion des élèves, des enseignants, de l'administration et des parents.

6.16 PROGRAMMES HORIZONTALUX - PROGRAMME PACIOCEA

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : programme BEST	Réf. UE: 07.032700/2012/635071/sub/B2
--------------------------------	--

Porteur du projet : Agence des aires marines protégées	Responsable du suivi du projet en PF : Antenne Polynésie de l'Agence des aires marines protégées Rapporteur : BAE/DAIEP
---	---

Budget du projet	
Coût global	F CFP 904 453 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	F CFP 500 000€
Polynésie française	F CFP €
Etat	F CFP €
Commune	F CFP €
Agence des aires marines protégées	F CFP 404 453€

Partenaires du projet	
PROE	Co-porteur du projet
UNESCO Commission	Partenariat méthodologie et diffusion
UMR ESPACE DEV	Soutien scientifique

• LE PROJET

Objectifs du programme

Objectif général : renforcer les capacités et donner les moyens aux échelles régionales et locales d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de l'océan dans le Pacifique Sud.

Ce projet pilote est une première tentative de planification spatiale marine, à différentes échelles spatiales, en utilisant des données de différentes résolutions et en s'adressant à des décideurs de différents niveaux. PACIOCEA apportera un cadre méthodologique pour une gestion intégrée basée sur les écosystèmes de la biodiversité marine et côtière qui correspond aux différents niveaux d'action dans le Pacifique comme il est spécifié par la convention sur la diversité biologique (CBD COP5 V/6/B/ principe 7). Les résultats de PACIOCEA seront mis en œuvre selon un gradient continu d'échelles depuis les lagons, les archipels, les ZEEs jusqu'à la moitié du Pacifique (plus de 21 Mkm²). Il contribuera ainsi fortement à la mise en œuvre des stratégies des pays concernés comme le plan d'action Ruahatu (Grenelle de la mer Polynésien), la coopération bilatérale franco-australienne sur la gestion durable de la mer de Corail, le « Pacific Oceanscape » et les objectifs d'Atchi de la Convention sur la diversité biologique.

Objectifs particuliers :

- 1) Développer des analyses et des cartes pour servir de base à une gestion intégrée de l'océan, au sein et au-delà des eaux sous juridiction, dans les pays du Pacifique Sud.
- 2) Définir des scénarios ou options de gestion et élaborer des recommandations.
- 3) Encourager la collaboration régionale et renforcer les capacités régionales.

Bénéficiaires du projet

- les PTOM du Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn)
- les autres Etats du Pacifique

Enrichissement des méthodologies de planification spatiale et de gestion des ressources et espaces marins.

• **CHRONOGRAMME DU PROJET**

Activités	Juillet 2013	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Janvier 2014	février	mars	avril	mai	juin
Préparation Activité 1 (cf. finalisation de la méthodologie)					SUVA ↓							
Mise en œuvre Activité 1												
Préparation Activité 2 (cf. collecte des données)												
Mise en œuvre Activité 2												

	Juillet 2014	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Janvier 2015	février	mars	avril	mai	juin
Mise en œuvre Activité 2												
Préparation Activité 3 (cf. analyse et synthèse des enjeux)												
Mise en œuvre Activité 3												
Préparation Activité 4 (cf. élaboration des scénarios de gestion)												
Mise en œuvre Activité 4												
Préparation Activité 5 (cf. diffusion des résultats)												

Nouméa
↓

Nadi
↓

- **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte du projet :

Le Forum des îles du Pacifique a adopté une feuille de route pour une gestion intégrée de la mer à l'échelle régionale sous l'intitulé de « Pacific Oceanscape ». Un groupe de travail marin entre les institutions se réunit régulièrement pour contribuer le mieux possible aux objectifs fixés par le Forum. Les pays concernés font preuve d'initiatives en faveur de la protection des océans sous la forme d'aires marines protégées pour lesquelles les annonces se succèdent, les dernières en dates étant celle des îles Cook et de la Nouvelle-Calédonie. Au niveau international, dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, un premier atelier scientifique régional s'est tenu dans le Pacifique Sud pour identifier les zones significatives sur un plan écologique et biologique (EBSA). De son côté, la pêche ne cesse de se développer, notamment sous la pression des flottes asiatiques et le dispositif d'encadrement fini de se mettre en place avec l'entrée en vigueur de l'Organisation régionale des pêches du Pacifique Sud.

L'exploitation minière dans les grands fonds devient également une réalité, du fait de la tension internationale sur les terres rares, avec par exemple une exploitation qui démarre en Papouasie Nouvelle Guinée et une exploration menée par un consortium français sur la ZEE de Futuna.

L'enjeu est de développer une vision intégrée de l'espace marin, de ses écosystèmes et de ses potentialités, et des représentations synthétiques qui permettent aux décideurs politiques qui se sont engagés dans la feuille de route du « Pacific Oceanscape » de donner des suites concrètes à leur engagement, de prendre des décisions rationnelles en termes d'exploitation et de protection des ressources marines.

La planification spatiale marine est une matière en plein développement pour laquelle les méthodes et les outils ont déjà fait l'objet de publications (notamment de la part de la commission océanographique de l'UNESCO) et d'expériences pratiques (notamment de la part de l'Agence des aires marines protégées au travers d'analyse stratégiques régionales réalisées par exemple en métropole française, en Bretagne Nord, en Corse ou encore en Polynésie, ou en cours en Nouvelle-Calédonie).

Descriptif du projet :

Contenu du programme

PACIOCEA sera mis en œuvre au travers de 5 étapes :

1. Echange et capitalisation d'expériences pour définir en commun une méthode de planification spatiale marine adaptée au Pacifique Sud.
2. Rassemblement des données existantes.
3. Identification et synthèse en termes d'enjeux pour la gestion de l'espace marin.
4. Planification sur la base de scénarios de conservation pour identifier les futures zones prioritaires pour des recommandations de gestion basées sur les écosystèmes.
5. Dissémination des résultats

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Co-portage entre l'Agence des aires marines protégées et le PROE pour une diffusion et une insertion au sein des politiques de gestion de l'environnement du Pacifique

Implication des PTOM du Pacifique dans le montage, l'acquisition et la mise en forme des données et de leur diffusion.

Intégration des connaissances scientifiques disponibles sur la région Pacifique

Ateliers de validation des résultats dans les PTOM et débat avec les usagers institutionnels nationaux et régionaux (agences régionales, scientifiques et société civile en Nouvelle Calédonie et Polynésie française et dans l'ensemble des pays et territoires de la zone CPS.

- **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet et Etat d'avancement du projet en 2012 :

Projet présenté au programme BEST en 2011

Le chef de projet à l'Agence des aires marines protégées a été recruté début 2013

Les activités du projet débuteront été 2013

Activités en 2013 :

- 1^{er} Juillet 2013 : début opérationnel du projet et prises de fonction du chef de projet à antenne Agence des Aires marines Protégées à Nouméa
- Phase 1 : définition de la méthode de mise en œuvre de cette planification spatiale marine
- Atelier participatif n°1 à Suva, Fidji du 26 au 28 novembre 2013

Activités en 2014

- Phase 2 : Collecte des données et constitution d'une base de données régionales
- Phase 3 : Analyse des enjeux écologiques et socio-économiques
- Atelier participatif n°2 à Nouméa, Nouvelle Calédonie du 18 au 21 août 2014
- Phase 4 : élaboration de scénarios prospectifs
- Atelier participatif n°3 à Nadi, Fidji du 28 au 31 octobre 2014
- Dissémination : présentation de la méthode de planification choisie et des premiers résultats, au World park Congress de Sydney, novembre 2014
- Rapport technique : synthèse des discussions et résultats de l'atelier participatif n°3

Réalisations en 2015 :

- Mise en ligne des analyses et scénarios sur une plateforme collaborative sur le web
- Analyse des contributions via la plateforme collaborative
- Finalisation de la plateforme ESIS pour la diffusion des informations environnementales du PROE
- Digitalisation des résultats des cartographies participatives réalisées dans le cadre des ateliers
- Activités de dissémination à l'occasion de différents événements
- Rédaction du rapport technique de capitalisation du projet
- Préparation du rapportage final (technique et financier) à la Commission Européenne
- Capitalisation finale des documents produits dans le cadre du projet

6.17 PROGRAMMES HORIZONTAUX - PROGRAMME BEST III

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Programme BEST III

Réf. UE

Porteur du projet :
UICN et partenaires

Responsable du suivi du projet en PF :
Comité français UICN
Rapporteur : BAE/DAIEP

Budget du projet	
Coût global	F CFP €
Union européenne-UE	Sources et répartition des financements F CFP 1,972,668 €

Durée et phasage du projet : 48 mois
Date de démarrage : Décembre 2013
Date de fin: Décembre 2017
(N. mois) : 48 mois

• LE PROJET

Objectifs du programme :

L'objectif général de BEST est de promouvoir le développement durable en finançant des projets de conservation et de valorisation de la biodiversité dans les zones où celle-ci est très menacée ou lorsque les pressions exercées par l'homme sur la nature sont importantes.

BEST III vise à définir les orientations d'un mécanisme de financement durable pour les projets de conservation dans l'outre-mer européen.

Bénéficiaires du projet : Acteurs locaux et Commission européenne

Résumé du projet :

Dans le cadre du projet de BEST III, les équipes régionales sont en charge de la réalisation de profils écosystémiques. Le profil d'écosystèmes propose un état des lieux de la biodiversité. Il fournit une liste exhaustive des priorités, des menaces, et de la politique environnementale menée vis-à-vis de la biodiversité. Il présente également la dynamique environnementale locale de la société civile ainsi que les plans de conservation déjà établis par d'autres sources de subvention. Enfin, le profil élabore une stratégie d'investissement issue d'un consensus établi entre les parties impliquées. La rédaction du profil d'écosystème nécessite un processus de consultation et de mobilisation approfondie des acteurs pour définir les priorités biologiques et écologiques en vue de la mise en place d'actions concrètes de conservation.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les Régions Ultra Périphériques (RUP) de l'Union Européenne (UE) et les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) abritent une biodiversité exceptionnelle. Ces 34 entités politiques comprennent plus de 150 îles et une région ultrapérioritaire en Amérique du Sud, la Guyane française. Ensemble, ils couvrent une superficie totale équivalente à la superficie de l'UE et un territoire marin qui est le plus grand du monde.

Très riche, la biodiversité des territoires d'outre-mer européens est aussi particulièrement menacée. Les îles sont très vulnérables aux espèces envahissantes et aux impacts du changement climatique et elles sont très affectées par la destruction des habitats.

L'outre-mer européen n'a pas toujours accès aux mêmes sources de financement que ses voisins régionaux, même dans le domaine de la conservation. Les mécanismes de financement européens ne sont pas toujours adaptés pour répondre aux besoins particuliers de l'outre-mer.

Pour pallier à ce problème, l'Union européenne a soutenu la création de l'initiative BEST en étroite collaboration avec le Parlement européen : « Biodiversity and Ecosystem Services in Overseas Countries and Territories ». Une action préparatoire de cette initiative, adoptée par le Parlement européen, a financé en 2011 (BEST I) et 2012 (BEST II) un total de 16 projets sur le terrain ainsi que le projet BEST III, actuellement en cours.

Descriptif du projet :

Le projet best III, c'est:

- Un partenariat ouvert regroupant : des équipes régionales et proches des acteurs locaux; une équipe de coordination assurant la liaison avec la Commission Européenne, la promotion à l'international, les échanges avec de potentiels bailleurs de fonds et des experts conseillers.
- Une approche participative et de terrain: 7 hub régionaux, qui travaillent pour et avec les parties prenantes locales ;
- Une approche concertée d'appui aux décisions et financements au travers de documents partagés d'état des lieux et identification de zones prioritaires et de stratégie d'action fondée sur les dernières connaissances scientifiques. Pour chacune des 7 régions où sont présents les Outre-Mer européens, en étroite collaboration et consultation des acteurs locaux, le projet BEST III doit en effet élaborer un profil d'écosystème, un outil éprouvé

pour guider les efforts et les investissements dans la conservation et le développement durable à long terme, et une stratégie d'investissement pour donner une plus grande visibilité des besoins et actions à financer auprès des bailleurs.

Au travers des différentes actions tant des équipes régionales qu'européenne de coordination, le projet BEST III vise à préparer le cadre stratégique et orientations d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les Outre-Mer européens.

Dans le cadre du projet de BEST III, les hubs régionaux sont en charge de préparer, selon une approche participative, des profils écosystémiques pour chaque région. Un profil d'écosystème vise à :

- Rassembler les différents acteurs impliqués dans la conservation et le développement durable aux fins d'établir un diagnostic partagé et définir collégialement les priorités d'action et d'investissement ;
- Partager les données et les connaissances ;
- Évaluer le statut de la biodiversité - avec un accent sur la biodiversité «exceptionnelle» pour laquelle les RUP et les PTOM de chaque région ont une responsabilité mondiale ;
- Évaluer les actions de conservation passées et actuelles, y compris le cadre législatif et réglementaire,
- Identifier les menaces ;
- Identifier les opportunités et les lacunes de financement ;
- Analyser le paysage des acteurs en place, leurs forces et leurs faiblesses, en se concentrant sur la société civile;
- Définir et prioriser les actions les plus urgentes pour la protection de la biodiversité et les sites prioritaires.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Nombreux acteurs locaux impliqués (Gouvernement de la Polynésie françaises et des îles Pitcairn, associations, experts locaux, centres de recherches, secteur privé, etc.). Environ 120 acteurs ont été impliqués pour BEST III pour la Polynésie et une cinquantaine pour les îles Pitcairn.

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Le déroulement des deux appels à propositions de BEST I et BEST II a montré (1) qu'il y avait une forte demande de financement pour des actions de terrain dans les Outre-Mer européens, avec six fois plus de projets sélectionnés que le budget disponible; et (2) qu'il était nécessaire d'établir un mécanisme de soutien financier durable spécialement dédié aux enjeux de biodiversité et de développement durable dans les Outre-Mer. Le projet en cours de BEST III vise à catalyser la transition vers une initiative européenne pérenne reconnue au niveau international.

Pour répondre à cette situation, une étape essentielle a été engagée avec l'Action Préparatoire européenne BEST. Adoptée par le Parlement européen, cette action a permis d'obtenir deux phases de financements exceptionnels qui ont soutenu un total de 16 projets de terrain. Une troisième phase a été lancée fin 2013, BEST III, qui a pour objectif de structurer et de pérenniser cette initiative européenne.

BEST III est un projet partenarial implanté à la fois régionalement dans les 7 régions où sont présents les Outre-Mer européens: océan Indien, Caraïbes, Pacifique, Amazonie, Atlantique Sud, Polaire and Subpolaire, Macaronésie, mais aussi auprès des Institutions européennes. Localement, le projet vise à définir des états des lieux et priorités d'actions basées sur la connaissance scientifique et synthétisée sous la forme de profils d'écosystèmes et de stratégie d'investissements.

Le travail de rédaction des profils d'écosystèmes pour la Polynésie française et des îles Pitcairn, a été mené suivant une méthodologie prédefinie et adaptée aux besoins particuliers du projet BEST. Elle a été mise à disposition par le CEPF, fort de sa longue expérience dans la rédaction de profil d'écosystèmes dans les « points chauds » de la biodiversité dans le monde mais adaptée au contexte des Outre-Mer européens pour un meilleur appui aux acteurs locaux.

Réalisations en 2015 :

Après la mise en place de l'équipe régionale, le travail de rédaction du profil d'écosystèmes a commencé fin 2014 et a été officiellement présenté au public en janvier 2015. Puis, le profil s'est déroulé selon des étapes successives :

- Phase 1 (janvier – mars 2015) : les données nécessaires à la rédaction des chapitres descriptifs (tous sauf les chapitres 3, 10 et 11) ont été collectées et analysées et une première version de ces chapitres a été présentée aux acteurs pendant une première consultation qui a eu lieu début avril 2015 ;
- Phase 2 (avril – juillet 2015) : Polynésie française : deux consultations ont été organisées sur les milieux marins et terrestres pour valider une liste préliminaire de Zones Clés de la Biodiversité (ZCB) et déterminer des thématiques d'actions prioritaires. Une version complète du profil a alors été préparée basée sur les résultats des trois consultations et a été envoyée à tous les acteurs partenaires du projet (environ 120) pour révision et validation ;
- Phase 3 (août – septembre 2015) : le profil a été finalisé suivant les commentaires reçus et sa version définitive a été présentée au public début octobre 2015 (Polynésie française). Envoi par mail en octobre pour les îles Pitcairn.

- Phase 4 (mars – juin 2016) : actualisation des données selon les dernières informations disponibles liste-rouge.

Perspectives pour 2016 :

Dans la continuité du profil d'écosystème, les travaux en 2016 ont pour objectif de capitaliser les conclusions du profil et de définir une stratégie régionale d'investissement BEST pour chacun des territoires de la région Pacifique Est (Polynésie française et Pitcairn). Le processus d'élaboration a pour but :

- De rassembler les acteurs du territoire autour d'un objectif commun : Préciser les priorités d'actions définies collégialement dans le profil d'écosystème et identifier des priorités de financement ;
 - D'élaborer de manière participative une stratégie régionale d'investissement BEST pour la biodiversité et le changement climatique.
- Une Stratégie régionale d'investissement BEST intègre les parties suivantes :
- Résumé exécutif
 - Introduction
 - Priorités de conservation et orientations stratégiques
 - Niches d'investissement
 - Conclusion et recommandations
 - Références

Cette Stratégie est également réalisée en concertation avec les acteurs du territoire.

L'analyse s'appuie sur des données déjà produites (profils d'écosystèmes réalisés sur les territoires concernés, autres analyses et stratégies territoriales en lien avec la biodiversité et le développement durable). Les travaux doivent conduire à définir, de manière concertée avec tous les acteurs locaux, sur la base des objectifs partagés pour la biodiversité et le développement durable des territoires, les niches d'investissement, les priorités d'actions et un portfolio de projets illustrant ces priorités et permettant de répondre à ces objectifs.

6.18 PROGRAMMES HORIZONTAUX - PROGRAMME BEST 2.0

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ICD – Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent **Réf. UE**

Porteur du projet : UICN et partenaires **Responsable du suivi du projet en PF :** Comité français de l'UICN
Rapporteur : BAE/DAIEP

Budget du projet		
Coût global	F CFP	10 000 000 €
Sources et répartition des financements	F CFP	
Union européenne-UE	F CFP	10 000 000 €

Durée et phasage du projet : 2015-2019
Date de démarrage : Décembre 2014
Date de fin : Décembre 2019
(N. mois) : 60

• LE PROJET

Objectifs du programme :

- L'objectif global de BEST 2.0 est de promouvoir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.
- L'objectif spécifique est de faciliter, d'habiller et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM.
- BEST 2.0 est conçu pour fournir un appui substantiel et efficace pour des actions au niveau local ainsi qu'au niveau régional ; la coopération régionale est cruciale dans les régions où se trouvent les PTOM. BEST 2.0 souhaite ainsi catalyser les efforts et constitue une contribution essentielle à la réalisation des buts et objectifs globaux en termes de biodiversité, de développement durable et de lutte contre les effets du changement climatique.

Bénéficiaires du projet :

Les entités bénéficiaires visées par les subventions moyennes sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la micro-entreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; Organismes d'Etat membre européens ; Organisations régionales ; Organisations internationales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Les petites subventions BEST 2.0 visent principalement à faciliter l'accès à des financements appropriés des acteurs locaux basés dans les PTOM. Ainsi les bénéficiaires visés par les petites subventions BEST 2.0 sont: Organisations locales non-gouvernementales (ONGs) ; Organisations locales de la société civile ; Organisations locales communautaires(OCs) ; Organisations locales à but non lucratif ; Organisations locales à but lucratifs et socio-professionnelles répondant aux critères de la micro-entreprise ; Institutions locales sub-gouvernementales ; - impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM.

Résumé du projet :

Le Programme BEST 2.0, coordonné par l'UICN et financé par la Direction générale pour la coopération internationale et le développement de la Commission européenne (CE DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative phare biodiversité pour la vie (B4Life) offre un financement nécessaire, accessible et ciblé pour des actions de terrain de conservation et de développement durable dans les PTOM. Des appels à projets pour les Petites Subventions et Subventions Moyennes sont prévus en 2015 et 2016.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le programme BEST 2.0 fait partie de l'initiative de l'Union européenne Biodiversité pour la Vie /Biodiversity for Life (B4Life). Il accorde des subventions pour des actions à petite et moyenne échelle visant des activités de conservation de la biodiversité et de développement durable dans les Pays et Territoires l'Outre-mer de l'Union

européenne (PTOM). Ces PTOM ont un lien avec l'un des Etats membres suivants : Danemark, France, Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les PTOM se trouvent dans cinq régions du monde :

- Pacifique
- Caraïbes
- Atlantique Sud
- Océan Indien
- Polaire et subpolaires

Descriptif du projet :

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens (PTOM) et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Le programme vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le programme BEST 2.0 place cette approche écosystémique des questions de changement climatique au cœur du développement durable dans les PTOM. Afin de pouvoir apporter des subventions, le Programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional. Les projets supportés par BEST 2.0 peuvent viser un ou plusieurs PTOM mais les subventions BEST 2.0 ne couvrent que les coûts afférents aux actions déployées dans les PTOM. Des projets régionaux peuvent prévoir à la fois des actions dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer européens et des Régions ultra-périphériques et/ou pays voisins indépendants, mais les actions dans ces derniers ne sont pas couvertes par BEST 2.0. Dans ce cas, les projets doivent présenter d'autres moyens de financement complémentaires pour financer les actions dans les Régions ultra-périphériques et/ou pays voisins indépendants. Des appels à projets pour les Petites Subventions et Subventions Moyennes sont prévus en 2015 et 2016.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un des objectifs du programme BEST 2.0 est de faciliter, d'habilitier et de renforcer les acteurs locaux, autorités locales et organisations de la société civile, qui sont engagés dans le développement local, la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et de services écosystémiques dans les PTOM. La présence et disponibilité d'une équipe régionale dans chaque région concernée permet un accompagnement et appui des porteurs de projets, le partage des connaissances et des synergies entre les projets et les différents acteurs locaux ainsi qu'une capitalisation des leçons apprises plus aisés. Le programme BEST 2.0 propose un important volet de renforcement des capacités locales, notamment via des formations au montage de projets.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Etat d'avancement du projet en 2015 :

Après la définition des règles du fonds, l'élaboration des documents cadre et la mise en place d'une plateforme dédiée très utiles pour les acteurs locaux associée à une campagne de communication, le premier appel à projets BEST 2.0 Subventions Moyennes dans le Pacifique a été lancé le 14 septembre 2015. Au total, 15 projets ont été soumis pour la région Pacifique.

Le secrétariat et l'équipe locale BEST 2.0 ont donné des conseils aux acteurs locaux. Au total, 230 échanges par email, 10 entretiens individuels et de nombreux appels téléphoniques avec plus de 70 interlocuteurs ont été traités par l'équipe régionale dans le Pacifique en 2015.

Les résultats des analyses d'éligibilité ainsi que des évaluations techniques ont été conduites et soumis à la Commission européenne pour la sélection des projets pacifiques pour une subvention moyenne.

réalisations en 2015 :

- Lancement de l'appel à projets Subventions Moyennes dans le Pacifique (14 septembre 2015)
- Diffusion des informations sur l'appel à projets auprès des acteurs locaux, européens et régionaux impliqués dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets basées sur les écosystèmes, comme base du développement durable dans les PTOM (septembre-décembre 2015)
- Accompagnement/conseils aux candidats (septembre-décembre 2015)
- Soumission des propositions (4 décembre 2015)
- Vérifications administratives et soumission des propositions admissibles au Comité Régional de Conseil pour évaluation technique (décembre 2015).

Perspectives 2016 :

(calendrier prévisionnel)

En 2016, après les évaluations menées par Comité Régional de Conseil, les résultats de l'appel à projets Subventions Moyennes 2015 seront annoncés aux candidats.

Les bénéficiaires des subventions moyennes démarrent leurs projets selon leurs calendriers d'activités après la signature des contrats. Une communication sur ses projets sera alors également engagée.

L'appel à projets BEST 2.0 Petites Subventions sera lancé dans les 4 PTOM du Pacifique au cours du premier semestre 2016.

L'appel à projets Petites subventions sera organisé en deux étapes :

Etape 1 : Appel à notes de concept (formulaire synthétique).
Etape 2: Invitation à soumettre une proposition complète (formulaire détaillé) pour les candidats présélectionnés suite à l'évaluation des notes de concepts. Une session de formation sera organisée pour accompagner les candidats dans la préparation du dossier complet.
Après les évaluations menées par Comité Régional de Conseil, les résultats de l'appel à projets Petites Subventions 2016 seront annoncés aux candidats au cours du deuxième semestre 2016.

6.19 PROGRAMMES HORIZONTAUX - PROGRAMME PACE NET + (RESEAU PACIFIQUE EUROPE POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION)

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : FP7-INCO-Net – 10ème FED

Réf. UE : 609490

Porteur du projet : IRD	Responsable du suivi du projet en PF :
Institut de Recherche pour le Développement	Partenaire : ILM
Prof. Jean-François Marini	Rapporteur : BAE/DAIEP

Budget du projet	
Coût global	401 452 601,43 F CFP 3 364 172,80 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	357 956 348,94 F CFP 2 999 718,00 €
Polynésie française / ILM	2 708 552,34 F CFP 22 698,00 €
Etat	F CFP €
Commune	F CFP €
Autres	F CFP €

Durée et phasage du projet :

Date de démarrage : 02.09.2013 Date de fin : 01.08.2016 (36 mois)

Partenaires du projet	
Institut de recherche pour le développement, IRD, France	Coordination (gestion, communication et dissémination) ; partenariats EU/PAC et communication avec la CE
Association of Commonwealth Universities, ACU	Renforcement des partenariats communication/dissémination à l'Europe et promotion des opportunités européennes auprès des partenaires du Pacifique
The Australian National University, ANU,	Renforcement de la coopération EU/PAC en Changement climatique et ressources naturelles
CNRT Nickel and son Environnement, CNRT, Nouvelle-Calédonie	Renforcement de la coopération EU/PAC en CC, ressources minérales et environnement
Technical Centre of Agricultural and Rural Cooperation, CTA, Pays-Bas	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture
Institut Louis Malardé, ILM, Polynésie française	Renforcement de la coopération EU/PAC en santé et bien-être, Etat de l'art de la recherche dans le Pacifique
Landcar Research, LCR, Nouvelle-Zélande	Renforcement des partenariats communication/dissémination dans le Pacifique EU/PAC et
Montrix Pty Ltd, MPL, Australie	Renforcement des partenariats communication/dissémination dans le Pacifique EU/PAC et
National University of Samoa, NUS, Samoa	Contribution à tous les <i>work packages</i> (participation à la conférence SIDS)
Secretariat de la Communauté du Pacifique, SPC	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture
Sociedade Portuguesa de Inovação, SPI, Portugal	Renforcement de la coopération EU/PAC en santé et bien-être, Etat de l'art de la recherche dans le Pacifique ; l'innovation pour répondre aux

	défis sociétaux
United Nations Industrial Development Organization (UNIDO), Autriche	Coordination de la partie Innovation du projet pour répondre aux défis sociétaux
University of Papua New Guinea, UPNG, Papouasie Nouvelle-Guinée	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture & L'innovation pour répondre aux défis sociétaux
University of the South Pacific, USP (regional-Fiji)	Organisation des plateformes de dialogue bi-régional EU/PAC
Vanuatu Cultural Centre, VKS, Vanuatu	Contribution à tous les <i>work packages</i>
Leibniz-Zentrum für Marine Tropenökologie, ZMT, Allemagne	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture et en Changement climatique et ressources naturelles.

• LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

- Renforcer le dialogue entre l'Europe et la région du Pacifique en science, technologie et innovation
- Soutenir les efforts de recherche et d'innovation
- Promouvoir l'excellence scientifique et la compétitivité industrielle et économique par le biais d'Horizon 2020

Stratégie et philosophie du projet :

- Le projet s'attache à analyser les besoins en recherche et les opportunités de coopération dans le champ de ces 3 grands défis sociétaux :
- Santé, changements démographiques et bien-être
 - Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche en sciences marines et maritimes, bio-économie
 - Enjeux climatiques, exploitation des ressources naturelles, matières premières.

Bénéficiaires du projet :

Le projet est chargé d'actualiser son état des lieux de la recherche régionale en ST&I ; ce dernier inclura des données sur les experts en ST&I, les organismes de recherche, les PME, les universitaires, les décideurs politiques et des représentants de la société civile.
En utilisant les sources d'innovation qui pourront être identifiées pour chacun des trois défis sociétaux, il a pour objectif d'atténuer les difficultés posées à l'innovation et à réduire l'écart entre secteurs public et privé dans les pays insulaires, à promouvoir le développement de produits industriels dans le cadre des intérêts économiques mutuels de l'Europe et du Pacifique.

Résumé du projet :

De nombreuses populations dans le monde sont confrontées à de véritables défis dans les domaines de la santé et du bien-être, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources terrestres et marines et encore des effets du climat et de ses changements. Dans le Pacifique Sud, certains de ces enjeux sont renforcés par les réalités géographiques et socioéconomiques propres à la région. La recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation ont un rôle capital à jouer pour relever ces défis.

Les opportunités de collaboration entre chercheurs européens et du Pacifique dans ces domaines sont nombreuses et variées. Les politiques et stratégies scientifiques de l'Union Européenne visent à les renforcer, notamment au travers des perspectives offertes par Horizon 2020, le programme européen pour la recherche et l'innovation. Renforcer le dialogue bi-régional en Science, Technologie et Innovation (ST&I) doit permettre d'intensifier la collaboration entre Europe et Pacifique au service de ces enjeux sociétaux ; tel est l'enjeu de PACE-Net Plus.

• CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le paysage de la recherche et de l'innovation du Pacifique est extrêmement varié, allant des Pays et Territoires des Iles du Pacifique (PTIP) avec peu ou pas de capacités en STI, aux Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) à fortes capacités, et à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie, qui ont de nombreux réseaux d'institutions de recherche et d'innovation.

Dans ce contexte, PACE-Net PLUS succède au projet PACE-Net (2010–2013), qui a permis à l'Union européenne de renforcer avec succès les collaborations bilatérales avec la région Pacifique en améliorant la visibilité des réseaux en science et technologie. Les recommandations de PACE-Net ont en outre été communiquées au *Pacific Plan Review*, outil stratégique de gouvernance des pays océaniques membres du Forum du Pacifique.

Descriptif du projet :

Le projet est chargé d'actualiser son état des lieux de la recherche régionale en ST&I ; ce dernier inclura des données sur les experts en ST&I, les organismes de recherche, les PME, les universitaires, les décideurs politiques et des représentants de la société civile.

Des **ateliers thématiques** (sur les défis sociétaux) qui se tiendront en septembre 2014 à Brème (Allemagne), en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française et Novembre, afin de (re)définir nos priorités en matière de recherche en ST&I, identifier des activités et des initiatives conjointes, dans l'intérêt mutuel des deux régions. Ces initiatives conjointes seront encouragées au moyen d'un fonds propre. **L'innovation** sera spécifiquement traitée – les potentiels et barrières seront analysés et des niches identifiées pour la région - (sous la direction de l'ONUDI).

Le projet organisera des **plateformes d'échanges bi-régionales** réunissant acteurs et structures de gouvernance des deux régions, pour chercher des synergies entre les initiatives existantes et promouvoir toute forme de coopération bi-régionale en matière de recherche en ST&I. La première se tiendra à Auckland en décembre 2014.

Des **indicateurs** divers (fréquentation du site internet, nombre de questionnaires/interviews obtenus, nombre de participants à nos événements, nombre de publications sur nos activités/innovations, nombre et types de collaboration nouées à travers le networking etc.) nous permettront de mesurer le succès de ce projet.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les partenaires ont été autant que possible couplés (Europe/Pacifique) afin de favoriser la coopération bi-régionale au sein même du projet. Quasiment toutes les tâches sont codrignées et effectuées en collaboration.

La société civile sera largement sollicitée dans le cadre de notre état des lieux des activités en matière d'innovation sur plusieurs territoires ou dans plusieurs états du Pacifique (Ile Calédonie, Fidji et Papouasie Nouvelle-Guinée).

• PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

L'année 2013 a vu s'achever le premier projet PACE-Net et le démarrage de son successeur, PACE-Net Plus.

Le précédent projet incluait la plupart des activités du projet courant et a permis de dégager des recommandations thématiques (dans les domaines de la santé, de la biodiversité, de l'agriculture/foresterie, de la pêche/aquaculture, de l'eau douce, des aléas climatiques) et concernant la recherche plus généralement à l'égard des décideurs, telles que :

- s'assurer de la visibilité de l'intérêt mutuel dans ce projet et s'accorder sur un agenda concernant les priorités d'intérêt mutuel avec l'Europe ;
- plus d'actions incitatives de la part de l'Europe à destination du Pacifique pour motiver nos acteurs de la recherche (telles que la création d'un observatoire intégré, basé sur des recherches pluridisciplinaires sur le changement climatique dans le Pacifique...);
- la création de groupes de travail thématiques pour développer des plan d'action régionaux motivés par des aspirations nationales ;

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- Début du projet : 2 septembre 2013.
- Atelier de lancement du projet organisé à Nouméa en octobre 2013 ;
- Etat des lieux sur la recherche en ST&I initiée (à base de questionnaires ; d'annuaires pays sur la recherche en ST&I et d'analyse bibliométrique) ;
- Infoday sur Horizon 2020 et le projet en Décembre 2013 à Sydney (suivi en 2014 d'un Infoday en mars à Nouméa ; juin à Auckland ; novembre à Papeete) ;
- Planification des activités à mener en 2014.

Evaluation des activités en 2013 :

Les objectifs et résultats du premier INCO-Net sur le Pacifique ont largement été atteints en termes d'amélioration de la visibilité de nos priorités scientifiques et de dissémination de nos recommandations thématiques et générales à l'égard des décideurs ; néanmoins, la prise en compte de nos priorités en matière de recherche en ST&I à l'Europe d'une part et la prise en compte de ces recommandations dans les plans d'action nationaux ou régionaux reste à concrétiser – ce que le projet actuel s'emploie à faire.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Capitaliser sur les résultats déjà obtenus ; stimuler les relations régionales et bi-régionales en ST&I ; pérenniser les réseaux d'acteurs et de collaboration.

Les actions entreprises en 2014

L'état des lieux sur la recherche en ST&I réalisé dans le cadre du précédent projet a été actualisé (à base d'enquête, d'un annuaire régional sur la recherche en ST&I et d'une analyse bibliométrique) ; De nombreuses sessions d'information sur Horizon 2020 et le projet ont été organisées (à Sydney, Nouméa, Auckland, Apia, Papeete) de même que plusieurs ateliers thématiques (sur les défis sociétaux) en septembre 2014 à Brème ; en novembre 2014 à Papeete et Nouméa ; en décembre 2014 à Auckland ; puis en juin 2015 à Nouméa.

En parallèle, en l'absence d'organe dédié au dialogue bi-régional en ST&I, PACE-Net Plus au travers de ses activités, contribue à structurer ce dialogue dans la perspective de sa pérennisation. Les résultats de l'état des lieux et des ateliers thématiques ont alimenté les débats des plateformes de dialogue bi-régional (en déc. 2014 à Auckland).

PACE-Net Plus a aussi organisé (avec le gouvernement de la NC et le GOPS) un *side-event* en sep. 2014 en marge de la conférence SIDS sous l'égide des Nations-Unies, sur la contribution de la recherche en STI pour le développement, au profit des Petits États Insulaires du Pacifique.

Un appel à projets sur fonds d'amorçage (*seed-funding*) a également été lancé en sep. 2015 (21 projets recevront la somme de 10.000 Euros pour favoriser la coopération bi-régionale en STI).

Enfin, grâce à une enquête intensive sur l'état et les moyens de l'innovation dans le Pacifique menée par le partenaire ONUDI (à Fiji, en Nouvelle-Calédonie, en Papouasie Nouvelle-Guinée, à Samoa et aux Iles Cook), les potentiels et barrières en matière d'innovation seront analysés et des niches identifiées pour la région

Perspectives 2015 :

Les partenaires du projet s'efforceront de contribuer au renforcement des Systèmes d'observation du Changement climatique et de ses impacts dans le Pacifique (suite à l'atelier de juin 2015 à Nouméa) ;

L'obtention d'un fonds d'amorçage régional pour la coopération en STI impliquant les PICTs, les PTOM et les Partenaires européens est une autre priorité du projet ;

Plusieurs partenaires du projet participeront par ailleurs à la restitution « Stratégie d'innovation des OCT » à Nouméa en novembre 2015 à Nouméa ;

La dernière plateforme du projet se tiendra en juin 2016 à Fiji (elle aura pour objectif de présenter les résultats du projet et de nos travaux sur l'innovation) ;

Enfin, du projet devrait naître un groupe de réflexion (*task force*) permanent sur la Recherche en ST&I dans le Pacifique comme base de dialogue bi-régional.

Réalisations en 2015

A l'occasion de la réunion organisée à Bruxelles en juin 2015, dont l'objectif était de rassembler les autorités politiques des pays insulaires du Pacifique, les personnels techniques et les responsables européens, la Polynésie française était représentée par la ministre Piscille FROGLIER, le directeur général de l'Institut Louis Malardé (ILM) et le Dr Edouard SUHAS, chargé de recherche à l'ILM et référent du programme PACE-Net PLUS en Polynésie française.

Cette réunion a été l'occasion de mieux cerner les attentes des pays insulaires du Pacifique, d'exprimer les difficultés d'accès aux différents fonds européens et de rendre compte de la complexité des procédures administratives.

Enfin, la procédure d'attribution des *seed-funding* a été établie.

L'Institut Louis Malardé a financé, dans ce cadre, 3 projets de recherche portés par l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie l'Université de Nouvelle-Calédonie et par la Communauté du Pacifique Sud.

L'ILM a, par ailleurs, obtenu un financement pour son projet d'organisation d'un atelier scientifique international sur la « *lutte innovante et durable contre les moustiques vecteurs de maladies infectieuses* ». Cette thématique est particulièrement d'actualité compte tenu des épidémies en cours de Zika, de dengue et de chikungunya dans le Pacifique, et ailleurs dans le monde (Amérique, Caraïbes...).

Perspectives pour 2016 :

L'atelier scientifique international sur la « *lutte innovante et durable contre les moustiques vecteurs de maladies infectieuses* », organisé conjointement par l'ILM et l'Université de Berkeley, est prévu du 1^{er} au 5 février 2016.

Avec la participation d'experts de 8 pays différents, dont 4 pays européens et 3 pays et PTOM de la région Pacifique, celui-ci sera un exemple concret du formidable potentiel de coopération en STI impliquant les PICTs, les PTOM dépendant de l'UE et les partenaires européens. La situation épidémique chronique et critique que connaissent les PTOM et l'émergence croissante de cas de dengue, de chikungunya et de Zika en Europe ou sur le continent américain motivent le renforcement des programmes de surveillance des moustiques vecteurs de maladies et le développement d'outils et de méthodes de lutte anti-vectorielle innovants.

A l'heure où les PTOM dépendant de l'UE sont confrontés à une épidémie croissante de Zika, et où l'Europe ne peut exclure, à l'approche de l'été, le risque d'une propagation épidémique de ce virus dans de nombreux pays tels la France, l'Espagne, l'Italie ou la Grèce en raison de la présence du moustique tigre *Aedes albopictus*, l'expertise, le savoir-faire et les études pilotes de lutte anti-vectorielle innovantes menées par l'ILM en Polynésie française pourraient se révéler cruciales.

Poste avancé de l'Europe, les PTOM du Pacifique ont été parmi les premiers affectés par l'épidémie de Zika et les premiers aussi à éprouver sur le terrain des procédés innovants et potentiellement durables de surveillance et de lutte contre les moustiques vecteurs.

Associé au renforcement, clairement affiché par le gouvernement de Polynésie française, de la capacité STI de l'ILM dans le domaine de la lutte anti-vectorielle (construction d'une infrastructure dédiée), les projets d'innovation en santé publique qui émaneront de l'atelier PACE-Net PLUS sur « la lutte innovante et durable contre les moustiques vecteurs de maladies infectieuses » constitueront autant d'opportunités concrètes de renforcement de la coopération en STI entre le Pacifique et l'Europe.

Cette dynamique ouvre pour l'ILM et la Polynésie française de véritables perspectives d'intégration aux réseaux d'infrastructures européens existants, de collaboration scientifique et de participation à la coopération technique régionale (formation, transfert de compétence) en partenariat avec les instances régionales et européennes.

L'ILM en Polynésie française et l'IRD sur l'île de La Réunion conduisent des programmes connexes de développement et d'évaluation de procédés innovants pour mieux lutter contre les moustiques vecteurs de maladies.

D'autres institutions de recherche européennes en France, au Royaume-Uni, en Belgique, en Italie, en Espagne sont impliquées dans des programmes de recherche similaires. L'intensification et l'intégration des échanges R&I entre ces pays, la Polynésie française et d'autres PTOM (Pacifique, Caraïbes, Océan Indien) permettraient, conformément aux récentes recommandations dictées par l'Organisation mondiale de la santé, d'accélérer le processus d'innovation et d'opérationnalisation de ces nouveaux procédés de lutte contre les vecteurs de maladies infectieuses.

6.20 PROGRAMMES HORIZONTAUX: "ISLAND ECOSYSTEMS, LOCAL LIVelihoodS COMBATING INVASIVE ALIEN SPECIES IN THE PACIFIC FOR THE BENEFIT PF BIODIVERSITY AND PEOPLE"

• PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : E.N.R.T.P.

Réf. UE :

Porteur du projet :	Responsable du suivi du projet en PF :
Birdlife International/Société d'Ornithologie de Polynésie	Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP MANU)
	Rapporteur : BAE/DAIEP

Durée et phasage du projet :

Signature SOP MANU /Birdlife International le 17 janvier 2012.
 Durée du projet : Initialement 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, **fin repoussée au 31/12/15**.
 Démarrage effectif du projet en Polynésie française: avril 2012 (recrutement du chargé de projet)
 2012 à mai 2015 : phase préparatoire et recherche de financements
 Juin-juillet 2015 : **Opération d'éradication**
 Août-décembre 2015 : Rédaction du rapport post opérationnel et des mesures de biosecurité

Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE (2012-2015)	28 438 248	238 313
Polynésie française	3 000 000	25 140
Etat	-	-
Communes	Soutien logistique de la Commune des Gambier)	
Laboratoires Bell	25 000 000	209 500
Fondation Packard (2014)	19 093 078	160 000
Birdlife International (BirdFair) (2014)	1 1 240 333	94 194
Mécènes privés	3 000 000	25 140
WWF Fond Biomes	1 193 317	10 000
Island Conservation	15 000 000	125 700
Pacific Development and Conservation Trust (2012)	1 118 730	9 375
Coût global (estimation)	107 083 706	897 361

Partenaires du projet	
Island Conservation (NGO)	Appui technique pour la préparation et l'opération d'éradication, mise en relation avec des mécènes
Direction de l'Environnement de Polynésie française	Appui administratif et financier, relation avec le gouvernement de Polynésie Française
Eglise Catholique/Société Civile agricole des Actéons	Appui logistique, bénéficiaire des actions sur Tenarunga, appui politique, soutien financier
Commune des Gambier	Appui politique et logistique du projet
Pacific Invasives Initiative	Validation plan opérationnel/expertise
Technical Advisory Group (TAG) du Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande	Validation plan opérationnel/expertise
<ul style="list-style-type: none"> - Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO), Nouvelle-Calédonie - NatureFiji-MareqetiViti (NFMV), Fidji - Palau Conservation Society (PCS), Palau - Te Ipukereia Society (TIS), Iles Cook - O Le Si'osi'omaga Society Inc., Samoa 	Echange d'expérience avec les autres partenaires du projet « Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »

• **LE PROJET**

Objectifs principal et spécifiques :

Ce projet vise notamment à renforcer les capacités des petits pays insulaires en développement et des PTOM du Pacifique à lutter contre la prolifération et les impacts environnementaux et socio-économiques négatifs des espèces exotiques envahissantes.

Ainsi, en Polynésie française, l'objectif de ce projet est de restaurer des sites en éradiquant les rongeurs de plusieurs îles des Tuamotu-Gambier identifiées comme des sites clés pour la biodiversité et possédant un aspect sociologique notable.

Objectifs du projet:

- Objectif N°1 : Éradiquer les populations de rats des îles de **Vahanga, Tenarunga, Makaroa, Kamaka, Temoe** et éradiquer la population de lapins de **Manui**. Maintenir ces îles indemnes de rongeurs dans le futur. Eradiquer également les chats de Tenarunga.
- Objectif N°2 : Créer et développer de nouvelles compétences en Polynésie Française.
- Objectif N°3 : Améliorer les conditions de vie et les ressources de la population locale.
- Objectif N°4 : Améliorer la connaissance et la prise de conscience du danger lié aux espèces invasives par la population locale : grand public, décideurs politiques et autres parties prenantes.

Stratégie et philosophie du projet :

Ce type de projet, le premier en Polynésie Française, a déjà été mené sur plus de 400 îles à travers le monde. L'éradication définitive des rongeurs d'îles inhabitées est de loin préférable au contrôle régulier des rongeurs pour protéger la biodiversité. Des mesures de bio-sécurité permettant de limiter le risque de réintroduire les rongeurs sont ensuite à mettre en place.

La SOP Manu est assistée de BirdLife International et de l'ONG Island Conservation et d'un panel d'experts néo-zélandais et australiens pour mener à bien ce projet, la SOP Manu seule ne possédant pas encore cette compétence.

Ce projet ambitieux, tant les îles en questions sont éloignées, et coûteux en raison de l'utilisation d'un hélicoptère, nécessite l'adhésion de tous. Ce projet n'a pas pu se construire sans les usagers et propriétaires des îles : Eglise Catholique/ Société civiles des Actéons, Mairie des Gambier, propriétaires privés, copropriétaires, pêcheurs (Reao, Tureia...), ni sans les services du Territoire.

Bénéficiaires du projet :

Outre la biodiversité, ce sont les copropriétaires (Société Civile Agricole des Actéons, représentée par le Père Joël Aumérat) intervenants saisonnièrement sur l'atoll de Tenarunga qui bénéficieront du projet : augmentation des ressources liées au coprah, amélioration des conditions de vie et diminution des risques de maladies véhiculées par les rats. Sur les motu et atolls des Gambier, les bénéficiaires directs sont les propriétaires et l'écotourisme pouvant être développé.

Résumé du projet :

En Polynésie française, l'objectif de ce projet était à l'origine d'éradiquer manuellement les rongeurs de l'atoll de Vahanga (un des quatre atolls du groupe Actéon, Tuamotu), pour offrir de nouveaux espaces à des espèces terrestres d'oiseaux menacés de disparition ainsi qu'aux oiseaux marins et permettre l'amélioration des conditions de vie des populations locales via le maintien de l'exploitation des cocoteraies.

Grâce à des financements complémentaires le projet de restauration a évolué pour se réaliser sur 2 atolls des Actéons, 3 motu des Gambier et un atoll proche des Gambier, grâce à une mutualisation des ressources. L'opération est réalisée de manière aérienne grâce à l'utilisation d'un hélicoptère, qui permet de maximiser les chances de réussite de l'opération.

• **CADRE D'INTERVENTION**

Contexte du projet :

Les Espèces Exotiques Envahissantes ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 20 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles. Il y a donc urgence à agir durablement pour transmettre cette richesse aux générations futures. Une prise en compte locale du problème justifie que l'on mette en commun des moyens pour sauver ces espèces

Les zones incluses dans le projet sont identifiées depuis de nombreuses années :

- Les atolls de Tenararo et Vahanga ont été identifiés comme « Zone Clé pour la Biodiversité » (Conservation International 2007) et « Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux », BirdLife International (2009).

Cet ensemble abrite un nombre important d'espèces menacées inscrites sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Les plus menacées sont :

- la Gallilcolombe érythroptère (Gallilcolumba erythroptera) classée « En danger critique d'extinction » (CR) par l'UICN.

- le Chevalier des Tuamotu (Probonia cancellata) classé « En danger » (EN) par l'IUCN. L'atoll de Tenararo, en particulier, abrite l'une des deux plus importantes populations de chacune de ces espèces au monde.

- Les motu Manui, Kamaka et Makaroa sont également des « biodiversity key areas » et des « Important bird areas » (BirdLife International 2009) car ils abritent des oiseaux marins menacés comme l'Océante à gorge blanche Nesofregatta fuliginosa, classée « En danger » (EN) par l'IUCN ainsi que plus d'une dizaine de plantes menacées de disparition. Ces motu peuvent servir à restaurer les habitats et (ré)introduire des espèces locales menacées.

Ce projet régional, dirigé par BirdLife Pacifique, englobe 5 autres PTOM en plus de la Polynésie Française (Samoa, Cook, Fidji, Palau, Nouvelle Calédonie).

Descriptif du projet :

Activités de l'OBJECTIF N°1

- Révision des informations essentielles en vue de la mission d'éradication,
- Mission de terrain pour une mise à jour des données écologiques sur les îles,
- Rédaction du Plan Opérationnel pour l'éradication, avec l'aide des experts modiaux
- Création et mise en œuvre d'un Plan de Monitoring pour l'opération d'éradication,
- Création et mise en œuvre d'un Plan d'atténuation des effets négatifs pour l'opération d'éradication,
- Développement d'un Plan de Santé et Sécurité pour l'opération d'éradication,
- Création et mise en œuvre d'un Plan de Biosécurité,
- Suivi des espèces non-cibles durant les phases pré et post-éradication,
- Mise en œuvre et exécution de l'opération d'éradication des rats, chats et lapins
- Suivi des modifications et du rétablissement de l'écosystème suite à l'éradication,
- Evaluation des mesures de biosécurité et de restauration.

Activités de l'OBJECTIF N°2

- Participation du Chargé de projet aux sessions de formations et aux réunions de suivi du projet mené par BirdLife Pacifique,
- Collaboration avec des groupes de spécialistes (partenaires internationaux) afin de combler les déficits de connaissances nécessaires pour mener à terme le projet d'éradication,
- Communication avec les partenaires locaux afin de transmettre les compétences acquises,
- Formation de l'équipe technique d'éradication sur le terrain (les 4 salariés de Manu ayant participé à l'opération en juin 2015).

Activités de l'OBJECTIF N°3

- Communiquer avec les communautés et institutions locales pour constater les changements liés à l'état de la santé physique et financière de la population locale attribuables aux activités d'éradication.
- Promouvoir l'utilisation de Tenarunga comme site de coprah culture et faire perdurer le statut tabu de Vahanga.
- Promouvoir d'autres ressources pour les populations locales (écotourisme, aux Gambier notamment).

Activités de l'OBJECTIF N°4

- Communication auprès du grand public via la diffusion de matériel de sensibilisation,
- Participation active aux divers comités officiels, sessions de formation, événements locaux et conférences,
- Promotion du principe de précaution afin d'éliminer les impacts négatifs des espèces envahissantes,

Indicateurs de succès du projet :

- Absence de rats lors de suivi sur le terrain 12 et 24 mois après la mission d'éradication,
- Taux de recolonisation (naturelle) d'espèces de flore et de faune extirpées,
- Respect des atolls de Tenararo et Vahanga comme refuges d'espèces rares par la population locale et les touristes
- Amélioration (jusqu'à 35%) de la récolte de noix de coco (coprah),
- Découverte de sources alternatives de revenu pour la population locale
- Création de documentation pour la diffusion des connaissances acquises lors du projet,
- Constat après enquêtes d'une prise de conscience des effets nuisibles de la présence d'espèce envahissantes parmi la population locale (économie et santé),
- Embauche de main-d'œuvre locale (investissement dans l'économie régionale).
- Formation (acquisition de compétences) parmi la population locale de techniciens compétents en éradication pour la mise en place d'éventuels projets dans d'autres îles de la région,
- Adoption et retenue à long terme par les communautés et le gouvernement local des principes et pratiques de la biosécurité.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Island Conservation : Conseil dans la rédaction du plan opérationnel, responsabilité de la réalisation technique des actions d'éradication.

Direction de l'Environnement de Polynésie française : Appui administratif et financier, relation avec le Gouvernement de Polynésie Française.
Eglise Catholique/Société Civile des Actéons : Appui logistique, bénéficiaire des actions sur Tenarunga, appui politique, soutien financier
Commune des Gambier : Appui politique et logistique du projet
Pacific Invasives Initiative : Validation plan opérationnel/expertise Validation du plan opérationnel et conseils pour la réalisation du projet
Technical Advisory Group (TAG) du Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande : Validation du plan opérationnel et conseils pour la réalisation du projet
Autres membres des PTOM inclus dans le projet ENRTP : Echange d'expérience avec les autres partenaires du projet. 2 autres pays ayant déjà réalisé l'éradication de l'île prévue dans leur projet.

• **PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**

Historique du projet : (préciser l'état d'avancement du projet)

NB : s'il s'agit d'un projet en cours, présenter succinctement les conclusions des phases précédentes.
Depuis le début du projet, seule la phase préparatoire a été débutée (voir activités ci-dessous). Suite à des financements incomplets, l'opération a été repoussée à Juin 2015 pour rechercher les derniers financements. Les activités depuis le début du projet sont liées à la préparation de l'opération et l'acquisition de données :
- Rédaction du plan opérationnel pour le traitement des 6 îles.
- Evaluation du budget pour l'option validée : l'éradication des rats et des lapins par hélicoptère.
- Poursuite de la collaboration avec les différentes parties prenantes
- Recherche de financements complémentaires
- Missions d'acquisition de données (Temoë) et de rencontre de la population (Tureia, Mangareva)
- Développement d'une collaboration avec Island Conservation (USA) qui a conduit notamment au don de l'ensemble du matériel nécessaire pour l'opération par les laboratoires BELL et donc une diminution du coût du projet

Réalisations en 2015 :

En 2015, les étapes nécessaires avant la réalisation de l'opération elle-même ont été nécessaires :
-Finalisation du plan opérationnel de l'opération avec les experts internationaux, participation à un atelier en Nouvelle Zélande (*ready/ness check meeting* en avril 2015)
-Finalisation du plan de monitoring pour l'opération d'éradication,
-Finalisation du plan d'atténuation des effets négatifs pour l'opération d'éradication,
-Commande du matériel, dédouanement du matériel
-Réunions de préparation de l'action
-Accueil et hébergement des participants étrangers
-Sélection des participants locaux
-Mission d'organisation logistique aux Gambier en avril 2015
-Mission de consultation et de sélection des candidats à Tureia, Tuamotu
-Achat, tri et chargement du matériel et de la nourriture sur la goélette Nuku Hau

Pour l'opération elle-même, menée du 2 juin au 4 juillet 2015, les activités menées ont été :

- Epdandage aérien de rodenticide sur les 6 îles par la société Tahiti Hélicoptère en collaboration avec Amuri Hélicopters de Nouvelle Zélande, coordonné par Island Conservation
- Traitement manuel des constructions humaines
- Activités de suivi de l'état du raticide après épandage, des espèces non-cibles et de l'impact des crabes sur la consommation du raticide
- Recherche des oiseaux menacés pour mise en captivité ou transfert sur une île non traitée
- Piégeage et monitoring des chats sauvages sur Tenarunga, suivi par caméra automatique
- Recherche et tir des lapins sur Manui, suivi par caméra automatique
- Pose de panneaux indiquant les mesures à respecter pendant les 6 mois suivant le traitement

Dépenses 2015 sur le projet : 17 918 219 F CFP

Supportées par :

Union européenne : 14 246 833 XPF
Mistère en charge de l'Environnement (Pays) : 3 628 486 XPF
Fondation Packard : 42 900 XPF

Les autres financements liés au projet ont été gérés par BirdLife International et n'ont pas transité par la SOP Manu.

Perspectives pour 2016 :

Le projet s'est terminé en décembre 2015. Néanmoins, la Fondation David et Lucile Packard a souhaité poursuivre son implication dans ce projet en finançant la biosécurité des îles Actéons pendant les années 2016-2017 afin d'éviter le retour des nuisibles et former les populations locales aux mesures de biosécurisation.

En outre, le projet RESCUE financé par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique et mené par l'Agence des Aires Marines Protégées vise la poursuite pendant 2 ans et demi des actions de suivi des nuisibles et de l'avifaune sur les îles traitées des Gambier.

Evaluation des activités en 2015 :

Le projet ayant été repoussé à 2015, les objectifs fixés ont tous été atteints, malgré les conditions d'accès aux îles et les conditions météorologiques. L'appui local fourni par le Nuku hau, la Mairie des Gambier et par la SCAA s'est bien déroulé. Le principal problème apparu est la signature du contrat avec Tahiti Hélicopters.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Projet extrêmement compliqué logistiquement et financièrement difficile à équilibrer, rendu possible grâce à la solidarité et la compétence de BirdLife International. Nécessité pour la suite de réunir au même endroit les meneurs du projet car les réunions hebdomadaires sur skype ne suffisent pas toujours. Nécessité d'avoir à l'avenir un opérateur d'hélicoptère local plus compétent et fiable.